



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission permanente de 2025

Papeete, le 11 mars 2025

N° 2025-1/PV

PROCÈS-VERBAL

Séance du : jeudi 20 février 2025 à 9 heures 4 minutes

PRÉSIDENCE de M. Edwin Shiro-Abe Peu

vice-président de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET D'UN AVIS.....	4
– Rapport n° 15-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention cadre pluriannuelle 2025-2027 relative au concours de l'État au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française (3 ^e instrument financier).....	5
– Rapport n° 4-2025 relatif à un projet de délibération autorisant l'adhésion de la Polynésie française à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies	11
– Rapport n° 155-2024 relatif à un projet de délibération autorisant l'adhésion de la Polynésie française à l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA)	18
– Rapport n° 125-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance portant adaptation des dispositions de la loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique et des règlements européens 2022/1925, 2022/2065 et 2022/868 en outre-mer	22
– Rapport n° 9-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office polynésien de l'habitat pour l'exercice 2022 et affectation de son résultat.....	28
– Rapport n° 103-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'Institut d'insertion médico-éducatif et affectation de son résultat	35
– Rapport n° 106-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation de résultat de l'exercice 2023 du Centre de formation professionnelle pour adultes.....	43
– Rapport n° 5-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GREPFOC et affectation de son résultat.....	49
– Rapport n° 12-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège Henri-Hiro et affectation de leurs résultats	55
– Rapport n° 3-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège Maco-Tevane et affectation de leurs résultats.....	55

– Rapport n° 142-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège du Taaone-Pirae et affectation de leurs résultats.....	55
– Rapport n° 1-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège de Hitia'a et affectation de leurs résultats	56
– Rapport n° 143-2024 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège de Punaauia et affectation de leurs résultats	67
– Rapport n° 13-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea et affectation de leurs résultats	67
– Rapport n° 14-2025 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège de Papara et portant affectation de leurs résultats.....	67
– Rapport n° 8-2025 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège Tinomana Ebb de Teva I Uta et affectation de leurs résultats	67
DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	79
CLÔTURE DE LA SÉANCE.....	80

Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : *À vous toutes et tous qui êtes réunis ici ce matin, Messieurs, Mesdames, chers membres élus, chers ministres, chers internautes qui nous suivez à travers les moyens modernes d'aujourd'hui, mes salutations à toutes et à tous en cette occasion qui nous est donnée de nous réunir ce matin.*

Je déclare la séance de la commission permanente ouverte et je demande à Madame la secrétaire générale de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, cette séance a été convoquée par lettre datée du 17 février 2025.

— Lecture en est donnée —

M.	Oscar, Manutahi	Temaru	absent
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M ^{me}	Jeanne	Vaianui	présente
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M ^{me}	Pauline	Niva	présente
M ^{me}	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M ^{me}	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Ernest	Teagai	absent
M ^{me}	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Bruno	Flores	absent
M.	Ah Ky	Temarii	absent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M ^{me}	Tahia	Brown	présente
M ^{me}	Joëlle	Frebault	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Yseult	Butcher-Ferry	présente
M.	Simplicio	Lissant	absent
M ^{me}	Haiti	Pascale	présente
M.	Tahuhu	Maraeura	présent
M ^{me}	Tepuaraurii	Teriitahi	présente

Assistent à titre consultatif :

M ^{me}	Béatrice	Flores-Le Gayic	présente
M.	Tematai	Le Gayic	présent
M.	Vincent	Maono	présent
M ^{me}	Vahinetua	Tuahu	présente

Siège au banc du gouvernement : Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua

PROCURATIONS

Le président : Je demande à Madame la secrétaire de lire les procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 1586 – 8 h 54	Simplicio Lissant	Tepuaurarii Teriitahi
N° 1585 – 8 h 47	Bruno Flores	Maite Hauata Ah-Min
N° 1584 – 8 h 47	Ah Ky Temarii	Jeanne Vaianui
N° 1583 – 8 h 30	Ernest Teagai	Tahia Brown
N° 1587 – 8 h 58	Oscar, Manutahi Temaru	Maurea Maamaatuaiahutapu
N° 1588 – 9 h 5	Joëlle Frebault	Yseult Butcher-Ferry
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 1589 – 10 h 14	Tahuhu Maraëura	Pascale Haiti
N° 1590 – 13 h 10	Joëlle Frebault	Tahuhu Maraëura
N° 1591 – 13 h 10	Pascale Haiti	Yseult Butcher-Ferry
N° 1592 – 14 h 9	Tafai, Mitema Tapati	Heinui Le Caill

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer.

Je demande à Madame la secrétaire générale de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, voici l'ordre du jour proposé pour cette séance :

- I) *Approbaton de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, des projets de délibération et d'un avis ;*
- III) *Désignations des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française ;*
- IV) *Clôture de la séance.*

Le président : Oui ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Merci, Monsieur le président, de m'accorder un moment de parole. Merci, Madame la secrétaire générale. Chers élus et représentants, représentantes de cette noble assemblée, recevez nos salutations chaleureuses, surtout de notre Président du gouvernement et de tous les ministres qui sont actuellement en Conseil des ministres délocalisé à Raivavae.

Nous avons le plaisir donc d'être là, aujourd'hui, d'être représentés par tous les directeurs de cabinet des ministres absents et puis du Président, et toutes les personnes ressources nécessaires qui répondront donc à toutes vos questions.

Voilà, ce que je vous demande, Monsieur le président, c'est qu'il y ait une modification du passage des rapports, surtout le rapport n° 125-2024, s'il était possible de le déplacer en point 4 et de rajouter à la place le rapport n° 155-2024 qui est un rapport du MEF. Est-ce que c'est possible de modifier l'ordre du passage des rapports, s'il vous plaît ?

Voilà, merci beaucoup.

Le président : Nous passons au vote. Qui est pour ? ... À l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé.

EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET D'UN AVIS

Le président : Nous passons à l'examen des rapports, des projets de délibération et d'un avis.

RAPPORT N° 15-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2025-2027 RELATIVE AU CONCOURS DE L'ÉTAT AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (3^E INSTRUMENT FINANCIER)

Présenté par M. le représentant Tematai Le Gayic

Le président : Le rapport n° 1, rapport n° 15-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française du projet de convention cadre pluriannuelle 2025-2027 relative au concours de l'État au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française (3^e instrument financier).

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Je vous remercie, Monsieur le président.

Comme vous le savez, chers élus de cette noble assemblée, c'est un projet de délibération portant approbation par l'APF du projet de convention cadre pluriannuelle 2025-2027 relative au concours de l'État aux investissements prioritaires de la Polynésie française sur le 3^e instrument financier.

Comme vous le savez, c'est un dispositif contractuel accueillant, chaque année, un concours financier de l'État de 6,12 milliards F CFP dédié au financement à 70 % d'infrastructures routières, maritimes, aéroportuaires et de défenses contre les eaux au titre d'une programmation annuelle de projets d'environ 8,75 milliards F CFP.

Depuis le lancement de ce dispositif, 890 projets ont été programmés pour un montant total de 118,25 milliards F CFP dont 83,81 milliards F CFP financés par l'État.

Les dépenses réalisées à ce jour pour l'ensemble de ces opérations, donc c'est à peu près 80 % soit 513 projets sont, aujourd'hui, entièrement achevées. Elles s'élèvent donc à 92 milliards F CFP et les versements de l'État effectués au fur et à mesure de l'avance des projets à 62,79 milliards F CFP.

La présente convention cadre conclut pour une durée de trois ans vient renouveler un partenariat entre l'État et la Polynésie française essentiel pour le maintien des infrastructures du pays. Cette convention définit notamment les modalités de travail, la programmation des opérations ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des opérations entreprises avec la mise en place d'un comité de pilotage.

Il faut savoir aussi que sur cette présentation du 3^e instrument financier, il y a trois nouveaux instruments : une Dotation globale d'autonomie pour la Polynésie française (DGA), une Dotation territoriale pour l'investissement des communes (DTIC), un dispositif contractualisé relatif aux investissements prioritaires de la Polynésie française dans ce 3^e instrument financier.

Voilà donc ce que je peux vous dire en l'état et, tout à l'heure, je répondrai plus précisément aux attentes et aux questions des élus.

Merci bien.

Le président : *Merci.*

Je demande au rapporteur, Monsieur Tematai Le Gayic, de faire une présentation du rapport.

M. Tematai Le Gayic : Merci, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, chers collègues, *bonjour.*

Dans le budget primitif de notre pays pour l'exercice 2025, la section investissement repose en grande majorité sur nos ressources propres.

En effet, 87 % de dépenses d'investissement soit un peu plus de 43 milliards F CFP sont financés par nos recettes propres. Toutefois, les partenariats financiers avec l'État jouent un rôle stratégique représentant 13 % des investissements.

Parmi ces partenariats, le 3^e instrument financier constitue un levier essentiel pour le développement des infrastructures stratégiques. Aujourd'hui, notre assemblée est saisie pour renouveler la convention cadre qui encadrera le 3^e instrument financier pour les trois prochaines années.

Le 3IF trouve son origine dans la réforme de la dotation globale de développement économique mis en place à la suite de l'arrêt des essais nucléaires français. Depuis 2011, cette dotation a été remplacée par trois instruments distincts : la Dotation globale d'autonomie dédiée au fonctionnement de nos collectivités, la dotation territoriale pour l'investissement des communes qui accompagne les communes dans leur projet d'équipement et le 3^e instrument financier spécifiquement consacré aux infrastructures structurantes.

Depuis sa mise en place, le 3IF a permis de financer 890 projets pour un montant total de 118 milliards F CFP dont 84 milliards F CFP financés par l'État et 34 milliards F CFP par le pays. Grâce à cet engagement, nous avons pu moderniser routes, ports, aéroports, renforcer les infrastructures de protection contre les risques naturels.

Le 3IF est également un modèle de rééquilibrage territorial au bénéfice de nos archipels. En termes de financement par habitant, les Tuamotu-Gambier et les Marquises reçoivent des montants trois à cinq fois supérieurs à ceux de Tahiti et Moorea. Ce dispositif contribue ainsi à un aménagement plus harmonieux de notre territoire.

La nouvelle convention que nous devons adopter aujourd'hui maintient les principes fondamentaux du 3IF tout en intégrant trois évolutions majeures :

- la première : une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux avec une identification plus précise des projets contribuant à la transition écologique ;
- la deuxième : une plus grande souplesse dans la gouvernance avec un comité de pilotage pouvant désormais se réunir aussi souvent que nécessaire pour ajuster les programmations ;
- et la troisième demande de la part de l'État : une transparence renforcée afin d'améliorer sa communication sur l'impact du financement de l'État dans le 3^e instrument financier.

Pour la première année d'application de cette convention pour l'exercice 2025, 36 opérations sont programmées représentant un investissement global de 8,75 milliards F CFP financés à 70 % par l'État et 30 % par le pays.

La répartition des crédits est la suivante :

- les infrastructures routières représentent 5,77 milliards F CFP (27 projets) ;
- les infrastructures maritimes 1,8 milliard F CFP (3 projets) ;
- les infrastructures aéroportuaires 960 millions F CFP (4 projets) ;
- et la défense contre les eaux 217 millions F CFP (2 projets).

Parmi les opérations phares prévues pour 2025, on peut citer :

- sur Papeete : la construction d'une passerelle et aménagement d'un cheminement sur le front de mer de Tipaerui à hauteur de 600 millions F CFP ;
- sur Moorea : des travaux d'aménagement de la route territoriale de Maharepa à hauteur de 350 millions F CFP ;
- aux Marquises : sur Nuku-Hiva la sécurisation des talus du col de Toovi à hauteur de 200 millions F CFP ;

– aux Tuamotu : la construction d'un débarcadère à Kauehi à hauteur de 650 millions F CFP ou encore la réfection du quai de Fakarava à hauteur de 850 millions F CFP ; à Hao la reconstruction de la route territoriale du village, côté lagon, à hauteur de 50 millions F CFP ou encore sur l'île de Tahiti la protection de l'ensemble des berges et rivières du littoral à hauteur de 117 millions F CFP.

Le 3^e instrument financier est bien plus qu'un simple mécanisme financier. C'est un outil stratégique pour bâtir notre pays. Il traduit la solidité du partenariat entre l'État et le pays, mais également notre engagement commun à rénover et à construire des infrastructures modernes sûres et durables.

La commission de l'économie, des finances et du budget a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Ainsi, Monsieur le président, Madame la vice-présidente, chers collègues, je vous invite à voter en faveur de son adoption afin de poursuivre nos efforts d'aménagement et d'amélioration pour nos infrastructures stratégiques.

Merci.

Le président : *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes maximum.

Madame Teriitahi.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Oui. Merci, Monsieur le président, *bonjour.* Madame la vice-présidente, et puis toutes les personnes ressources, comme vous les avez nommées qui vous accompagnent aujourd'hui et que nous, qu'elles soient des services ou des cabinets, *bonjour en cette occasion qui nous est donnée de nous réunir.*

Mes chers collègues, membres de la commission permanente et non-membres, tous nos collaborateurs également de Tetunae ou des groupes, *bonjour en cette occasion qui nous a permis d'être réunis en cette nouvelle matinée.*

Pour ce dossier, le gouvernement nous demande aujourd'hui d'approuver cette nouvelle convention cadre pluriannuelle comme ça a été indiqué par notre rapporteur, qui vise à mettre œuvre le 3^e instrument financier qu'on appelle effectivement plus communément le 3IF pour une période qui s'étend de 2025 à 2027.

Pour la cinquième fois, parce que c'est vrai c'est en 2011 que ça a commencé, ce projet de convention définit, d'un commun accord avec notre collectivité, les conditions ainsi que les moyens dans lequel sera déployé le concours de l'État au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française au cours des trois prochains exercices.

Pour mémoire — et notre rapporteur, là aussi, l'a très bien rappelé —, rappelons que le 3IF est l'un des trois outils, créé en substitution de l'ancienne Dotation globale au développement économique (DGDE) au début des années 2000 afin de compenser les dommages causés par 30 années d'expérimentation nucléaire française à Moruroa et Fangataufa.

Il s'agit donc ici d'une partie seulement des fameux 18 milliards F CFP versés chaque année par la France dont un peu plus de 6 milliards F CFP au titre du 3IF. Comme ça a été dit ça représente 70 %, le pays met pour ce qui le concerne 2 milliards F CFP.

À n'en pas douter, cet instrument est certainement le plus efficace qui soit. Et pour cause, 890 projets ont été ainsi programmés, entre 2011 et 2024, pour seulement 713 entièrement achevés à ce jour, soit une dépense effective à la charge de l'État d'environ 63 milliards F CFP.

Et je voudrais à ce stade-là, remercier également le cabinet du ministre de l'économie et la Direction du budget et des finances pour les documents qui nous ont été transmis pendant la commission. Parce qu'effectivement on a pu avoir un état des programmations depuis 2011 jusqu'à 2024 ainsi qu'un état surtout des réalisations qui nous ont permis de pouvoir évaluer justement le delta éventuel qu'il y avait entre cette fameuse programmation et la réalisation et de comprendre, grâce aux explications qui nous ont été données : pourquoi parfois effectivement on n'est pas arrivé à une réalisation totale ? Même si on le constate quand même sur toutes ces années que la plupart du temps on était très proche de l'objectif sauf accident mais, comme je disais, qui nous ont été expliqué. Et puis, on a eu également la liste effectivement de la programmation 2025 qu'on avait pu, de toute façon, voir dans le budget, et que notre rapporteur a cité pour les plus gros montants avec cette fameuse répartition et là aussi, on nous a montré la différence qu'on pouvait voir dans la lecture des chiffres. On peut voir effectivement pour les Îles-du-vent et les Îles-sous-le-vent concentrent quand même en montant, les montants les plus importants, mais lorsqu'on rapporte ces montants à la population c'est là qu'on se rend compte effectivement que la population des Gambier, des Tuamotu et des Marquises, arrivent en pole position des bénéficiaires. C'était normal parce qu'il n'y a plus d'habitant, mais que des infrastructures qui coûtent beaucoup plus chères et c'est tout à fait juste quand on sait aussi l'histoire de cette dotation qu'effectivement que ce soit les Tuamotu et les Gambier qui aient la part la plus belle, on va dire.

À propos de ces 6 milliards F CFP toujours annuels, je voudrais quand même faire trois remarques. La bonne nouvelle, d'abord. On va essayer de voir, d'abord, le bon côté puisque malgré toutes les incertitudes et les instabilités politiques que vivent la métropole depuis un moment, on a quand même réussi à garder le même niveau. On aurait pu, effectivement, avoir un niveau moindre. On a la garantie et ça nous a été confirmé en commission que, pour l'année 2025, on aura ce montant, sûr. On ne sera pas victime de ce qui a pu nous arriver, certaines autres années, où, effectivement, il fallait faire des coupes quelque part. Nous, apparemment, cette année, on n'aura pas de coupe. Par contre, une petite déception. C'est vrai que, depuis 2011, la date de cette première convention, le montant n'a jamais changé. Sauf que, 2011-2025, on est 14 ans plus tard. En 14 ans, on aurait pu espérer une revalorisation. Alors je le disais, à l'instant, tant mieux on n'a pas baissé, mais quand même en 14 ans avec l'inflation qu'on connaît tous, on aurait pu effectivement espérer un montant plus grand. Et, ensuite, une troisième remarque par rapport à cette convention pluriannuelle puisque, je l'avais souligné en commission, le montant justement n'est pas inscrit dans la convention. Bon, peut-être que ça aurait été pas mal qu'on puisse carrément avoir le montant inscrit dans la convention, mais bon, tant que le montant nous est garanti dans le budget de la Nation, c'est minime.

Sur le fond, maintenant, force est de constater qu'évidemment nous restons sur quatre grands secteurs éligibles. Mais par rapport à ce qui se faisait jusqu'ici, il apparait une forte accentuation des investissements en faveur des travaux routiers et maritimes. Les chiffres qui nous ont été donnés nous le montrent bien. En revanche, la part des chantiers programmés en 2025 pour la défense contre les eaux chute de 7 à 2 %. Alors comment ça se fait ? Alors qu'effectivement dans les évolutions de cette convention, on nous parle d'un verdissement, de quelque chose plus en faveur de l'environnement, mais le chiffre que je viens de donner nous montre que, finalement, on ne va pas dans ce sens-là.

Autre changement majeur observé dans cette nouvelle convention pour 2025, le nombre de projets retenus en faveur donc de la société des Marquises en nombre, comme je le disais, a été revu à la baisse en faveur plus des Tuamotu et des Gambier avec une part plus grande et les montants les plus élevés. On a entendu 650 millions F CFP pour Kauehi, 850 millions F CFP pour Fakarava, 50 millions F CFP pour Hao. Enfin bon, voilà.

Alors au final, on ne peut que se féliciter donc que notre gouvernement adhère à ce qui nous est donné là et à cette, finalement, politique du béton et du goudron puisque la plupart des investissements sont dans le béton et le goudron. On avait posé la question en commission, là aussi. En quoi justement le béton et le goudron étaient dans le verdissement ? Bon, on nous a expliqué qu'il y avait des moyens effectivement de mettre des clauses qui permettent d'avoir des offres de marché plus orientés vers des

matières plus écologiques, etc. Enfin bon, personnellement, j'ai du mal à voir le rapport qu'il y a entre le béton, le goudron et le verdissement.

Alors c'est vrai que, jadis, certains ténors du Tavini huiraatira avaient beaucoup beaucoup décrié cette politique du béton et du goudron puisqu'apparemment, elle ne servait pas suffisamment les intérêts du fenua en termes de transition économique en fustigeant justement ces décisions. Je voudrais citer le président Antony Géros qui, en juillet 2013, disait « ces projets qui, une fois réalisés, ne laissent que des dettes ». Alors, là aussi, je n'ai pas trop compris pourquoi il disait ça, à l'époque. Mais, en tout cas, le Président lui-même déclarait en mai 2023, donc le Président du gouvernement « ne pas vouloir faire du BTP pour le plaisir du BTP ». J'espère que c'est toujours le cas. Donc effectivement, ce n'est pas faire juste pour faire. Ma collègue *mairie* de Hao me disait à l'instant que le problème aussi, après, c'est l'entretien puisque la réalisation c'est une chose, mais après entretenir toutes ces infrastructures ce n'est pas forcément prévu dans ces enveloppes et, donc, ça peut devenir un problème.

Enfin bon, pour terminer, dans la nouvelle convention, l'État a souhaité trois nouvelles recommandations qui nous ont été citées par le rapporteur toujours : plus vertueuse sur l'environnemental, comité de pilotage plus souple et plus réactif. Jusque-là, ça va, pour avoir une liquidation plus rapide des crédits. Donc c'est très bien pour nos entreprises. Après, là où je suis très mitigée, et j'ai réagi là-dessus en commission, c'est par rapport aux mesures de publicité que l'État voudrait voir appliquer au programme qu'il finance. Alors, effectivement, il me semble que lorsqu'il y a les projets, il y a des panneaux qui indiquent qui c'est qui finance. Donc on voit clairement la part de chacun. Lors des inaugurations, l'État est là pour couper le ruban. Je crois qu'à chaque fois, le gouvernement ne manque pas de remercier l'État dans ses discours. Il me semble qu'à chaque fois que j'ai pu assister à une inauguration, on n'a jamais été en reste de tout ça. Donc j'ai regretté que l'État ne soit pas présent en commission pour nous dire quelle mesure de publicité supplémentaire il souhaitait. Est-ce qu'il faut mettre une plaque sur chaque infrastructure, une plaque sur la route ? Enfin voilà. Mais comme il n'y avait pas de représentant de l'État, je n'ai pas pu savoir ce que l'État voulait en publicité supplémentaire. Mais je suis persuadée que, dans les discours, le gouvernement n'oubliera pas et continuera toujours de remercier l'État et l'État sera toujours là pour couper le ruban. Mais en tout cas, quoiqu'il en soit, merci quand même pour cet instrument financier à hauteur de 6 milliards F CFP qui aide beaucoup nos archipels les plus éloignés en particulier.

Voilà. Évidemment, nous approuverons ce projet de convention. *Merci.*

Le président : *Merci.*

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien.*

Je voulais remercier notre rapporteur pour tout ce qui a été dit et puis évidemment remercier notre élue, Tepuaraurii, pour toutes ses interventions qui sont pertinentes.

Sur l'analyse qui a été faite, c'est vrai que notre élue nous a rappelé que cette dotation nous a été attribuée depuis 2011, c'est vrai, jusqu'à surtout après les essais nucléaires qu'il y a eu, donc c'était une dette de l'État et qui devait nous verser à peu près 18 milliards F CFP.

L'intervention sur le fait qu'il n'y ait que 6 milliards et quelques par an depuis 14 ans c'est une intervention qui est pertinente puisque c'est vrai qu'il y a eu de l'inflation et qu'il faut avoir plus de réflexion sur la révision peut-être de cette somme.

Sur l'état de programmations et de réalisations faites sur plusieurs années, depuis 2011, c'est vrai que nous pouvons féliciter les services du MEF qui ont donc transmis ces informations aux élus. C'est

vraiment dans le souci de transparence du gouvernement de pouvoir vous informer sur toutes les réalisations qui ont été faites. Et c'est aussi un souci de transparence par rapport aussi aux demandes de l'État, puisque l'État aussi demande plus de transparence et je remercie vraiment les services du MEF d'avoir effectué ce travail.

Et vous avez parlé aussi de l'assurance d'avoir cette aide puisqu'il y a, à peu près, une quinzaine de jours, il y a eu le vote justement de la loi de finance qui vient, en fait, soutenir cette demande et ne pas nous inquiéter sur le versement de cette dotation.

Vous parliez de la convention pluriannuelle dans laquelle vous demandez aussi à ce que le montant inclus soit dans la convention. Certes, mais nous estimons qu'au niveau de cette convention pluriannuelle, je pense que tout est détaillé. C'est vrai que nous n'inscrivons pas le montant parce qu'il peut être aussi modifié.

Vous parliez aussi de reverdir un peu ces dotations sur les réalisations. Alors, il faut savoir que les services du MEF sont, justement, réflexion là-dessus. Nous sommes très insensibles, justement, à ce respect de l'environnement, à reverdir tous nos travaux.

Vous parliez aussi de l'intervention de notre Président, justement, sur sa manière de concevoir le BTP. Mais quelquefois, nous sommes bien obligés de garder tout ce qui est béton, ne serait-ce que pour la solidité. Je pense que ce qui est important, c'est toutes les actions qui sont mises en exergue pour pouvoir respecter l'environnement.

Vous parliez aussi de la demande de l'État sur des mesures de publicité. À savoir qu'à notre niveau, la réflexion a été faite surtout sur le fait que nous installons des panneaux pendant les travaux pour justement préciser les interventions financières de l'État comme les interventions financières du pays.

La deuxième chose aussi, lors des inaugurations, vous l'avez bien précisé Madame la représentante, c'est bien sûr l'invitation de l'État et c'est surtout de remercier. Je pense que le Président du gouvernement, à chaque fois, s'évertue à remercier, à reconnaître les aides de l'État et les subventions. Donc de ce côté-là, nous n'avons aucun problème et c'est pour cela que les mesures de publicité... Je parlerai peut-être plus de transparence pour que l'État puisse bien remarquer toutes les interventions qui ont été faites dans notre *pays* et je pense qu'à ce niveau-là, il n'y a aucun problème au niveau du gouvernement.

Donc voilà, je voulais vraiment vous remercier pour vos interventions et surtout remercier pour les points qui ont été soulignés. Merci beaucoup aussi pour vos encouragements.

Merci bien.

Le président : *Merci.*

Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1.

Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Bonjour à toutes et à tous. Merci bien pour ces interventions.*

J'observe simplement nos échanges, en particulier cette convention cadre. Depuis l'année 2011 jusqu'à aujourd'hui, ne sommes-nous pas, d'une certaine manière, toujours restés dans le même cycle, voire

dans une répétition d'année en année ? Cela fait presque 10 ans maintenant. Si nous examinons nos projets, ils ne sont pas comme ceux d'il y a 10 ans.

Nous entrons dans une ère nouvelle et réfléchissons à de grands projets pour l'avenir, mais dont la mise en œuvre a déjà commencé hier, comme lorsque nous mettrons en place le projet de cet aéroport (NDT, international) aux Marquises, ou celui de ce port, et d'autres grands projets encore. En y réfléchissant bien, il est peut-être temps pour nous d'établir une nouvelle convention cadre avec l'État français pour que cette aide soit revue à la hausse.

Ce n'est peut-être pas une aide car, si je ne me trompe pas, ceci découle de l'affaire sur les essais nucléaires, enfin, pas des essais nucléaires, mais des tirs de bombes nucléaires. Nous ne pouvons plus nous contenter de rester figés dans ce qui était en place déjà il y a plus de 10 ans. Nous sommes arrivés à un moment où il faut aller au-delà des compromis et pousser nos échanges à un certain niveau de sorte à ce que nos grands projets aboutissent, n'est-ce pas ? Nous savons que ces projets d'envergure concernent aussi bien les Marquises que les îles des Tuamotu. Il ne serait pas raisonnable de nous arrêter à ces 6 milliards, qui ne représentent que des miettes. Mais il conviendrait de revoir la convention, qu'elle puisse s'aligner avec les projets propres à notre époque. En somme, il serait juste d'abonder davantage la convention pour ce qui est de la santé de ce peuple.

Voilà, c'est mon avis.

Merci, Monsieur le président.

Le président : *D'autres interventions ? Non.*

Nous passons au vote : qui est pour ?... Qui est contre ?... Qui s'abstient ?... Pour, à l'unanimité.

L'article 1 est adopté.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2.

Pas de discussion ? Nous passons au vote : qui est pour ?... À l'unanimité. L'article 2 est adopté.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci.*

RAPPORT N° 4-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION AUTORISANT L'ADHÉSION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES

Présenté par M^{mes} les représentantes Tahia Brown et Béatrice Flores-Le Gayic

Le président : Nous passons au rapport n°4-2025 relatif à un projet de délibération autorisant l'adhésion de la Polynésie française à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien.*

Ici, donc on a un projet de délibération portant adhésion à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, la FNCCR.

Ce projet de délibération vient donc vous demander, chers élus de l'assemblée, de faire adhérer la Polynésie française à la FNCCR.

La date d'entrée en vigueur qui est prévue est fixée au 1^{er} avril 2025 et le passage du texte en commission du logement a été fait le 23 janvier 2025 avec un avis favorable à l'unanimité.

Il faut savoir que cette FNCCR est une association à but non lucratif, qui est très, très ancienne (1934), regroupant 800 collectivités adhérentes, dont le SPCPF, ce qui pourrait nous apporter quatre expertises dans les services publics locaux concernant l'énergie, la gestion des déchets, le cycle de l'eau et le numérique.

Cette association pourrait accompagner les collectivités, faire du lobbying auprès du Parlement français, organiser des formations payantes pour ses adhérents ainsi que des temps d'échange sur des thématiques ciblées.

Le coût de l'adhésion est de 2,800 millions par année complète. Pour l'année 2025, c'est à hauteur de 2,100 millions.

Les objectifs du MEF, c'est vraiment de renforcer l'expertise sur l'énergie, avoir un appui technique, juridique et opérationnel pour structurer le secteur de l'électricité à Tahiti après la fin du contrat éventuel de la délégation de service public avec l'EDT en 2030, former aussi les agents de la direction polynésienne de l'énergie et partager des expériences des autres DROM et COM sur la structuration de leur service public et sur les difficultés rencontrées, être aidé aussi sur le montage juridique des futures structures de l'électricité (éventuellement SEM, SPL, ÉPIC ou DSP, etc.)

Les autres ministères, c'est peut-être un bénéfice, ils pourront également saisir le FNCCR sur les problématiques liées à la gestion des eaux, des déchets dans le domaine du numérique.

Voilà, Monsieur le président, un résumé des motivations que nous avons concernant ce projet de délibération.

Merci.

Le président : Je demande au rapporteur, Madame Tahia Brown, de faire une présentation du rapport.

M^{me} Tahia Brown : *Merci bien, Monsieur le président.*

Bonjour, Madame la vice-présidente du pays ainsi qu'aux membres du gouvernement. Bonjour à toutes et à tous qui sommes rassemblés à l'ombre de cet édifice ainsi qu'à la population qui nous observe et nous écoute.

Le présent projet de délibération autorisant l'adhésion de la Polynésie française à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), a été transmis pour examen par l'assemblée, par lettre n° 7881/PR du 29 novembre 2024.

Créée en 1934, la FNCCR est une association à but non lucratif regroupant près de 800 collectivités territoriales et établissements publics chargés de l'organisation et de l'exploitation de certains services publics, regroupés dans quatre secteurs d'activité principaux, à savoir l'énergie et l'éclairage public, cycle de l'eau, numérique, gestion des déchets et économie circulaire.

La FNCCR regroupe plusieurs catégories d'adhérents dont des communes, communautés de communes, syndicats de communes, départements, régions ainsi que des entreprises et établissements publics locaux.

L'association se présente ainsi comme un « organe d'expression collective » d'élus responsables de l'organisation de services publics locaux ». Elle associe étroitement ses membres à ses travaux, facilite les échanges d'expérience et accompagne leurs projets. Elle exprime le point de vue de ses adhérents

lors de la préparation de textes législatifs et réglementaires ou dans l'hypothèse de négociations avec des entreprises délégataires du service public.

La fédération propose également un catalogue de formations liées aux domaines d'activités de ses membres et aux missions dévolues aux collectivités territoriales.

Compétente dans l'organisation et l'exploitation des services publics de l'énergie et du numérique, la Polynésie française entend adhérer à la FNCCR, ce qui lui permettrait de profiter d'un accompagnement dans l'organisation technique, administrative et financière de ses services publics locaux en réseau et des activités qui leur sont liées.

En matière d'énergie, l'adhésion de la Polynésie française à la FNCCR lui permettrait d'engager sereinement une restructuration du secteur de l'électricité de Tahiti, et ce en prévision de la fin des délégations des services publics de la TEP et d'EDT-Engie qui interviendra respectivement en 2027 et 2030.

Il convient d'indiquer que le tarif d'adhésion est fixé à 0,085 euros par habitant ; le barème de cotisation comportant un *prorata temporis* appliqué la première année.

À titre d'information, les communes polynésiennes profitent d'ores-et-déjà de l'expertise de la FNCCR au travers d'un partenariat existant avec le syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF). En effet, le SPCPF aura pu adhérer à la compétence « *énergie et éclairage public* » de la FNCCR par une délibération du 4 août 2020.

Examiné en commission le 23 janvier 2025, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont permis d'aborder essentiellement les avantages dont bénéficiera la Polynésie française du fait de cette adhésion tels que les formations ou les retours d'expériences, étant précisé que le Pays aura la possibilité de solliciter la FNCCR sur toutes les matières relevant de sa compétence.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes.

Maraeura, *la parole est à vous.*

M. Tahuhu Maraeura : Monsieur le vice-président de la commission permanente, Madame la vice-présidente du gouvernement, Messieurs les chefs cabinet du gouvernement, à notre population, chers collègues, *bonjour.*

Dans le prolongement du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française qui, depuis 2021, dispose d'un partenariat avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, le gouvernement Brotherson souhaite à son tour adhérer à cette association à but non lucratif sur le fondement de la devise bien connue selon laquelle : l'Union fait la force !

Association de collectivités locales de métropole comme d'Outre-mer entièrement dévolue à l'organisation de services publics, allant de l'énergie à la gestion-valorisation des déchets ménagers en passant par la distribution de l'eau potable, la FNCCR apparaît en effet comme le partenaire idéal,

moyennant une infime contribution pécuniaire de l'ordre de 3 millions de francs pacifique chaque année pour dialoguer, échanger, partager ou encore se former dans tout un tas de domaines essentiels à la vie de nos concitoyens.

Mais ne nous leurrions pas, mes chers collègues, ce rapprochement voulu et dont l'entrée en vigueur a été repoussée de trois mois à la date du 1^{er} avril 2025, est pour l'heure motivée par un seul dossier d'envergure, à savoir EDT-Engie et la fin de la délégation de service public programmée pour 2030.

Au-delà de cette date, le Pays, actionnaire à 100 % d'EDT, va-t-il continuer à travailler avec le groupe transnational Engie, né en juillet 2008 d'une fusion entre Gaz de France et l'entreprise Suez et dont l'État français est encore actionnaire à 20 % du capital social ? Rien n'est moins sûr... J'en veux pour preuve les déclarations du ministre de l'économie en commission, Warren Dexter, qui a pointé du doigt « l'opacité et les contentieux » qui caractérisent depuis quelques années les relations entre la collectivité polynésienne et le concessionnaire. À croire même que le divorce serait déjà consommé... Mais pour mettre qui à la place ?

Je relève quand même au passage que cette demande d'adhésion, à laquelle nous sommes *a priori* tous favorables, a été examinée dans un contexte très particulier, au moment même où l'île de Moorea sortait à peine d'une coupure électrique générale sur l'ensemble du réseau. Comble de l'ironie, l'ÉPIC Te Ito Rau no Moorea-Maiao qui a repris la concession a finalement dû se résoudre à solliciter le concours des techniciens du fournisseur historique EDT-Engie pour rétablir le courant 24 heures plus tard. Aussi, je laisse à chacun le soin de tirer les conclusions qui s'imposent...

Toujours est-il que si d'aventure la Polynésie française décidait de se passer des services d'Engie, elle devra le faire dans les délais impartis, et surtout dans les règles de l'art, sous peine d'entrer en guerre ouverte avec un adversaire de taille et à tous points de vue. C'est pourquoi l'adhésion à la FNCCR ne serait pas de trop pour guider nos pas dans le secteur de l'énergie en espérant plus tard élargir le champ d'investigations à d'autres compétences encore mal exploitées par la puissance publique.

Je vous en remercie.

Le président : *Merci.*

Tetua.

M. Félix, Hoa Tetua : *Monsieur le président, bonjour. Madame la vice-présidente, bonjour. Chers élus, le personnel, à toutes et à tous, mes salutations à l'occasion de notre rencontre. Et bonjour, Madame la secrétaire.*

Mon intervention aujourd'hui porte sur l'adhésion de notre territoire à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, le FNCCR.

Il s'agit d'un projet qui participe à nos efforts et de modernisation des services publics locaux. L'objectif étant de renforcer leur efficacité dans des domaines stratégiques, notamment dans le domaine de l'énergie.

Créée en 1934, la FNCCR rassemble aujourd'hui 800 collectivités et établissements publics à travers la France. La fédération regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de certains services publics regroupés dans trois secteurs d'activité principaux : l'énergie, le cycle de l'eau et le numérique. Elle a une mission d'assistance pour ses adhérents et a été agréée en 2016 par le ministre de l'intérieur à organiser des formations pour le compte des élus locaux en parallèle à celles dispensées aux agents des collectivités.

Il convient de préciser que la Direction polynésienne de l'énergie (DPE) sera l'interlocutrice de la FNCCR. En étant membres titulaires, nous pourrions donc bénéficier d'une expertise reconnue dans l'organisation technique administrative et financière des services publics concernés.

Aujourd'hui, nous aurons un accès inédit à des outils innovants, telles que les cartes graphiques numériques, la mutation des moyens, ou encore des formations adaptées. Les défis auxquels nous sommes confrontés exigent des solutions cohérentes et adaptées à nos spécificités.

Adhérer à la FNCCR pourrait faciliter nos échanges avec d'autres collectivités sur nos expériences respectives, nous favoriserons ainsi l'innovation et le partage de bonnes pratiques. Cette adhésion ouvrira la possibilité d'un véritable accompagnement pour nos projets structurants, notamment dans le secteur de l'électricité.

Il est important de relever les échanges importants comme la fin de délégation des sociétés de transport d'énergie électrique en Polynésie, la TEP, en 2027 et l'électricité de Tahiti EDT-Engie en 2020.

Ensuite, adhérer à la fédération nous permettrait de représenter nos intérêts au niveau national, notamment dans les discussions législatives et réglementaires. Son rôle en matière de formation pour nos élus et agents permettra d'élever le niveau des compétences et d'expérience local.

Enfin, la solidarité intercommunale et la cohérence nationale sont des perspectives aujourd'hui atteignables grâce aux outils de péréquation existants et accessibles une fois notre adhésion à la FNCCR validée.

Concrètement pour notre territoire, cela signifie un soutien renforcé pour nos infrastructures dans le domaine de l'énergie et de l'eau, la possibilité de mutualiser nos ressources avec d'autres collectivités et de bénéficier des tarifs préférentiels pour le service de l'équipement essentiel.

Le montant annuel de l'adhésion à cette fédération s'élève à 0,085 euros par habitant, soit 2,800 millions F CFP. Cela reste une somme dérisoire compte tenu des investissements stratégiques que nous faisons. En contrepartie, nous aurons accès à un réseau d'influence puissant et à des services sur mesure, allant à la formation à l'accompagnement des projets locaux.

En devenant adhérent à la FNCCR, la Polynésie française s'engage une démarche proactive pour soutenir notre transition énergétique et écologique, améliorer la qualité de nos services publics tout en adaptant aux besoins croissants de notre population, promouvoir des solutions innovantes et durables pour nos territoires. Cette adhésion traduit notre volonté d'affirmer la place de notre pays au sein des grandes instances nationales en matière de gestion des services publics.

Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, je vous invite à soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

D'autres interventions ? Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Merci bien.*

J'ai une question : cette fédération à laquelle nous souhaitons adhérer, produit-elle de l'électricité par la combustion de pétrole ? Lorsque vous aurez répondu à cette question, je poursuivrai mon intervention.

Monsieur le président... (Désignant du doigt M^{me} la ministre Minarii Galenon Taupua.)

Le président : Oui.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien.*

Pour répondre à notre élu, Tapati, il y a aussi — je ne sais pas le dire dans notre langue — l'hydroélectricité, et aussi les panneaux solaires, panneaux photovoltaïques. Le pétrole n'est pas la seule énergie utilisée.

Merci bien.

Le président : Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *C'est un peu où je voulais en venir, car nous vivons une époque moderne où il nous faut — comment dire ? La production d'électricité a évolué grâce aux énergies solaire, hydraulique et éolienne, ce qui nous convient très bien car nous n'avons pas de pétrole et notre population s'en procure péniblement. De plus, le Pays a un fonds spécifique pour subventionner l'acquisition d'hydrocarbures qui polluent la planète. Il faudrait que nous renforçons les moyens de production d'électricité en utilisant ce que la nature, ce que le Créateur nous donne, comme l'énergie éolienne, hydraulique, solaire, etc.*

J'ai été à Huahine il n'y a pas si longtemps, il y a deux ou trois semaines. Je me suis alors rendu à la Maison familiale rurale de Maroe, et j'y ai vu leur réservoir à gaz. Leur gaz, ils le produisent grâce à la bouse de vache. Cela signifie que cette école ne commande plus de bonbonnes de gaz auprès de Tahiti Gaz, elle produit elle-même son gaz provenant des fermes bovines de Huahine pour sa propre utilisation. On devrait faire de même avec le sujet que nous évoquons, en valorisant ce que nous avons à disposition.

Voilà, merci.

Le président : Tetua.

M. Félix, Hoa Tetua : *Merci, Monsieur le président.*

Ce rapport que nous nous apprêtons à voter est très important. Mais il nous faut écouter l'avis du maire de Rangiroa au sujet de Moorea, car ce qui est intéressant avec cette fédération qui a été montée en 1934. Ainsi, ils sont tous bien au fait du développement durable, et tout, pour nous apporter leur soutien car, comme cela a été dit, nous concernant, nous n'avons que deux — comment dire — délégations de service qui ont été accordées : celle de la TEP qui prend fin en 2027, et celle d'EDT qui prend fin en 2030. Par conséquent, il est essentiel que nous fassions partis de cette fédération pour nous éviter de commettre des dégâts, et pas seulement parce qu'elle a, en son sein, des experts. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous demandons à adhérer à cette fédération. Tapati parle de développement durable, et tout, c'est leur domaine, ils en sont experts depuis 1934 jusqu'à nos jours. Nous pouvons être sûrs qu'ils sauront nous former au mieux pour les prochaines décennies à venir. C'est pourquoi notre délibération du jour doit impérieusement être votée pour autoriser le gouvernement à y adhérer.

Voilà, merci.

Le président : *Merci.*

Madame la ministre.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Je voudrais vous remercier, Monsieur Tetua, Hoa pour les paroles pleines de sagesse que vous avez dites, car vous êtes revenu sur notre sujet à propos de cette fédération, et qu'il faut y adhérer. Merci bien car vous avez dit que le soutien en question, il s'agit d'un suivi, et*

c'est la raison pour laquelle le ministre des énergies a souhaité que l'on adhère à cette fédération. Et vous avez aussi souligné le fait que cette fédération a été fondée en 1934, ce qui est important pour justifier son expérience.

Je voudrais aussi répondre à notre collègue Tapatī. Tous ces points concernant le développement durable seront respectés. Vous le savez, on le constate aussi dans notre pays, on ne s'y oppose pas. C'est pour cela qu'il y a aussi ces dispositions.

Maintenant en français, je voulais aussi remercier notre *maire de Rangiroa* pour son intervention puisque ce que j'ai beaucoup apprécié, c'est quand vous nous avez dit il faut régler cette problématique dans les règles de l'art. C'est magnifique ! C'est justement ça que nous recherchons, ce sont les motivations de notre ministre de l'énergie, c'est de pouvoir profiter de l'expertise justement de la FNCCR et d'avoir ce véritable accompagnement dans les projets du ministère de l'énergie, en profitant des formations qui seront accordées et en profitant aussi des solidarités intercommunales, et en nous disant que de faire partie d'une grande association qui est reconnue et qui existe depuis 1934, ce n'est qu'un plus pour nous.

Et puis lors de la commission aussi d'études de ce projet, de ce rapport, vous avez aussi *Monsieur le maire* Riveta qui est intervenu, qui a dit qu'il a adhéré et qu'il apprécie vraiment cette association parce qu'il y a un plus. Et d'autant plus que le SPCPF y a adhéré et pour moi, c'est un plus parce que c'est toutes les communes pratiquement qui acceptent donc d'être accompagnées par cette assurance.

C'est dans ce sens-là que je voulais vous remercier pour votre soutien à ce projet de rapport.

Merci beaucoup.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Y a-t-il d'autres avis ? Non. Poursuivons.

La discussion générale maintenant est close. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Monsieur le président, je viens d'y répondre. Je crois que je ne vais plus rajouter. Sauf à vous demander de voter à l'unanimité.

Merci bien pour le soutien.

Le président : Je vais quand même demander s'il y a d'autres idées... Non.

Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur le 1^{er} article.

Pas de discussion ?... Nous passons au vote : qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2.

Pas de discussion ? Même vote ?... Même voix ?... Alors l'article 2 est adopté à l'unanimité.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 155-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION AUTORISANT L'ADHÉSION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CONTRÔLEURS D'ASSURANCE (AICA)

Présenté par M. et M^{me} les représentants Heinui Le Caill et Elise Vanaa

Le président : Nous passons maintenant au rapport n° 155-2024 relatif à un projet de délibération autorisant l'adhésion de la Polynésie française à l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M. Heinui Le Caill : Je vais peut-être lire le rapport, non ?

Le président : Le Caill.

M. Heinui Le Caill : *Monsieur le vice-président de la commission permanente, Madame la vice-présidente du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants élus, à toutes et à tous, mes salutations.*

Le 2 juillet 2024, l'assemblée de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* a adopté la loi du pays n° 2024-10 portant modification du code des assurances, réformant notamment ses livres III et V relatifs aux entreprises d'assurance et aux distributeurs d'assurance. En effet, il était devenu urgent de mieux encadrer leurs activités afin de veiller à leur bon fonctionnement et à leur solvabilité, dans un souci de protection des assurés.

Le nouveau livre III du code des assurances traite des accords de coopération que *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* peut conclure avec différentes autorités de contrôle prudentiel, lui permettant d'échanger des informations sur leurs entreprises d'assurance qui exercent sur son territoire, renforçant ainsi sa connaissance générale de l'environnement assurantiel et lui garantissant une prise de décision optimale.

Les accords de coopération permettront au Pays d'être informé sur la situation financière des entreprises qui relèvent de son contrôle et qui y sont agréées. Il sera demandé à l'autorité de contrôle partenaire de signaler tout événement pouvant nécessiter que des mesures de prévention ou de sanction soient prises pour l'exercice de l'activité sur le territoire.

Pour pouvoir bénéficier de ce partenariat, *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* doit d'abord adhérer à l'association internationale des contrôleurs d'assurance, l'AICA. Une fois qu'il y aura adhéré, il présentera des garanties de protection du secret professionnel et pourra devenir signataire du « Protocole multilatéral de coopération et d'échange d'information », établissant les bases de la coopération et de l'échange d'informations entre « autorités signataires ».

Pour information, l'AICA ou l'IAIS en anglais (Association internationale des contrôleurs d'assurance) est une organisation mondiale qui regroupe les autorités de régulation et de supervision des assurances de 200 juridictions réparties dans 140 pays. Elle inclut également des observateurs, comme des institutions financières internationales, des universitaires et des acteurs du secteur privé. Elle collabore avec des organisations comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, et le Conseil de stabilité financière pour maintenir un système financier stable.

En résumé, l'AICA joue un rôle crucial pour assurer la régulation uniforme et la stabilité du secteur des assurances à l'échelle mondiale.

Le présent projet de loi du pays a été examiné par la commission de l'économie, des finances et du budget, le 18 décembre 2024.

Ainsi, il a été précisé que la procédure d'octroi d'agrément serait d'autant plus sécurisée par l'échange d'informations permis par l'adhésion à l'AICA, assurant ainsi à *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* que les compagnies d'assurance souhaitant s'installer sur le territoire présentent des conditions de solvabilité suffisantes.

Enfin, il est à noter que cette adhésion représenterait un coût annuel de 3,5 millions de francs.

Donc, à l'issue des débats, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission, et en conséquence, nous vous invitons, chers collègues, à voter pour.

Le président : *Merci.*

Madame la ministre.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Je voudrais remercier notre rapporteur pour l'excellence de ses propos.

Pour nous, au niveau du ministère de l'Économie, ce qui est important pour notre ministre, c'est de permettre à la Polynésie de conclure des accords de coopération avec les autorités de contrôle prudentiel étrangères en matière d'assurance avant le 31 décembre 2025. Donc, comme on l'a expliqué, c'est vrai que c'est sur le modèle de la procédure suivie par l'adhésion de la Polynésie à la WAPIA, intervenue par la délibération 2018-58 APF du 16 août 2018, un projet de délibération est proposé pour autoriser la Polynésie à adhérer à l'AICA et signer son protocole multilatéral de coopération et d'échange d'informations.

Je rappelle que le coût estimé de l'adhésion à l'AICA est de 3,5 millions par an. Il y a une confirmation à venir. Je vous remercie de votre écoute.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de dix minutes maximum.

Madame Butcher-Ferry, à vous la parole.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Merci, Monsieur le président de la commission permanente, Madame la Vice-présidente, chers collègues, *bonjour.*

Le projet de délibération qui nous est soumis, autorisant l'adhésion de la Polynésie française à l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, AICA, vient dans le prolongement naturel de la loi du pays que notre assemblée a adopté, ici même, le 16 mai dernier, avec les toutes premières modifications apportées aux livres III et V du code des assurances.

Un chantier de longue haleine qui, comme nous l'avions déjà souligné en séance, vise à sécuriser les entreprises, comme les assurer, mais également à renforcer notre attractivité dans l'hypothèse où de nouvelles sociétés souhaiteraient s'implanter dans nos îles.

Rappelons à toute fin utile que sur la centaine d'entreprises recensées à ce jour, toutes, à l'exception d'une seule, ont leur siège social en dehors de nos frontières, dont 75 % basées en métropole. Mais comme l'avait justement fait remarquer le CESEC en son temps, la connaissance plutôt parcellaire du secteur et de ses acteurs mérite d'être affinée, pour ne pas dire amplifiée, d'où l'initiative menée dans le cadre de ce projet de loi du pays.

À travers la réforme du code des assurances, les entreprises concernées savaient très bien à quoi s'attendre, à savoir, désormais solliciter un agrément administratif, mais aussi, et surtout, faire l'objet d'une surveillance et d'un contrôle accru.

C'est donc sur ce deuxième aspect des choses, nécessitant pour la Polynésie française d'intégrer un vaste réseau de supervision efficace et cohérente à l'échelle mondiale que s'impose aujourd'hui l'adhésion à l'Association internationale des contrôleurs d'assurance ainsi qu'à la signature du protocole multilatéral des coopérations et d'échanges d'informations de l'AICA.

Vingt ans après avoir récupéré cette compétence statutaire, nous ne pouvons, par conséquent, que nous satisfaire de voir le pays exercer pleinement son pouvoir de régulation. Pour autant, n'oublions pas l'essentiel, le quotidien des Polynésiens et de l'obligation qu'il leur est faite, à titre privé ou professionnel, de souscrire un contrat d'assurance à des conditions financièrement acceptables, ne serait-ce que pour se prémunir contre les risques naturels, type cyclone, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci.*

D'autres interventions ? Le Caill.

M. Heinui Le Caill : Adhérer à l'AICA est une étape cruciale. Pour maintenir notre droit des assurances, il faut le faire évoluer. C'est une évidence ! Et comme l'a dit ma collègue, n'oublions pas que le Pays a récupéré cette compétence en 2004, et pourtant, notre code des assurances était figé à une version datant de 1976.

Maintenant, si la modernisation de notre code des assurances est indispensable, elle ne résout pas encore tous les problèmes concrets auxquels sont confrontés les Polynésiens, les *Mā'ohi (NDT, Polynésiens)* et nos entreprises. De nombreux secteurs, comme le tourisme ou les activités foraines, ainsi que certaines professions réglementées, peinent encore à obtenir des assurances essentielles. De même, la couverture des risques cycloniques, comme il a été dit, reste insuffisante. Les compagnies d'assurance refusent trop souvent de couvrir ces risques sur notre territoire, alors que leurs maisons-mères, en France, le font. Cette situation est difficilement acceptable et le manque d'offres adaptées à nos réalités locales freine notre développement économique.

Lors des travaux en commission, nous avons appris que dans le secteur du tourisme, des avancées ont été faites grâce à un courtier en assurance qui proposerait des solutions adaptées. C'est encourageant, mais peut-être pas suffisant. Je vais prendre l'exemple d'un cas qui m'a été récemment remonté et qui m'est demandé de suivre. Une jeune championne de *course de pirogué*, multimédaillée et fille d'une grande famille *de la course de pirogué*, qui a obtenu toutes les certifications pour encadrer les randonnées aquatiques en *piroque* et pour créer son entreprise. Elle a investi dans un équipement, dans du matériel adéquat, mais aucune assurance n'accepte de couvrir son activité. Et ce problème concerne aussi d'autres activités sportives, de glisse et touristiques. Même un courtier en assurance n'a pas trouvé de solution.

Pourquoi un tel blocage des assureurs, Parce que les assureurs redoutent la clientèle touristique américaine jugée trop procédurière. Peut-on accepter que nos jeunes investissent dans des formations, certifications spécifiques pour, au final, se retrouver dans l'incapacité d'exercer ou de lancer leur entreprise faute d'assurance, car aucun assureur ne veut prendre de risque.

Évidemment, il ne faut pas baisser les bras. Nous devons donc aller plus loin et peut-être apporter, envisager quelques réformes :

- La création d'un bureau central de tarification garantissant un accès à l'assurance en cas de refus des compagnies.
- La mise en place d'un registre des assureurs acceptant de couvrir certains risques pour simplifier les démarches des professionnels et particuliers.
- Un renforcement de la coordination entre les acteurs du secteur afin d'assurer une régulation plus efficace et une meilleure protection des assurés.

Notre Pays ne peut rester dans une situation où les Polynésiens, les *Mā'ohi (NDT, Polynésiens)* sont bien moins couverts que d'autres peuples ailleurs.

Enfin, je tiens à exprimer notre soutien à la DGAE pour son travail de fond sur ces questions. Ce travail, on le reconnaît, n'est pas simple, mais il est essentiel à la stabilité et à l'adaptation de notre système assurantiel.

J'invite donc mes collègues à voter favorablement cette délibération, tout en gardant à l'esprit que des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Merci bien.

Le président : *Merci.*

La discussion générale est maintenant close. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Je vous remercie globalement pour votre soutien à l'intégration à ce vaste réseau qu'est l'AICA. Merci beaucoup. *Merci bien, Madame la maire de Hao.* Merci aussi à notre élu Heinui Le Caill pour ces interrogations.

C'est vrai que, quand on vient à l'essentiel, c'est-à-dire, concernant notre population, il y a des spécificités qui sont un peu difficiles à accepter, je le reconnais. Alors, voici, un peu, les solutions que nous pouvons apporter aujourd'hui. C'est, par exemple, le problème de cette jeune femme, qu'elle se rapproche de la DGAE. C'est vrai que, quand on traite globalement tous ces soucis concernant les assurances, et quand on se rapproche des assurances, bon, on trouve des solutions ensemble, donc c'est un peu le conseil que je peux vous donner aujourd'hui, c'est de vous approcher de la DGAE concernant ce type de situation. Parce que c'est vrai que nous avons aussi des problèmes sur les assurances des habitations, mais je ne viendrai pas en débattre aujourd'hui. Je préfère que ce soit le ministre de l'Économie qui le fasse directement, mais ce que je peux vous donner comme aide aujourd'hui, c'est de se rapprocher de la DGAE pour trouver des solutions à ce problème-là. Voilà. En tous les cas, je vous remercie beaucoup pour votre soutien concernant ce texte.

Merci bien.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1. Pas de discussion ?... Nous passons au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité.

L'article 1 est adopté.

Article 2

Le président : Nous passons maintenant à la discussion qui est ouverte sur l'article 2. Pas de discussions ?... Même vote ?... Mêmes voix ?...

L'article 2 est adopté à l'unanimité.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 125-2024 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ADAPTATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2024-449 DU 21 MAI 2024 VISANT À SÉCURISER ET À RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE ET DES RÈGLEMENTS EUROPÉENS 2022/1925, 2022/2065 ET 2022/868 EN OUTRE-MER

Présenté par Mme et M. les représentants Elise Vanaa et Tematai Le Gayic

Le président : Nous passons maintenant au rapport n° 125-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance portant adaptation des dispositions de la loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique et des règlements européens 2022/1925, 2022/2065 et 2022/868 en Outre-mer.

J'invite le rapporteur, Madame Elise Vanaa, à nous faire une présentation du rapport. C'est Tematai.

M. Tematai Le Gayic : Merci, Monsieur le président, Madame la vice-présidente, chers collègues, *bonjour*.

La transformation numérique bouleverse nos modes de vie, nos économies et nos interactions sociales. Si ces évolutions ouvrent des opportunités majeures, elles s'accompagnent aussi de défis considérables : la protection des données personnelles, la lutte contre la cybercriminalité, la régulation des plateformes numériques ou encore, la sécurisation des usagers en ligne, en particulier pour nos jeunes.

C'est dans ce contexte que la loi « Sécuriser et réguler l'espace numérique » a été adoptée en mai 2024 au sein du Parlement français. Cette loi, qui s'inscrit dans un cadre européen plus large, repose sur trois piliers. Le premier pilier repose sur le renforcement des protections des citoyens, notamment des mineurs, par l'obligation pour les plateformes de vérifier l'âge des utilisateurs accédant à des contenus sensibles, par l'augmentation des sanctions pour la diffusion de contenus illicites et pédopornographiques, par la création d'un filtre de cybersécurité contre les tentatives de fraude et de cyberharcèlement.

Le deuxième pilier réside dans la capacité à garantir un environnement numérique plus sûr pour les entreprises et les consommateurs, par la régulation du *cloud computing* et des services numériques stratégiques, par la surveillance renforcée des pratiques des grandes plateformes, en application du Digital Markets Act et du Digital Service Act, par l'obligation de transparence et lutte contre les pratiques trompeuses en ligne.

Et le troisième pilier tient à encourager l'innovation et la souveraineté numérique par le développement de solutions numériques sécurisées, par le soutien à la transition numérique des PME et des TPE, par la promotion d'une régulation équilibrée pour garantir un accès équitable au marché numérique.

Le projet d'ordonnance qui nous est soumis vise à rendre ces mesures applicables en Outre-mer en prenant en compte les spécificités de notre Pays. La Polynésie, bien que dotée d'un dynamisme numérique certain, présente des défis particuliers. Il repose des derniers rapports... Il ressort, pardon, des derniers rapports de la DGEN, que les archipels éloignés ont toujours un accès inégal aux infrastructures numériques.

Si l'Internet fixe et mobile est en forte progression, des disparités persistent dans tout Tahiti et les archipels éloignés. Lorsqu'à l'échelle de toute la Polynésie, c'est 66 % des ménages qui ont accès à un fixe Internet, c'est 45 % des ménages habitant les archipels éloignés.

Le tissu économique, également composé, majoritairement, de TPE et de patentés ont un inégal accès aux infrastructures numériques. 90 % de ces entreprises disposent d'une connexion, mais seulement 9 % ont un site web, car la majorité privilégie les réseaux sociaux.

Une autre dépendance, qui pose des enjeux majeurs en matière de protection des données, de désinformation et de cybersécurité, est l'usage massif des réseaux sociaux. 84 % des Polynésiens utilisent Internet, dont 88 % des abonnés, des Polynésiens sont abonnés à *Facebook* alors que la moyenne mondiale est de 70 %.

Au regard du texte proposé, nous avons relevé plusieurs points d'attention, notamment l'article 9, qui prévoit d'étendre certaines dispositions du Code de la consommation en Polynésie. Or, ces aspects relèvent de notre compétence. Nous recommandons donc de ne pas étendre ces articles à la Polynésie sans un cadre adapté et réévaluer leur portée pour ne pas contredire le respect de la compétence polynésienne.

Par ailleurs, nous devons veiller à ce que cette adaptation ne se limite pas à un simple alignement sur le droit métropolitain, mais qu'elle prenne en compte les réalités locales qui ont été énumérées.

Cette ordonnance marque une avancée importante pour la régulation du numérique en Polynésie. Elle doit cependant être adaptée avec discernement en veillant à protéger nos compétences et à répondre aux besoins spécifiques de nos citoyens et de nos entreprises.

Ainsi, je vous invite au nom de la commission de l'économie, des finances et du budget d'émettre un avis favorable sur ce texte, sous réserve de la modification de l'article 9, afin de garantir la conformité et le respect du statut d'autonomie.

Merci.

Le président : Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes maximum.

Madame Frebault.

M^{me} Joëlle Frebault : *Merci. Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente, à toutes et à tous, mes salutations en cette nouvelle matinée.*

Pouvons-nous avoir confiance dans les acteurs de l'économie numérique mondiale ? Ou bien, nous faut-il encore et encore légiférer en vue d'accroître le niveau de sécurisation et de régulation d'un espace auquel chacun d'entre nous semble de plus en plus attaché au nom du principe de liberté ? C'est tout le sens du projet d'ordonnance qui nous est soumis pour avis.

Vaste débat, mes chers collègues, et une lourde responsabilité en perspective pour les élus que nous sommes, tant il s'agit ici de protéger les utilisateurs contre leurs propres addictions, au premier rang desquels figurent les mineurs face à la prolifération des contenus pornographiques. Mais pas seulement, puisque d'autres fléaux de nos sociétés modernes, comme le cyberharcèlement ou les tentatives d'escroquerie dont peuvent faire l'objet les entreprises comme les administrations, ne cessent de se répandre.

Toujours est-il que ladite loi SREN — dont l'application va être étendue par voie de conséquence à nos collectivités d'outre-mer — a confié à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et

numérique un pouvoir de blocage des services concernés si les systèmes de vérification d'âge ne sont pas conformes au Référentiel technique, qui a été adopté le 9 octobre dernier.

Sur les 15 articles du projet d'ordonnance, pas tous applicables à la Polynésie française, notons que l'article 3 modifie le code de l'Éducation en ce qu'il complète le volet formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques, dès l'entrée dans l'enseignement supérieur. C'est bien, mais j'aurais tendance à vous dire que c'est trop tard puisque nous avons déjà affaire ici à des personnes majeures. Par ailleurs, le Vice-rectorat ainsi que notre ministre de l'Éducation ont-ils été associés à cette réflexion ? Notre collègue, Heinui Le Caill, a posé la question en commission législative et nous sommes restés sans réponse.

Maintenant, et je crois que nous sommes tous à peu près d'accord sur un point : c'est pour dire que l'espace numérique évolue tellement rapidement que les tentations de contourner la réglementation seront toujours plus fortes. Partant de là, il appartient à chacun de se responsabiliser davantage pour ne pas tomber dans le panneau, si je puis m'exprimer ainsi.

En attendant, l'Australie a choisi la manière forte, pour ne pas dire la solution radicale, puisque face à l'inquiétude croissante concernant l'impact des réseaux sociaux sur les jeunes, le gouvernement australien s'apprête à légiférer pour interdire l'accès aux plateformes sociales comme TikTok, Instagram et YouTube aux adolescents de moins de 16 ans. Ce texte a déjà été approuvé massivement par la Chambre des représentants, avec 102 voix pour et seulement 13 contre. Les modalités pratiques de contrôle de l'âge restent néanmoins un défi majeur. Le gouvernement australien a mentionné plusieurs pistes, telles que la vérification de l'identité par pièce d'identité ou l'utilisation de données biométriques via des tiers de confiance. Cependant, aucune solution n'a encore été arrêtée, et l'application rigoureuse de ces contrôles soulève des questions complexes en termes de faisabilité et de protection de la vie privée.

Merci bien de votre attention.

Le président : *Merci.*

D'autres interventions ? Le Caill.

M. Heinui Le Caill : *Merci.*

Je rejoins un peu les observations de notre élue des Marquises. On a le sentiment que les acteurs locaux n'ont pas été entendus. Comme le rapporteur disait, il y a encore des handicaps, peut-être des inadaptations de la loi. Je me pose la question, est-ce que cette loi pourra vraiment être appliquée à notre échelle ?

Pour la question de la sanction. Il me semble que la sanction est de compétence de l'État, est-ce que l'État a les moyens, va mettre les moyens pour contrôler et pouvoir sanctionner localement ?

Il y a d'autres dispositifs intéressants :

– La création d'une réserve citoyenne numérique, qui va permettre à des volontaires d'aider à la prévention des menaces en ligne. Je suis volontaire, vers qui je me tourne ? Je vais voir la DGEN ou je vais voir le Haut-commissariat ?

– Soutien aux modérateurs de contenu qui sont remués ou accompagnés face aux risques psychologiques liés à leur métier. Toutes nos administrations ont aujourd'hui un site Internet, une page *Facebook*. On dira que ce sont des *community managers* qui gèrent les pages *Facebook*, qui répondent aux messages des gens, des messages, des fois, durs, insultants, et ce n'est pas évident, mais pourtant, ces agents ne sont pas formés à ça. Ce sont des agents d'un service qui vont répondre aux gens, mais qui n'ont aucune formation.

Moi, j'appelle aujourd'hui le Pays à former ses agents qui sont l'interface directe entre l'administration et nos concitoyens. Aujourd'hui, nos concitoyens vont sur *Facebook*, vont sur les pages *Facebook* de nos services pour demander un service, pour poser des questions. Ils utilisent *Facebook* aujourd'hui. C'est plus Google qui utilise *Facebook* et ils vont de moins en moins voir les services. Donc je demande au Pays de former ses agents. Ils sont derrière les pages *Facebook* de leurs services.

Autre question. On a le sentiment que cette extension de la loi SREN laisse quand même de côté quelques aspects, notamment des mesures spécifiques contre la désinformation locale à notre échelle, peut-être l'absence d'un cadre propre pour protéger les données personnelles à notre échelle, l'insuffisance de dispositifs contre les cyberattaques ciblant les institutions locales et les entreprises locales.

Je reprends encore l'exemple de nos services qui ont leur site internet, qui ont, pour certains, des ingénieurs réseau, des ingénieurs pour leurs serveurs, mais qui ne sont pas forcément formés contre des cyberattaques. La plupart des cyberattaques que subissent nos services, c'est tout simplement que leur nom de domaine est coupé de la base de données de leur site internet et ils sont déviés vers des sites, on va dire, terroristes. Je me souviens que l'Éducation a subi cette attaque une fois et notre site allait sur un truc de l'Al-Qaïda. Bon, on a pu résoudre le problème.

Autre remarque par rapport au site Internet de nos services. Il serait peut-être intéressant, dans le cadre de notre protection numérique, de demander à nos services de faire héberger leur site Internet localement et non pas sur des serveurs à l'étranger. Là aussi, il est arrivé qu'un serveur a été attaqué, nos sites Internet de nos services n'étaient plus accessibles. Peut-être qu'il faut aussi prévoir là une charte des conditions que tous nos sites Internet de nos services soient hébergés localement et ça va faire fonctionner l'économie locale. Voilà.

Ceci étant dit, concernant la régulation du e-commerce, des plateformes commerciales, comme notre rapporteur l'a dit, la plupart de nos petits commerçants patentés utilisent *Facebook*. Comment vont-ils être capables de répondre aux obligations de cette loi ? Je pense qu'ils ne seront pas capables de le faire. Là, il faut un vrai accompagnement de la DGEN, auprès des utilisateurs, auprès des internautes, auprès des services, auprès des petites entreprises. Il faut vraiment faire de la pédagogie.

Ensuite, concernant le e-commerce, quand est-ce que le Pays va vraiment va vraiment développer ce secteur ? Si vous vous lancez dans le e-commerce localement, il faut avoir les moyens. Vous êtes petit entrepreneur. Ce que vous avez besoin, c'est de créer un site Internet ; c'est assez simple aujourd'hui. Mais vous devez pouvoir proposer le paiement en ligne.

Localement, l'une des seules sociétés qui propose le paiement en ligne, je ne vais pas faire de la publicité, mais quand même, c'est l'OSB. L'OSB propose une solution qui coûte extrêmement cher. Non seulement vous devez vous abonner soit tous les mois, soit une fois l'année, vous devez payer ça, et en plus, vous devez redistribuer une partie de vos bénéfices dès que vous faites une vente. Peut-être que le Pays devrait réfléchir à développer ce secteur et à alléger les frais, notamment pour nos petits entrepreneurs. Et là, je pense surtout à nos *mamans* artisanes qui, même de Ana, arrivent à vendre leurs produits à des Américains, à des Allemands, et à expédier.

Autre problématique qu'il va falloir se poser, c'est les frais d'expédition de nos produits. Vous avez un produit qui coûte 500 francs. Vous voulez l'expédier aux États-Unis, vous allez devoir passer par la Poste et vous allez devoir payer 2 000 francs de frais. Alors que quand vous commandez sur un site américain, vous ne paierez que 300 francs. Voilà. Il y a toutes ces choses qu'il va falloir, à mon sens, approfondir si on veut développer à notre niveau le e-commerce.

Voilà les quelques remarques que j'ai à faire sur cette extension de loi, eh bien, votons pour.

Le président : *Merci.*

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Merci beaucoup pour vos interventions. Je voulais d'abord remercier notre rapporteur qui a donc sorti une phrase qui nous interpelle tous, puisqu'il disait que, comme c'est un projet d'ordonnance, c'est vraiment d'adapter avec discernement tous les articles, et il nous a cité l'article 9. Puisqu'au niveau du gouvernement, c'est là-dessus que nous avons justement mis un point de vigilance, parce que ça a été même précisé par le rapporteur, parce que cet article 9, il faut vraiment faire attention, parce que cette situation n'est juridiquement pas possible, puisque cela empiète sur la loi de consommation qui est de la compétence relevant de la DGAE.

Madame la maire Frebault Joëlle, vous nous aviez parlé de la sécurisation justement du numérique, surtout protéger nos mineurs contre le cyberharcèlement et je vous remercie justement pour vos remarques. À savoir que quand c'est une protection globale et générale, cela relève de la compétence de l'État. Cependant, vous connaissez l'intérêt de notre Président du gouvernement concernant le numérique. Je le sensibiliserai personnellement pour qu'il puisse en parler avec le haut-commissaire puisqu'ils se rencontrent régulièrement pour pouvoir voir qu'est-ce qu'on pourrait mettre en place.

Vous aviez aussi parlé de l'éducation puisque est-ce que le ministère de l'éducation, voire l'éducation a été sensibilisée ? Bien sûr, puisqu'au niveau de notre éducation locale, il faut savoir qu'on a mis en place un programme. C'est l'éducation à l'image qui débute donc dès le primaire, puisque l'idée, c'est vraiment la maîtrise des outils des réseaux sociaux qui sont enseignés, parce que ça, c'est important, c'est la prise en charge de ces outils.

Il faut savoir aussi qu'au niveau de la DGEN, il y a un grand travail de sensibilisation concernant l'utilisation du numérique, parce que ça aussi, ça fait partie du programme de notre Président, Et nous avons aussi cette idée de sensibilisation sur le numérique et l'utilisation du numérique et surtout les dangers du numérique. Cela englobe les réseaux sociaux, cela englobe tous les outils que nous utilisons.

Je voulais aussi remercier notre élu Heinui Le Caill pour ses interventions parce que c'est vrai qu'il nous parlait de création d'une réserve citoyenne numérique, à savoir aussi que c'est l'État qui peut vous aider dans ce sens-là.

Ensuite, vous parliez de la formation des agents, de l'administration par rapport aux sites numériques. À savoir que ce que nous avons fait, c'est plutôt au niveau de la DSI, la Direction des services d'information, puisqu'au niveau de ces services-là, il y a un contrôle, donc il y a une formation... Il y a forcément des formations et des informations auprès des agents de l'administration puisque vous aviez soulevé les problématiques des mesures mises en place sur la désinformation locale et sur la cyberattaque. Alors, sur les sites internet de nos services, comme je vous le disais tantôt, il y a un contrôle par la DSI. Et je sais que notre Président nous a sensibilisés, le Conseil des ministres justement, sur ce service-là et surtout les moyens qui sont mis en œuvre au niveau du pays.

Excusez-moi de me répéter, mais ce qu'il y a, c'est que, vu l'intérêt de notre Président, donc, au service du numérique, puisqu'il y a aussi la DGEN, je sais que le Président est vraiment sensible, justement, à la protection de notre population et surtout de nos enfants, parce que ça a été dit par notre *maire* Frebault, c'est très important justement de nous protéger du cyberharcèlement et je pense que c'est une problématique qui doit être traitée avec sérieux. Et c'est vrai que malgré cette ordonnance, donc ce projet d'ordonnance qui doit être voté, vos interventions étaient très pertinentes concernant justement la sécurisation de toutes ces données et surtout les problématiques posées par l'utilisation du numérique.

Voilà un peu ce que je peux vous dire aujourd'hui et vous remercier pour vos interventions.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui. Merci bien pour ces échanges.*

Lorsque j'observe la situation — comment dire ? — c'est un peu comme une rivière en pleine tempête. C'est un peu comme si notre pays était à l'embouchure, et que tous les déchets charriés depuis l'intérieur des terres sont entraînés vers l'embouchure.

Qu'est-ce que cela signifie ? Certes, peut-être que de bonnes choses viennent de l'extérieur jusqu'à nous, mais il y a aussi des sujets que nous évoquons souvent et qui, en réalité, échappent à notre contrôle. En effet, nous ne parvenons pas à maîtriser l'ice, même ces images qui circulent... Comment appelle-t-on cela déjà ? C'était comme si notre filet était troué. Si seulement, dès aujourd'hui nous l'arrêtons à la source, depuis l'étranger, cette drogue serait maîtrisée par notre « filet ».

Lorsque nous observons la plupart des problèmes auxquels sont confrontés notre population et nos jeunes et quand j'apprends, la semaine dernière, qu'un enfant de 8 ans consomme de l'ice, c'est très grave ! Cela signifie que notre pays n'est pas armé pour faire face aux fléaux de ce monde.

Lorsqu'on parle des réseaux sociaux et autres plateformes, c'est par ces moyens que toutes ces choses nous parviennent. N'y a-t-il vraiment aucun moyen, à l'ère de la technologie, de filtrer ce qui est bien de ce qui est mauvais ? N'y a-t-il vraiment aucun moyen, à l'ère de la technologie, de filtrer cela ?

Combien de réunions ont été organisées pour ceci, pour cela, alors que le problème ne s'est pas atténué, mais au contraire s'est aggravé ? C'est peut-être par là qu'il faut commencer... Si le problème venait d'ici, on pourrait le maîtriser. Par contre, ces problématiques, elles, nous sont parvenues à cause d'Internet et, là, il est très difficile de les maîtriser.

Cela signifie que, dans cette époque moderne où nous vivons, il est essentiel d'examiner attentivement et d'agir efficacement pour protéger nos enfants, notre jeunesse et, plus largement, l'ensemble de notre population.

Merci.

Le président : *Merci*, Tapati.

Tapati... Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci*, président. *Bonjour* à tous ! Madame la vice-présidente, je rebondis sur les observations, les commentaires de mes collègues.

Pour revenir sur l'outil que pourrait représenter *Facebook* comme plateforme commerciale pour nos petits artisans, il faut aussi prendre en compte que c'est aussi une plateforme de vente d'*ice*. Alors, il y a des pages qui existent où du troc d'*ice* contre objet quotidien, voilà, est possible. Donc, il faut que le pays soit... Je ne sais pas dans quelle mesure on pourrait intervenir pour bloquer ça.

Heinui parlait tantôt de cyberharcèlement qui toucherait les jeunes, mais pas que. Nous, en tant que personnalité politique, on en fait les frais tous les jours, je l'ai déjà dit. Là aussi, il faudrait plus de vigilance. Et pareil, je ne sais pas dans quelle mesure on pourrait intervenir pour essayer de freiner tout ça, la désinformation, de l'intox. Comme Tapati dit, on est submergé d'informations et nos enfants ne sont pas capables de faire le tri.

Facebook, à l'origine, c'était une plateforme d'échange entre amis. Or, c'est devenu quelque chose qu'on n'arrive plus à maîtriser, et notamment chez nous.

Donc je ne sais pas, franchement, chers gouvernements, je ne sais pas dans quelle mesure vous pourrez freiner tout ça, mais merci de vous y pencher.

Merci.

Le président : *Merci. On poursuit ?*

Nous passons à l'examen de l'avis.

La discussion est ouverte. Pas de discussion ? Nous passons au vote de l'avis. Qui est pour ? À l'unanimité. L'avis est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'OFFICE POLYNÉSIEEN DE L'HABITAT POUR L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Patricia Pahio-Jennings et Béatrice Flores-Le Gayic

Le président : Nous passons au dossier n° 9-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office polynésien de l'habitat pour l'exercice 2022 et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale.

En attendant, je demande à Patricia Pahio... à Béatrice, de faire la présentation du rapport.

M^{me} Béatrice Flores-Le Gayic : *Merci bien, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, chers membres élus, chers collaborateurs, à toutes et à tous qui êtes parmi nous ainsi qu'aux internautes, Madame la secrétaire générale, bonjour et bienvenue en cette occasion qui nous est donnée d'être réunis en cette nouvelle matinée.*

Par lettre n° 8296/PR du 16 décembre 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office polynésien de l'habitat pour l'exercice 2022 et affectation de son résultat.

S'agissant des faits marquants de l'année 2022 :

En 2022, l'Office a relancé l'enquête OMNIBUS portant sur la perception de son image par les usagers. Les résultats ont montré de fortes progressions en ce qui concerne la confiance en l'établissement et la bonne image de l'OPH, et 91 % des personnes estiment nécessaire la mise en place d'e-services. À ce titre, l'OPH a amélioré l'accessibilité de son nouveau site internet en lançant, en août 2022, sa plateforme numérique en *langue tahitienne*.

S'agissant de son activité commerciale de Kits Fare Tropical, relancée en 2021, l'OPH a vendu 50 kits en 2022, représentant un chiffre d'affaires de 310 millions F CFP et appuyé par différentes actions de promotion.

L'OPH a livré en 2022 171 logements en habitat groupé et 452 *logements* OPH, totalisant 623 nouveaux logements :

– 4 154 dossiers valides de demandes d'aides au logement ont été enregistrés en 2022, avec 3 974 en habitat groupé et 180 en habitat dispersé.

– 912 nouvelles demandes d'aides en matériaux (AAHI) ont été enregistrées en 2022, avec 1 713 aides délivrées en 2022 contre 1 140 en 2021.

Le dispositif de l'aide familiale au logement (AFL), a permis à 1 169 bénéficiaires de percevoir une aide mensuelle pour le paiement de leur loyer en 2022. Ce dispositif a été subventionné par le Pays à hauteur de 524 millions F CFP.

Parmi les 386 logements en habitat groupé en chantier au 31 décembre 2022, 256 nouveaux logements ont été mis en chantier cette même année et concernent 5 opérations situées à Paea, Tautira, Mahina, Papeete et Tairapu Est. L'Office enregistre par ailleurs cette année 9 opérations en phase d'études, soit 513 logements.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2022 :

À la clôture de l'exercice 2022, le compte financier de l'OPH se présente comme suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	Section II OPÉRATIONS EN CAPITAL	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	11 512 812 167	5 101 645 671	16 614 457 838
DÉPENSES (en F CFP)	12 018 569 584	6 323 068 031	18 341 637 615
RÉSULTATS D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	- 505 757 417	- 1 221 422 360	- 1 727 179 777
TRANSFERT DE RÉSULTAT PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE (en F CFP)	71 746 610	- 71 746 610	-
RÉSULTATS	- 434 010 807	- 1 293 168 970	- 1 727 179 777

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 présente un résultat déficitaire de 434 010 807 F CFP.

Le montant de 71 746 610 F CFP en section de fonctionnement, qui s'annule avec celui de la section d'investissement, correspond à des transferts d'ordre effectués conformément à l'instruction budgétaire et comptable M31.

Concernant la section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11,512 milliards F CFP en 2022 contre 11,546 milliards F CFP en 2021.

Elles comprennent :

- Les ressources propres qui passent de 2,563 milliards F CFP à 2,186 milliards F CFP (soit - 14,7 %).
- L'ensemble des subventions qui passe de 5,525 milliards F CFP à 3,949 milliards F CFP (soit - 28,5 %).
- Les autres ressources de l'établissement, qui concernent les produits financiers et les produits exceptionnels, qui passent de 3,458 milliards F CFP à 5,377 milliards F CFP.

Les dépenses de fonctionnement quant à elles s'élèvent à 12,019 milliards F CFP en 2022 et diminuent de 8,3 % par rapport à l'année précédente.

Concernant la section d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5,102 milliards F CFP en 2022 (+ 79,2 % par rapport à 2021), dont 5,033 milliards F CFP de subventions d'investissement (une progression de 112,1 % est constatée s'agissant de la subvention accordée par le Pays).

Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 6,323 milliards F CFP (+ 63,4 % par rapport à 2021).

Concernant le fonds de roulement :

Le fonds de roulement diminue sur 2022, de 625 millions F CFP, et atteint un montant de 2,534 milliards F CFP.

Travaux en commission :

L'examen du présent projet de délibération en commission, le 22 janvier 2025, a suscité des échanges portés principalement sur les points suivants :

– s'agissant des délais de transmission à l'assemblée des comptes financiers de l'OPH, le retard accumulé depuis quelques années, qui tend à se résorber en 2025, a été justifié par la complexité même des comptes et par le démarrage tardif des travaux comptables, notamment en raison des changements successifs des agents comptables ;

– un point sur la diversité des missions de l'OPH a été effectué (bailleur social, construction de *logements*, activité commerciale, distribution AAHI et logement étudiant) et mis en perspective avec les comptes de l'établissement ;

– les problématiques relatives au fait que l'OPH avance et supporte sur fonds propres plusieurs dépenses ont été soulignées ;

– les différentes raisons qui peuvent expliquer le déficit des comptes de l'OPH (décalage des prix entre les arrêtés d'attribution et la construction effective des *logements*, l'inflation des prix des matériaux de construction, etc.) ;

– la feuille de route 2024-2027, incluant un plan de redressement visant à maîtriser les dépenses de l'OPH, avec trois axes qui y ont été identifiés à savoir un axe financier pour diminuer les dépenses, un axe opérationnel afin de développer la proximité avec la population et un axe plus global sur l'animation des lotissements et le mieux vivre ensemble ;

– enfin, sur le stock de demandes d'aide au logement, il a été précisé qu'une commission se réunira cette année pour d'une part, procéder à un toilettage des demandes et, d'autre part, prendre acte et attribuer de nouveaux logements.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci.*

Madame la ministre.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci*, Monsieur le président.

Non, je pense que je voulais reféliciter notre rapporteur puisque les points qui ont été soulignés sont les points importants de ce compte financier, pour le rappel de l'exercice 2022.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a eu ce problème de changement de comptable. Ensuite, revoir aussi le déploiement de toutes les dépenses qu'il y a eu au niveau de l'OPH.

Je pense que tout a été dit lors de ce rapport. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Juste à dire que c'est vraiment le retard de... Ce qui a été important, c'est le démarrage extrêmement tardif des travaux comptables du compte financier 2022 et puis nous nous en excusons. Donc aujourd'hui, nous vous les présentons.

Voilà. Merci beaucoup.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Parmi les membres de la commission permanente qui souhaitent intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes maximum.

Madame Pascale Haiti.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente, chers collègues, *bonjour.*

À la lecture du compte financier 2022 de l'Office polynésien de l'habitat que vous soumettez à notre approbation, et surtout après des échanges fort intéressants qui ont ponctué nos travaux en commission deux heures durant, nous serions tentés d'en déduire que votre majorité est soudainement rattrapée par le principe de réalité.

Autrement dit, il serait temps, mes chers collègues, de reconnaître que l'OPH n'est pas un établissement public comme les autres car le modèle de bailleur social qui le caractérise, rend son exploitation et surtout sa gestion financière extrêmement complexe. Ce qui explique, en partie du moins, la dégradation des équilibres budgétaires depuis quelques années...

Mais à ce stade de mon intervention, permettez-moi quand même de saluer l'objectivité avec laquelle la plupart des représentants présents le 23 janvier dernier ont bien voulu examiner la situation. À tête reposée, comme on dit. Sans esprit polémique ni attaque gratuite.

À une exception près si l'on en juge par cette petite phrase assassine lâchée par l'ancien conseiller spécial du Président Brotherson, reconverti depuis ministre en charge du Logement, qui a comparé l'OPH, je le cite, à une « *boîte d'atterrissage pour anciens collaborateurs en fin de mandat* ». Nous pourrions en retour lui rétorquer que le Tavini huiraatira n'a pas le monopole de l'exemplarité en matière de placement d'affidés politiques en mal de reconversion... Je referme cette parenthèse.

Reconnaissons-lui, malgré tout, le mérite et la franchise de venir nous expliquer que « *les comptes de l'OPH sont compliqués !* » et que, de son propre aveu, même les commissaires aux comptes ont eu les plus grandes difficultés à s'y retrouver. Une manière, comme une autre, de justifier au passage les retards accumulés dans la présentation de ce dossier devant la commission *ad hoc*. Et pour cause, huit mois se seront écoulés entre la validation des comptes par le conseil d'administration et leur transmission à notre assemblée.

Mais alors, que nous disent les comptes 2022 ? L'analyse de l'agent-comptable est sans appel : il apparaît en effet et je le cite, que « *l'ensemble des indicateurs de l'établissement sont au rouge, démontrant un déséquilibre financier intrinsèque de l'ensemble du modèle économique* » de l'entité concernée. En d'autres termes plus simples à comprendre, le problème majeur de l'OPH, c'est qu'il dépense (dans les kits *logement* notamment) avant même d'encaisser les loyers !

Sans parler de la problématique récurrente du taux de recouvrement des loyers qui ne dépasse pas 70 %. La situation n'est pas nouvelle et les mauvaises habitudes ont tendance à perdurer, quelles que soient les majorités politiques en place. La preuve dans l'une des dernières résidences inaugurées à

Tautira. En 2024, sur les 5 700 000 F CFP de loyers attendus, seulement 1 300 000 F CFP a été encaissé, alors que dans un même temps la collectivité, au travers l'AFL, a déboursé de son côté 2 100 000 F CFP pour accompagner les locataires. Voilà une autre réalité à laquelle personne n'échappe.

Dans ce contexte, le résultat d'exploitation 2022 a affiché un déficit de 434 010 807 F CFP. Pire, moins 1 727 179 777 F CFP si l'on intègre les opérations en capital. Avec pour conséquence dommageable, depuis plusieurs années, de rogner le Fonds de roulement qui, entre 2019 et 2022, a fondu de 3 milliards F CFP. À ce rythme, toujours selon les responsables de l'Office, il est fort probable que cette réserve soit négative dans les comptes de 2024.

Face à l'ampleur d'un tel déficit structurel évalué à 1,5 milliard de F CFP chaque année, il s'agit désormais de « *retravailler la mécanique* » pour soulager la trésorerie. Autrement dit, les nouveaux dirigeants de l'OPH doivent s'atteler à maîtriser les dépenses dans l'espoir de dégager de nouvelles pistes de recettes. Mais s'agissant du fameux plan de redressement annoncé depuis plus d'un an, c'est tout ce que nous aurons à nous mettre sous la dent ! Seule avancée notable : un début d'allègement de la masse salariale au travers un plan de départs à la retraite, ce qui devrait permettre de passer d'un effectif de 270 à seulement 240 agents.

En attendant, et quoi qu'on en dise, l'OPH a fait le job pour toutes ces familles sans toit ou mal-logées ! Tant en habitat groupé qu'en habitat dispersé, le bailleur social n'a jamais autant produit de logements à Tahiti comme dans les archipels avec un record de 623 unités livrées en 2022 contre 610 en 2020 juste avant la crise *Covid*. Une capacité de production dont le gouvernement Brotherson devrait s'inspirer aux fins d'améliorer les conditions de vie des familles polynésiennes les plus fragiles. Toujours est-il que l'on annonce d'ores et déjà un abondement de crédits supplémentaires en cours d'année, venant s'ajouter aux 5 milliards F CFP déjà inscrits au BP 2025. Là encore, une prise de conscience que le logement social doit demeurer une priorité de nos politiques publiques...quoi qu'il en coûte !

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

D'autres interventions ? ... Madame Jeanne.

M^{me} Jeanne Vaianui : *Merci bien, Monsieur le président, Madame la vice-présidente, bonjour. À toutes et à tous, bonjour.*

L'Office polynésien de l'habitat (OPH) est un acteur clé de notre politique du logement. Derrière les chiffres que nous examinons aujourd'hui, il y a des familles qui attendent un toit, des *personnes âgées* qui aspirent à un logement adapté, et des jeunes qui peinent à trouver un loyer abordable. L'OPH est plus qu'une administration : c'est une institution au service des Polynésiens et un pilier de notre cohésion sociale.

Un constat financier qui appelle à une évolution du modèle :

L'examen du compte financier 2022, bien que tardif, nous donne un éclairage important sur la situation actuelle et les défis à relever. Plusieurs indicateurs témoignent des tensions financières qui pèsent sur l'OPH :

- Un déficit structurel de 1,5 milliard F CFP par an, qui impose une dépendance accrue aux subventions exceptionnelles pour équilibrer les comptes.
- Une capacité d'autofinancement négative (-660 millions F CFP en 2022), ce qui signifie que l'OPH ne génère pas suffisamment de ressources pour financer ses charges courantes et ses investissements.
- Un fonds de roulement en baisse de 625 millions F CFP en un an, limitant encore davantage la capacité de l'office à investir dans de nouveaux projets et à répondre aux attentes des demandeurs de logements sociaux.

Ces éléments ne sont pas une fatalité, mais ils nécessitent des ajustements structurels pour garantir la pérennité du modèle économique de l'OPH.

Des solutions à mettre en œuvre pour renforcer l'OPH :

Pour accompagner l'OPH dans sa mission, nous devons agir sur trois leviers majeurs, qui permettront d'améliorer sa gestion, sa performance et sa capacité à répondre aux besoins des Polynésiens.

1. Un cadre budgétaire plus solide pour une gestion pérenne

Le premier impératif est d'assainir la situation financière de l'OPH afin de lui donner des marges de manœuvre suffisantes pour investir et moderniser ses services. Cela implique :

- Un suivi rigoureux des finances, avec une meilleure anticipation des besoins et un renforcement des outils de gestion budgétaire.
- Une optimisation des charges, en identifiant les postes de dépenses qui peuvent être rationalisés sans impacter la qualité du service rendu aux usagers.
- Une clarification des périmètres d'activité, en recentrant les efforts de l'OPH sur ses missions essentielles et en évaluant l'efficacité des dispositifs en place.

Nous devons veiller à ce que les ressources disponibles soient mobilisées efficacement pour maximiser l'impact des actions de l'OPH

2. Une modernisation des procédures pour plus d'efficacité.

L'accessibilité et la rapidité de traitement des demandes doit être une priorité pour répondre aux attentes des Polynésiens. Plusieurs mesures concrètes doivent être mises en œuvre :

- Mise en place d'un guichet unique, afin de centraliser les démarches et d'offrir un accompagnement plus clair et plus fluide aux demandeurs.
- Accélération et la digitalisation, en permettant un suivi en ligne des demandes et en améliorant la transparence dans l'attribution des logements.
- Meilleure connaissance des locataires, en mettant en place des outils d'analyse pour adapter l'accompagnement et prévenir les situations d'impayés.

Aujourd'hui, les délais d'attente pour un logement social s'allongent, et les demandes explosent : plus de 272 % d'augmentation des demandes en habitat dispersé en 2023. Dans ce contexte, l'amélioration des processus est essentielle pour garantir un service plus réactif et plus équitable.

3. Un développement adapté aux réalités locales et durable.

L'OPH doit répondre à la croissance des besoins en logement, mais aussi adapter son offre aux spécificités du territoire et aux enjeux environnementaux. Cela passe par :

- L'accélération du programme de viabilisation des parcelles dans les archipels éloignés, pour limiter l'exode vers Tahiti et permettre un développement équilibré du territoire.
- Le renforcement des constructions durables, en intégrant des matériaux écologiques et des solutions adaptées au climat polynésien.
- L'amélioration de la gestion des résidences, avec une attention particulière portée à la qualité de vie des habitants et à la création d'espaces de vie favorisant l'entraide et la cohésion sociale.

En 2022, 623 logements ont été livrés, et 447 en 2023. Ces efforts sont réels, mais ils restent insuffisants face à une demande qui ne cesse de croître. Il est donc crucial de renforcer la capacité de production de l'OPH, tout en veillant à la qualité et à l'adéquation des logements avec les besoins des familles polynésiennes.

4. Un engagement collectif pour l'avenir.

La feuille de route 2024-2028 ouvre des perspectives intéressantes, avec une volonté affirmée d'améliorer la gestion et de moderniser les services. Mais ces ambitions doivent se traduire en actions concrètes et mesurables.

Nous serons donc attentifs à la mise en œuvre effective des engagements pris, en veillant à ce que les réformes annoncées portent des résultats tangibles pour les Polynésiens.

Nous voterons en faveur de ce compte financier parce que nous croyons en l'OPH et en sa mission essentielle. Mais cet accompagnement s'accompagne d'une exigence de résultats, car le logement est un droit fondamental qui doit être garanti à tous, sans exclusion et sans délai déraisonnable.

Nous avons collectivement la responsabilité de faire en sorte que l'OPH devienne un outil encore plus efficace, plus réactif et plus adapté aux réalités des Polynésiens, parce que le logement n'est pas un luxe, mais un droit.

Merci de votre attention.

Le président : *Merci.*

D'autres interventions ?... *Non.*

La discussion générale est maintenant close et j'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Je vous remercie beaucoup pour vos interventions.

Je voulais commencer peut-être par ce que vient de nous dire notre représentante Jeanne Vaianui — merci beaucoup —, c'est que l'OPH doit être un outil plus efficace, plus adapté pour le mieux-être de notre population, et c'est vrai.

Aussi, chères représentantes et chers représentants, je préfère vous dire que notre nouveau ministre viendra dans les jours à venir, dans les semaines à venir devant vous, exposer son programme sur ce qu'il veut faire.

Ce que je retiens aujourd'hui, c'est qu'on l'a cité deux fois aujourd'hui, c'est cette feuille de route qui existe, surtout sur l'idée de vraiment améliorer la gestion au niveau de l'OPH, puisque c'est sur la feuille de route 2024-2027, et moderniser les services au niveau de l'OPH pour plus d'efficacité, nous l'avons bien noté.

C'est vrai que dans les interventions de Madame Flosse Pascale, merci beaucoup pour cette idée de dire que nous sommes rattrapés par le principe de réalité. Oui, dès notre prise de fonctions, ça a été ça, c'est vrai. Je vous remercie de nous rappeler cela. Et vous avez bien noté aussi le déséquilibre financier. Et sur les impayés aussi, vous avez fait des remarques, et je vous dis que notre ministre viendra exposer un peu son, puisque je préfère lui laisser la liberté de pouvoir venir vous exposer ses interventions puisqu'il vient d'être nommé, donc je ne veux pas intervenir sur ses futurs projets.

Ce qu'il faut savoir, et vous l'avez bien souligné, c'est qu'il y a eu un allègement salarial depuis 2022-2023, que nous sommes là, et c'est vrai que c'est un effort collectif, admis par tous les employés de l'OPH, et nous ne pouvons que les remercier d'avoir accepté de participer à cet effort collectif.

Il faut savoir aussi que, et cela a été souligné par notre collègue-représentante Jeanne Vaianui, sur la modernisation des procédures. Ce sont des mesures concrètes, oui. Sur les outils d'analyse des situations d'impayés — merci pour toutes ces idées —, l'amélioration des procédures, des processus et la

croissance, et on a surtout noté cette croissance au niveau du besoin en logement. L'idée aussi qui est intéressante et que vous avez sortie, c'est cette commission sur les demandes de logement parce que l'on sait quand même qu'il y a plusieurs demandes, qu'il y a peut-être des dossiers qui sont à renouveler, à retirer, parce qu'en 2022, il y avait déjà 4 154 demandes qui ont été actées et donc tout cela est à revoir, c'est à moderniser, comme vous avez dit. Il faut vraiment revoir les procédures, et je vous en remercie. L'idée, aujourd'hui, c'est de se dire et d'accepter, c'est vraiment la vision globale sur le logement, et cela a été dit par notre représentante Jeanne Vaianui, c'est vrai que le logement est un droit dans un pays et il faut vraiment travailler là-dessus. Je vous remercie beaucoup pour votre soutien, parce que je sais que vous avez toujours soutenu l'OPH malgré tous les soucis qu'il y a eu, et je crois qu'aujourd'hui il faut regarder vers l'avenir et se dire que nous avons besoin de logements, nous allons tous travailler ensemble, se donner la main, et surtout aider aussi l'OPH et notre nouveau ministre a vraiment présenter des projets structurant et rassurant pour notre avenir.

Voilà, je vous remercie.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Nous passons à l'examen de la délibération. Pour ce dossier, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Vous êtes d'accord ?... À l'unanimité.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 103-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DE L'INSTITUT D'INSERTION MÉDICO-ÉDUCATIF ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT
Présenté par M^{mes} les représentantes Thilda Garbutt-Harehoe et Rachel Flores

Le président : On passe au rapport n° 103-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'Institut d'insertion médico-éducatif et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Merci, Monsieur le président.

Juste vous dire que pour ce projet de délibération, c'est le compte financier de l'exercice 2023 de l'IIME. C'est un institut d'insertion médico-éducatif qui fonctionne bien, qui est dirigé par Madame Marie Perrard. Au sein de cet institut, nous avons 130 personnes réparties sur plusieurs sites, parce que nous avons un site à Pirae, Te Ana Hau, qui accueille 29 enfants. Le site de Paea, c'est juste un petit rappel, c'est Tearama avec 23 adolescents et 22 jeunes. Et sur le site de Taravao, Tamaru Arii, 14 enfants, 34 adolescents et 8 personnes polyhandicapées. C'est juste pour vous donner un peu une image globale de cet institut qui dépend de mon ministère.

Ce qu'il faut savoir, c'est que par rapport à l'exercice précédent, nous avons une augmentation de 36 millions F CFP, donc c'est une augmentation de 7,23 %. Et pour le montant définitif des recettes, je laisserai à nos rapporteurs le soin de nous détailler tout cela. Mais tout ce que je peux vous dire, c'est que c'est un institut qui fonctionne bien, et j'attends vos questions pour pouvoir y répondre.

Merci bien.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Je demande au rapporteur, Madame Thilda Garbutt-Harehoe, de faire une présentation du rapport.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : *Merci*, Monsieur le président, que je salue. Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les responsables et agents des ministères et des services du Pays, chers auditeurs, *à toutes et à tous, bonjour*.

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 5854/PR du 13 septembre 2024.

L'IIME assure la prise en charge des enfants et adolescents de 6 à 20 ans présentant un handicap mental, éventuellement associé avec un autre handicap, nécessitant une éducation spéciale ou dont la sévérité de la déficience intellectuelle et/ou motrice implique une prise en charge, un encadrement et des moyens adaptés. Son siège administratif est situé à Fare Ute et il dispose donc de trois sites opérationnels situés, comme l'a dit Madame la vice-présidente, à Pirae, Paea et Taravao.

Je vais juste répéter :

– 130 personnes accueillies sur ces trois sites : à Pirae appelé « Te Ana Hau » qui se trouve derrière la mairie de Pirae, sur le site de Paea « Tearama », sur le site de Taravao « Tamaru Arii ».

– De plus, 56 jeunes accompagnés en établissements scolaires sur Tahiti et Moorea par la section d'éducation spéciale et de soins à domicile de l'IIME.

– Une augmentation de 7,23 % du montant global des moyens financiers avec plus de 401 millions F CFP pour la subvention d'exploitation qui enregistre à elle seule une augmentation de 9,65 %.

Autres faits marquants de l'année 2023 :

– 76 % des charges d'exploitation concernent les charges de personnel avec 77 agents en poste pour 94 postes créés. On note également une augmentation de l'absentéisme qu'il conviendrait d'en analyser les causes.

– Le déploiement d'un nouveau projet d'établissement depuis 2022 qui définit l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer la prise en charge des enfants en situation de handicap et de polyhandicap.

– L'obtention du label « Aire Marine Éducative » pour les trois sites du fait de la mobilisation des équipes de l'IIME sur certains des projets éducatifs, culturels et sportifs du Pays.

– Enfin, la poursuite de la réalisation de travaux de mise aux normes et d'aménagements des différents sites d'accueil, ainsi que l'acquisition (et parfois renouvellement) d'équipements et de véhicules nécessaires au bon fonctionnement des services de l'IIME.

S'agissant maintenant de l'exécution budgétaire 2023 :

À la clôture de l'exercice 2023, le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de plus de 575 millions F CFP et celui des dépenses à plus de 531 millions F CFP.

Ainsi, le résultat global du compte financier présente un solde excédentaire de plus de 44 millions F CFP venant en augmentation du fonds de roulement qui passe de plus de 224 millions F CFP en 2022 à près de 269 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2023.

Aussi, le résultat de fonctionnement, excédentaire à hauteur de près de 37 millions F CFP, sera affecté au crédit du compte 1068 « Autres réserves ».

S'agissant maintenant des travaux en commission :

L'examen de ce dossier passé donc le 30 septembre 2024 a suscité des échanges qui ont porté principalement sur les points suivants :

- 1) Les personnels de l'IIME et les difficultés de recrutement ainsi que l'essoufflement rapide du personnel pour lequel des stratégies ont été mises en œuvre ;
- 2) L'organisation de l'IIME avec une présentation des particularités des différents sites et du public accueilli ;
- 3) L'absence de changement des rotations de transports d'enfants malgré les nouveaux horaires des écoles ;
- 4) La place des parents et des familles dans le projet éducatif et thérapeutique élaboré pour les enfants ;
- 5) Les difficultés liées à l'insertion des jeunes adultes handicapés — on dit plutôt porteurs de handicap ;
- 6) Et la prise en charge dans les îles *via* les associations et les structures de type « IIME ».

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé et des solidarités propose à notre assemblée d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes.

Madame Butcher, à vous.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Merci. Mes salutations à toutes et à tous de nouveau.*

L'Institut d'insertion médico-éducatif qui assure sur trois sites distincts la prise en charge des enfants et adolescents présentant un handicap mental, a dégagé en 2023 un résultat excédentaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, d'un montant total de plus de 44 millions de F CFP.

La situation financière de l'établissement, que nous pourrions qualifier de plutôt saine et qui se retrouve d'ailleurs au niveau du fonds de roulement dont le solde atteint plus de 268 millions de F CFP au 31 décembre, tient principalement à deux raisons : d'une part, les moyens financiers ont progressé de 7,23 % par rapport à 2022, provenant aux deux tiers de la subvention du Pays pour un montant jamais atteint jusqu'ici de plus de 401 millions. D'autre part, et ce n'est pas nouveau, il s'avère que l'IIME peine à recruter des collaborateurs qualifiés dans des domaines très spécifiques, ce qui explique la persistance d'un nombre important de postes vacants (17) pour un effectif réel de 77 agents.

Entre les orthophonistes qui sont en attente d'une reconnaissance pécuniaire, les éducateurs spécialisés dont la dernière promotion n'a pas jugé bon de candidater à l'IIME et enfin les chauffeurs titulaires d'un permis D qui se font rares..., une telle pénurie de main d'œuvre semble peser sur le fonctionnement normal de l'établissement, et notamment le phénomène d'absentéisme.

Par ailleurs, la direction dit accueillir en son sein des personnes de plus en plus sévèrement handicapées, ce qui n'arrange rien au sentiment d'usure professionnelle qui serait de nature à provoquer des demandes de changement d'affectation.

Voilà donc, pour ce qui me concerne, les principaux points sur lesquels je souhaitais mettre l'accent dans le cadre de ce dossier.

Merci bien.

Le président : *Merci*, Madame.

D'autres interventions ?... Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Merci, Monsieur le président.

Cet établissement, comme chacun le sait, est une présence du pays en faveur de nos enfants porteurs d'handicap, mais aussi de nos familles. Avec une structure de ce type, le Pays s'est engagé depuis 1989 à fournir un accompagnement médical, social, éducatif à ces enfants, donc une prise en charge spécialisée.

Par cet apport, le Pays s'est engagé en faveur d'une équité. Bien sûr il y a eu la loi sur le handicap qui devait donc ramener à une égalité des chances, mais nous parlons plutôt d'équité de traitement. En fournissant l'accompagnement adéquat à nos enfants porteurs de handicap, on parle d'équité car les difficultés que rencontrent les enfants porteurs de handicap nécessitent plus de moyens médicaux, financiers, humains, techniques, pédagogiques, adaptés.

« Tous différents, mais tous importants », c'est notre compréhension de la diversité qui nous permet de prendre soin de nos enfants de manière juste et adéquate. Notre pays peut être fier de cette structure et à ce titre, nous saluons l'engagement de tout le personnel de l'IIME pour son dévouement. L'IIME a le mérite d'exister, mais il nous faut toujours redoubler d'efforts afin d'améliorer la prise en charge des enfants pour leur apporter le soutien nécessaire et faciliter leurs insertions dans la société d'aujourd'hui et de demain. Notre société est comme une équipe qui doit se reposer sur l'inclusion afin que chacun y trouve sa place selon ses facultés.

L'IIME participe à accompagner et à valoriser les enfants porteurs de handicap pour qu'ils puissent s'insérer dans la société. Mais malgré toutes les dispositions mises en place, il faut encore mettre plus d'efforts.

Nous avons donc cité les sites, les trois sites, mais ces sites permettent de traiter les situations de handicap qui ne peuvent être accompagnées en milieu scolaire. Or, beaucoup de parents souhaiteraient tellement que leurs enfants soient comme des enfants dits normaux, et ces enfants bénéficient de moyens supplémentaires pour améliorer leurs conditions.

Globalement, ces sites maintiennent ce niveau d'attractivité depuis ces dernières années. Depuis 2022, l'IIME s'est fixé de nouveaux objectifs sur cinq ans, tels qu'adapter les projets des jeunes en lien avec l'évolution des infrastructures de la société, simplifier les procédures internes, continuer à adapter et à développer les compétences professionnelles. Ces orientations confirment la volonté de l'établissement de rester flexible afin d'évoluer de pair avec la société.

La connaissance de l'environnement naturel, local est nécessaire afin que les enfants soient conscients du cadre dans lequel ils évoluent. Ainsi, l'établissement a renforcé sa mobilisation sur certains des projets éducatifs, culturels et sportifs du pays. Par exemple, ces trois sites d'accueil ont obtenu le label « Aire marine éducative ». L'insertion se faisant également par le travail, qui est une source d'émancipation et de valorisation, l'année 2023 a permis la réalisation de 36 stages pour les jeunes de l'IMPro de Taravao sur 12 terrains de stages différents dans les secteurs de l'alimentation, de la distribution, de la petite enfance, de la mécanique générale ainsi que de la petite et moyenne hôtellerie.

Pour parfaire son efficacité, l'IIME, implanté autour de l'île et recueillant des enfants de plusieurs communes, continue de s'équiper en acquérant de nouveaux véhicules. Pour autant, l'établissement rencontre des difficultés concernant l'attractivité du personnel, difficultés et défis à régler dans l'urgence la plus proche. Premièrement, des postes spécifiques ont du mal à être pourvus tels qu'orthophoniste, éducateur spécialisé, chauffeur pour transport d'enfants. Deuxièmement, un essoufflement du personnel. Ainsi, il est de plus en plus difficile d'accompagner les enfants, car les pathologies des enfants et des

adolescents sont de plus en plus lourdes. L'établissement propose en ce sens de favoriser la rotation du personnel entre les divers sites.

Les parents d'enfants autistes recherchent aussi des lieux de scolarisation et au plus près de leur domicile. Donc l'IIME prévoit de proposer de nouveaux horaires de rotation dès 2025 afin de coïncider avec les nouveaux horaires des écoles.

D'autre part, l'IIME n'est présent que sur Tahiti et Moorea, alors que les îles manquent toujours de structures de ce type, ce qui nécessite de se reposer sur les associations pour bénéficier de l'accompagnement dans les différents archipels. Et là, nous souhaitons donc vraiment féliciter toutes ces associations qui tiennent bon. Il faudra tôt ou tard apporter une solution durable pour ces îles afin de renforcer l'assistance qu'apportent les associations jusqu'à présent. Juste un exemple, hier, j'avais encore des parents d'enfants porteurs d'handicap qui n'ont pas mis leurs enfants dans les écoles et qui pourtant auraient pu bénéficier pour s'améliorer. Voilà donc notre quotidien aussi.

Ainsi, le service aux familles, l'accompagnement des enfants porteurs d'handicaps divers, doit vraiment s'inscrire dans des réflexions et des actions urgentes. Et l'IIME fait sa part avec des limites, avec une adaptation continue recherche : comment faire plus ? Comment faire mieux ?

Chers amis, Je vous invite à renouveler notre confiance envers l'IIME, qui fait un travail formidable pour le bien-être et l'inclusion de nos enfants porteurs d'handicaps. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Le président : *Merci*, Madame.

D'autres interventions ? Heinui Le Caill, à vous.

M. Heinui Le Caill : *Merci*.

Oui, nous renouvelons notre confiance en l'IIME et il faut les soutenir.

Juste un étonnement et un peu une déception par rapport à la classe de Taimoana qui accueille les autistes. On sait que tout repose sur l'IIME et je pense qu'il faut que l'on donne plus de moyens à l'IIME pour qu'il puisse offrir des plateaux techniques. C'est l'IIME de Paea qui va accueillir ces élèves, mais tous les élèves autistes ne sont pas à Paea, certains sont un peu partout. Il faut vraiment développer ces structures d'accueil autiste dans les IIME, voire développer les IIME un peu partout, pour qu'on puisse accueillir tous nos élèves autistes.

Voilà. C'est une demande que l'on formule au gouvernement. Le nombre d'autistes, on n'en a pas eu, et il n'est pas très clair. On l'estime à 300, mais quelle est la réalité ? On n'a pas encore les chiffres. Voilà. C'est un appel pour un soutien à maintenir cette classe.

Le président : Madame Teriitahi.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Je profite de l'intervention de Monsieur Le Caill parce que, justement, c'était un sujet que je voulais soulever par rapport aux autistes, puisqu'on parlait de l'accompagnement des enfants porteurs de handicap en classe, l'autisme étant une forme de handicap. Effectivement, il y a les institutions spécialisées, mais il y a aussi les enfants qui sont maintenus à l'école et qui, pour pouvoir justement être maintenus dans l'école « classique », entre guillemets, bénéficient de l'assistance de ce qu'on appelait à l'époque les AVS. Aujourd'hui, c'est ASH. Il me manque une lettre, je crois, mais en tout cas c'est ce qu'on appelait les AVS.

Je voulais soulever le problème particulier du cas de l'enseignement privé, puisque, jusqu'à il n'y a pas longtemps, dans le cadre de l'enseignement privé, il y avait donc des AVS qui aidaient des enfants scolarisés dans des écoles privées, et il n'y a pas longtemps, il y a un mois ou deux mois, leur contrat s'est arrêté, ou en tout cas on les a rapatriés dans l'école publique. Et, les enfants qui bénéficiaient de l'assistance de ces personnes précieuses pour eux, parce que ces enfants autistes, effectivement, peuvent continuer à rester dans un milieu scolaire classique avec cette assistance, donc, pour certains, avaient la même assistance depuis peut-être un an ou deux. Et du jour au lendemain, sans qu'on les prévienne, sans qu'on prévienne les parents, on a retiré les AVS — je vous laisse imaginer les conséquences sur les enfants — au prétexte, effectivement, que c'était à l'enseignement privé, catholique en l'occurrence, de recruter leurs propres AVS.

Alors outre la forme, puisque moi, quand on m'a relaté cela, ça m'a un petit peu choqué, parce que j'ai imaginé effectivement l'état des enfants et parce qu'on aurait pu prévenir les parents, on aurait pu, quand même, aussi préparer les enfants et ne pas couper le lien du jour au lendemain. En fait, voilà, je voulais avoir un éclaircissement sur cette situation.

Je suis désolée Madame la vice-présidente, je vous prends un petit peu au dépourvu, peut-être que vous avez quelques éléments avec les personnes ressources qui sont derrière vous, mais peut-être qu'on pourra me répondre aussi plus tard, mais je souhaitais quand même soulever cette problématique, parce que c'est vrai, on me dira, il y a l'école privée, il y a l'école publique, etc., mais, c'est un petit peu quand on parle des communes du Pays, c'est la même population, ce sont nos mêmes enfants, et quand on peut les aider, qu'ils soient dans le public ou dans le privé, dès lors qu'ils sont scolarisés, on a le devoir quand même de les aider du mieux qu'on peut et surtout de leur donner le maximum de chance — et pour reprendre les mots de ma collègue Thilda — et pour leur donner l'équité des chances. Parce que l'égalité des chances, c'est compliqué, mais au moins l'équité des chances, j'aime ce mot, et ça, c'est notre devoir.

Merci.

Le président : *Merci.*

D'autres interventions ? Thilda ?

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Oui, juste pour compléter, il n'y a pas que l'école catholique, puisque l'école Tiarama aussi a eu le même problème. Merci.

Le président : *Merci.*

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Excusez-moi, je vais commencer par la fin, puisque nous avons été interpellés par notre représentante Tepuaraurii, et puis, complétée par notre représentante Thilda. Je vous remercie pour vos interventions.

Concernant ces AVS des écoles privées, sachez qu'ils ont reçu une subvention pour renouveler justement le contrat de ces AVS. Cela a été voté au budget, une subvention de 46 millions. Donc, en principe, c'est réglé quoi. Je veux dire que ce sont les écoles, les établissements privés qui doivent faire le nécessaire pour reprendre ces AVS. Il n'y a aucun problème pour cela, alors, pour toutes les écoles privées. Voilà un peu la réponse que je peux apporter.

Je vous remercie vraiment pour vos interventions, surtout lorsque nous parlons de ces enfants, voire des adultes, porteurs de handicaps sévères et surtout des personnes polyhandicapées. C'est vrai que j'ai entendu aussi notre représentante parler d'égalité, Thilda parlait d'égalité des chances et surtout, qui a bien précisé l'équité de traitement. C'est vrai que nous avons besoin de moyens supplémentaires, mais

ce qui se passe, c'est que nous avons vraiment un problème au niveau des moyens humains, que ce soit au niveau de cet établissement, comme au niveau de la DSFE. Je vous l'ai déjà dit tantôt, ce ne sont pas des postes faciles à assumer et c'est vrai que lorsqu'on travaille, lorsqu'on passe les diplômes, c'est beaucoup plus intéressant, par exemple, dans l'éducation, ils ont plus d'indemnités ou alors au niveau des postes d'État. Cependant, nous avons trouvé des solutions au niveau de notre ministère, c'est-à-dire en accordant des astreintes supplémentaires pour nos agents, des ISS, des indemnités de sujétion spéciale, pour pouvoir les encourager. Parce que, les formations, nous les mettons en place, cependant, après les formations, nos formés en sociale vont ailleurs.

Je vous ai entendu parler des éducateurs spécialisés — je vous remercie —, c'est comme les orthophonistes, mais comme le disait tantôt la directrice de l'IIME, c'est vraiment de les maintenir en poste, parce que sachez que pour s'occuper de ces enfants ou de ces adultes, il faut vraiment un sacerdoce, ça je vous le dis, et, on parlait beaucoup d'absentéisme. En fait, sachez que, comme il y a beaucoup de proximité, ils sont vraiment obligés d'être, en fait, en phase avec ces enfants ou ces adultes, et donc, souvent, nous avons des maladies qui sont développées au fur et à mesure, et ce n'est pas facile. C'est vraiment un domaine qui est important pour notre gouvernement, puisque notre Président du gouvernement a nommé une déléguée interministérielle, Nathalie Udry, au sein de notre gouvernement, qui est vraiment là pour nous faire remarquer tout ce que nous devons améliorer dans notre société polynésienne. Et vous l'avez dit, c'est vraiment d'adapter les infrastructures dans tout notre *pays*.

Vous avez aussi parlé de la situation de nos personnes à handicap particulier, que ce soit les enfants ou les adultes, dans les îles. Sachez que nous avons débuté les travaux pour construire le centre pour handicapés à Bora Bora, je vous l'avais déjà dit lors de la présentation du budget, et nous allons poser la première pierre pour le centre pour handicapés à Raiatea au mois de mars. Nous allons poser la première pierre et nous allons construire ce centre. Parce que, l'idée est vraiment d'aider aussi nos personnes à handicap particulier dans les îles.

Vous avez beaucoup discuté aussi des autistes. Sachez qu'au niveau du ministère de l'éducation, de notre ministre de l'éducation, il y a une attente. Donc, comme vous le savez, ceux qui connaissent l'éducation, il y a une commission technique, la CTES, nous attendons justement des retours pour pouvoir mettre en place des classes pouvant aider ces enfants à handicap particulier. Parce que, sachez qu'actuellement, on n'a pas assez de précisions. Par exemple, pour votre information, lorsque je suis allée à Raiatea, il y a une association pour autistes et les membres sont venus me rencontrer, comme ceux de Bora Bora. Sachez que je leur ai dit que, quand les centres seront construits, ils pourront aussi avoir des salles à leur disposition. Parce que, comment voulez-vous que l'on traite tous les handicaps ? Parce qu'en fait, l'idée, c'est aussi que les associations s'entendent. Vous savez, parce que vous l'avez dit, la gestion de ces personnes à handicap particulier demande beaucoup d'infrastructures, beaucoup de moyens structurels, et c'est vrai qu'on n'a même pas besoin de parler de soutien financier, parce que ces personnes ont besoin d'être soutenues. Et c'est pour cela que je voulais vous remercier pour vos interventions.

Et vous dire aussi qu'au niveau de l'IIME, dans son programme, sur ses perspectives de 2024, notre directrice a déjà pensé à mettre un service de suite et de liaison sociale. Pourquoi je vous dis cela ? Parce que, c'est pour aider les familles. Parce que, souvent, on nous dit que les familles sont désemparées. Je suis tout à fait consciente de la difficulté et j'ai demandé à mes services de tutelle d'accompagner les familles et surtout de les informer. C'est vraiment l'idée.

Et de vous dire aussi qu'au niveau de l'IIME, la directrice a décidé aussi de faire évoluer le statut parce que, ce n'est pas évident, surtout pour les adultes, parce qu'à partir de, vous l'aviez dit tantôt, c'est de 6 à 20 ans, et après il y en a qui se retrouvent chez eux, donc il y a eu des demandes qui me sont remontées pour les prendre en charge. Aussi, on a décidé pour cette année 2025 des accueils ponctuels destinés aux adultes plus lourdement handicapés et restés sans solution de prise en charge qui permettront à la personne et à sa famille de bénéficier d'un relais professionnel, parce que nous sommes conscients qu'il faut réellement un relais pour ces familles. Ces accueils permettront, dans le respect de chacun, de faire une pause pour ces familles dans un quotidien souvent exigeant. Parce que, chers amis, c'est dur de

gérer ce type de public et nous savons de quoi nous parlons. Les travaux préparatoires avec les différents partenaires ont débuté l'année dernière et continuent cette année.

Et dire aussi que pour ces enfants, vous parliez de ces enfants autistes qui ont des troubles du spectre de l'autisme, c'est vrai que cela se fera sur le site de Paea déjà spécialisé, avec du personnel dédié à cela.

Monsieur Heinui Le Caill, vous nous aviez fait la remarque sur les distances qu'il y a. C'est vrai que, quand nous avons des enfants qui ont ces problèmes-là à Papeete, se rendre à Paea sera peut-être un peu compliqué, mais ce que je veux vous dire, c'est que nous avons des transports qui font le tour de l'île tous les jours pour récupérer nos personnes à handicap particulier. Nous n'avons pas le choix parce que si nous partons dans des constructions d'infrastructures pratiquement dans chaque commune, ce sera compliqué.

Sachez aussi qu'à mon niveau, en plus de l'IIME, nous avons 43 établissements sociaux et médico-sociaux. Actuellement, nous faisons le tour, avec notre nouveau chef de cellule, de chaque centre pour pouvoir un peu voir comment est-ce que l'on peut optimiser nos moyens. Je vous dis franchement que nous sommes actuellement à ce stade-là. Parce que, n'oubliez pas que nous avons plus de 3 milliards par an que nous devons déverser vers ces établissements sociaux et médico-sociaux.

Et, je voulais vraiment rendre hommage aussi à toutes ces associations. Je remercie Madame Harehoe d'avoir rappelé cela, parce que ces associations qui œuvrent justement au sein de nos établissements, au sein des établissements sociaux et médico-sociaux, parce qu'il y a un réel sacerdoce. Ce n'est même pas un soutien, ce n'est pas une fonction, un travail, c'est un sacerdoce, c'est-à-dire qu'il faut réellement le faire. Donc, il faut rendre hommage à leur travail et je vous remercie.

C'est pour vous dire que nous sommes en progression au niveau de nos actions pour pouvoir aider ces personnes à handicap particulier, et je vous remercie pour votre soutien par rapport aux subventions et aux finances dont nous avons besoin.

Merci beaucoup.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Nous passons à l'examen de la délibération.

Pour ce dossier, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Vous êtes d'accord ?... *Merci.*

En l'absence d'amendement, je mets au voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité ?...

La délibération est adoptée à l'unanimité. *erci bien.*

On va faire une pause *déjeuner* ?... Casse-croûte ?... Et on reprend vers 13 heures ?... Ça vous va ?... 13 heures ?... Ça va ?... 13 heures. À tout à l'heure. Il y en a qui sont très lents pour le repas. C'est un peu long, 13 h 30, après on va finir tard. Allez, on maintient à 13 heures. *Voilà.*

(Suspendue à 11 heures 47 minutes, la séance est reprise à 13 heures 9 minutes.)

Le président : *Nous allons reprendre.*

On reprend nos travaux.

RAPPORT N° 106-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER ET AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Présenté par M^{me} la représentante Tahia Brown

Le président : On va passer au rapport n° 106-2024, relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation de résultat de l'exercice 2023 du Centre de formation professionnelle pour adultes.

En attendant le ministre, je demande à Tahia Brown de nous faire la présentation de son rapport. *Merci.*

M^{me} Tahia Brown : *Merci, Monsieur le président. Mes salutations à toutes et à tous une nouvelle fois.*

Par lettre n° 5912/PR du 16 septembre 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation de résultat de l'exercice 2023 du Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA).

Pour rappel, le CFPA est un établissement public administratif qui a pour mission d'organiser, d'animer, de développer et de mettre en œuvre des sessions de formation professionnelle au profit de toute personne de plus de 16 ans. Il dispense à cet effet des enseignements théoriques et pratiques pour conférer aux personnes une formation professionnelle permettant d'exercer ou de s'adapter à un métier, de parfaire ou d'approfondir une formation, ou d'acquérir une qualification professionnelle d'un niveau plus élevé. Il dispense également des formations qualifiantes et des modules de qualifications, adaptés aux besoins, pour le personnel salarié.

Ces formations sont dispensées sur quatre sites distincts : Pirae, Punaauia, Taravao et Faaroa.

En 2023, le CFPA disposait de 112 postes budgétaires, dont 87 postes occupés par 42 agents engagés sur des emplois permanents, 42 agents en CDD, 2 agents relevant du dispositif SITH et 1 agent saisonnier.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'apprenants tous statuts confondus au CFPA s'élève à 1 123 contre 1 203 apprenants en 2022, dont 995 stagiaires formés. Le taux d'insertion réel des stagiaires sortis en 2022 s'élève à 88 % et le taux d'insertion provisoire des stagiaires sortis en 2023 s'élève à 65 % (pour rappel, le taux d'insertion réel de ces stagiaires sera calculé au 31 décembre 2024).

Pour les stagiaires, en 2023, il est à noter que 53 % sont des femmes et plus de la moitié des stagiaires ont entre 18 et 29 ans.

S'agissant de l'exécution budgétaire de l'établissement :

En section d'investissement, les recettes sont arrêtées à la somme de 144,223 millions de francs CFP, et les dépenses, à la somme de 206,506 millions de francs CFP.

En section de fonctionnement, les recettes s'établissent à près de 1,150 milliard de francs, et les dépenses, à 1,005 milliard de francs CFP, d'où un résultat de fonctionnement excédentaire de 144,331 millions de francs CFP, affecté au compte 1068 « Autres réserves ».

En conséquence, le résultat global de l'exercice 2023 est arrêté à la somme de 82,008 millions de francs CFP qui vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement, lequel s'établit au 31 décembre 2023 à 745 919 522 francs CFP contre 663 911 574 francs CFP en 2022.

L'examen du présent projet de délibération en commission le 11 octobre 2024 a permis aux membres présents d'être informés sur les points suivants :

– l’année 2024 est marquée, pour la première fois, par une réalisation totale des formations dans tous les centres du CFPA, étant précisé que tous les plateaux techniques sont désormais opérationnels ;

– et, s’agissant des projets à venir en 2025, une unité mobile sera déployée sur Rangiroa pour des formations en mécanique, électricité ou tourisme, et aux Marquises, des formations sont prévues en matière d’accueil touristique, de mécaniques automobiles et bateaux.

À l’issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l’emploi et de la fonction publique propose à l’assemblée de la Polynésie française d’adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci.*

Je demande au gouvernement d’exposer l’économie générale du projet.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci* Monsieur le président, merci aussi à notre rapporteure pour l’excellence du rapport.

Juste dire que pour notre ministre Vannina Crolas, ce qui est important pour elle, ce sont les enjeux donc au niveau du CFPA, c’est-à-dire répondre systématiquement aux besoins de notre population, de nos entreprises et de nos politiques.

La décision de renforcer les compétences de l’ensemble de la population polynésienne exige des ressources importantes, des formateurs qualifiés et des infrastructures adaptées. Pour répondre efficacement aux besoins des archipels, il est crucial que le CFPA bénéficie d’un soutien financier solide garantissant la pérennité et la réalisation de ses initiatives sur le long terme. Des perspectives que nous y voyons, bien sûr, c’est le rayonnement du CFPA avec la création de son unité mobile et l’affectation de la moitié du CMNP de Rangiroa au CFPA, montre toute l’implication du personnel du CFPA et la volonté du gouvernement d’apporter la formation au plus près des usagers des archipels très demandeur.

Face à ces enjeux et ces besoins récurrents de formation en *out* du CFPA, il est programmé en 2025 de réaliser des formations aux Tuamotu et aux Marquises.

Donc, j’attends donc, ensuite, les observations et les questions des représentantes et des représentants.

Merci de m’avoir écoutée.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Madame Butcher.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Le compte financier 2023 du Centre de formation professionnelle pour adultes que nous allons, une fois de plus, adopter sans difficulté, témoigne d’un dynamisme à toute épreuve.

Depuis quelques années en effet, on assiste à une véritable montée en puissance de cet établissement public, au point d’en faire le bras armé du Pays pour tout ce qui touche à la formation et aux compétences dans le monde du travail en Polynésie française.

Ses moyens financiers, tout d’abord, ont été sensiblement abondés comme en témoigne la subvention de fonctionnement qui, pour la première fois en 2023, a franchi le niveau symbolique du milliard de francs CFP.

Le personnel d'encadrement du CFPA a également été renforcé, totalisant 87 agents, dont une grande partie — sur les 45 CDD figurant au rapport — a été titularisée depuis.

Sur ce point en particulier, nous prenons bonne note du souhait émis auprès de sa tutelle par le directeur du Centre aux fins d'établir une passerelle permettant aux formateurs d'évoluer dans leur carrière au sein de la fonction publique. Ce qui n'est pas le cas actuellement !

Toujours est-il qu'au cours de l'année observée, tous les plateaux techniques étaient opérationnels, ce qui a permis de comptabiliser officiellement 995 stagiaires formés, soit un effectif jamais atteint jusqu'ici.

Pour 2025, conformément aux objectifs assignés depuis longtemps, le CFPA va devoir démontrer sa capacité à sortir de sa zone de confort, si vous me permettez l'expression, pour étendre son savoir-faire dans les archipels éloignés. Ce qui constitue un préalable à toute création d'activité. Une unité mobile est attendue en mars à Rangiroa pour y enseigner la mécanique et l'électricité. Une délocalisation également est envisagée aux Marquises, grâce aux installations du CETAD, dans le domaine de l'accueil touristique. Le tout, à condition, naturellement, d'en avoir les moyens financiers, ce qui ne serait pas le cas actuellement, Madame la ministre ?...

Par ailleurs, et de manière complémentaire au RSMA, le Centre de formation professionnelle pour adultes annonce son intention d'acquérir un bus-école pour pallier le manque de chauffeurs titulaires du permis D. Si l'on veut encourager l'utilisation du transport en commun dans l'agglomération urbaine de Tahiti, c'est effectivement la première étape à passer.

Enfin, sous l'angle financier, le CFPA ne connaît visiblement pas de problèmes d'argent ! En 2023, le Centre a dégagé un résultat d'exploitation excédentaire d'un montant de 144 330 718 francs pacifique, qui vient s'ajouter aux « Autres réserves » pour un total de 1 533 156 419 francs pacifique.

Et comme vient de l'annoncer, notre *ministre*, c'est vraiment l'objectif d'envoyer ces formations vers nos îles, surtout aux Tuamotu, et c'est très bien. Là, dernièrement, sur Hao, ils ont fait passer le CPL. Ils se sont déplacés pour les permis. Et bien sûr, là, je m'aperçois que ça va être aux Marquises, à Rangiroa, c'est très bien *Madame la ministre*.

Merci.

Le président : *Merci.*

Il y a d'autres interventions ?... Maite.

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente du gouvernement, à toutes et à tous en cet après-midi, mes salutations dans la grâce du Seigneur.*

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le projet de délibération portant approbation du compte financier et l'affectation de résultat de l'exercice 2023 du Centre de formation professionnelle pour adultes.

Dans notre société, le travail est une nécessité pour renforcer notre cohésion et permettre à chaque Polynésien de construire son avenir avec dignité et autonomie. Créé il y a près de 57 ans, le CFPA s'affirme comme un acteur public incontournable de la formation professionnelle continue et joue un rôle essentiel en accompagnant notre population vers l'employabilité, répondant ainsi à ce besoin fondamental.

La loi du pays adoptée lors de la dernière session plénière en faveur des travailleurs en situation de handicap, nous rappelle combien les centres de formation du Pays sont indispensables pour soutenir l'ensemble de notre population. Il est crucial pour nous, en tant qu'élus de *Taraho'i* de continuer à les soutenir financièrement pour favoriser l'insertion de chacun au marché du travail.

En 2023, les chiffres restent au vert pour cet établissement public de formation. Au total, ce sont 1 123 personnes qui ont pu bénéficier des formations proposées. En outre, 112 postes ont été budgétisés, contre 89 lors de l'exercice précédent. Le résultat global du compte financier a également augmenté, s'élevant à 82 007 948 francs contre 80 072 198 francs à la clôture de l'exercice 2022, et le fonds de roulement atteint donc 745 919 522 francs au 31 décembre 2023.

Aujourd'hui, l'efficacité du CFPA atteint son maximum : tous les plateaux techniques sont pleinement opérationnels, avec des formateurs qualifiés répartis sur les différents sites. Les cinq centres de formation ainsi que la cellule « Conduite » fonctionnent désormais à leur pleine capacité.

De nouvelles formations ont été introduites, comme celles de « Technicien d'assistance en informatique » et de « Métallerie, soudure », répondant ainsi aux besoins d'un marché en expansion et aux attentes des secteurs concernés.

Le CFPA innove également en proposant cette année, pour la première fois, une formation pour les futurs moniteurs d'auto-école, permettant ainsi aux stagiaires de rester en Polynésie pour pouvoir se former. Parmi les dix inscrits de cette première promotion, trois sont déjà salariés et seront en capacité d'enseigner dès la fin de leur formation, contribuant ainsi à combler le besoin local de formateurs.

D'autres projets majeurs sont aussi à l'étude, avec notamment l'ouverture prochaine d'un module de formation pour conducteurs de bus (permis D). Comme vous le savez, chers collègues, cela fait plusieurs années maintenant que le *pays* ne forme plus de chauffeurs de bus en raison de l'absence de véhicule adapté, à l'exception du RSMA, qui propose cette formation mais uniquement pour un nombre limité de personnes. Or, la demande de chauffeurs de bus est très élevée sur notre territoire, avec un manque estimé à 140 conducteurs.

En prévision de ce programme, le CFPA envisage d'acquérir un bus pour proposer un titre professionnel de conducteur de transport en commun, en partenariat avec les auto-écoles et sa collaboration avec le RSMA sera renforcée. Les participants ne ressortiront donc pas seulement avec un permis de conduire, mais avec une qualification professionnelle en conduite de bus, ouvrant ainsi la voie à de véritables perspectives de carrière.

Par ailleurs, le CFPA continue de former des apprentis issus de tous les horizons et de tous les âges. Par exemple, il remet actuellement à niveau 14 employés d'unités de vie qui travaillaient sans disposer de qualification dans le secteur des personnes âgées. Les fonctionnaires ont également eu l'opportunité de se former cette année, avec le lancement de la deuxième promotion d'agents de la fonction publique dans le domaine du BTP, permettant à des agents de catégorie D d'obtenir un titre professionnel.

Ainsi, il est clair que le CFPA est un établissement qui est en constante évolution. Les titres professionnels qu'il délivre sont régulièrement adaptés pour répondre aux besoins du marché, et ils continueront à évoluer au fil du temps pour anticiper les mutations économiques et sociales de notre pays.

Je tiens à saluer ici le travail d'excellence, l'engagement et le dynamisme de Monsieur Jean-Michel Blanchemanche, le directeur du CFPA, ainsi que des équipes en place qui œuvrent sans relâche pour offrir des formations de qualité. Ces efforts contribuent à renforcer les compétences de notre peuple, à faciliter l'insertion professionnelle, et à améliorer la compétitivité de notre économie locale.

Grâce à la subvention de 130 millions F CFP accordée en avril dernier, le CFPA va d'ailleurs continuer à s'étendre et va déployer l'année prochaine une unité mobile de formation à Rangiroa, dans l'archipel

des Tuamotu, en plus des formations déjà proposées sur l'île de Tahiti et de Raiatea. Ces formations couvriront des domaines stratégiques comme les métiers de la mer, le BTP, la mécanique, le tourisme, etc.

Ces formations sont précieuses pour les résidents des îles car elles permettent d'offrir des opportunités de formation sur place, évitant ainsi des déplacements longs et coûteux jusqu'à Papeete. De plus, elles sont spécifiquement adaptées aux réalités et aux besoins dans nos archipels. Par ailleurs, je sais que des prospections sont d'ores et déjà menées pour un déploiement prochain aux îles Marquises et aux Australes.

Merci beaucoup pour nos habitants des îles !

Afin d'optimiser notre système de formation professionnelle, il est ressorti des débats menés au sein de la commission de l'emploi et de la fonction publique, lors de l'adoption de ce projet de délibération le 11 octobre dernier, qu'il apparaissait nécessaire de réfléchir à la manière dont nous organisons l'ensemble de notre système de formation professionnelle. En effet, il existe une multitude d'acteurs publics dédiés à la formation, tels que le CFPA, le CMA, le CMMPF, le CFPPA, et d'autres encore. Cette diversité d'organismes, bien que nécessaire, peut parfois engendrer des doublons dans les formations et une gestion des ressources publiques moins optimale.

Ainsi, il nous appartient d'acquérir une visibilité globale et stratégique de la formation professionnelle et d'intégrer cette vision dans nos politiques publiques, afin de mieux coordonner les efforts et de s'assurer que chaque programme réponde véritablement aux besoins du marché du travail. Il ne s'agit pas simplement de multiplier les formations, mais de nous interroger sur leur cohérence et leur complémentarité, de manière à ne pas disperser les financements publics dans des formations qui peuvent être redondantes.

Face à un marché du travail en constante mutation, il peut être difficile de suivre l'évolution de l'offre d'emploi du marché. Pour maximiser les chances d'insertion de notre *population*, il est nécessaire de faire travailler en harmonie l'ensemble de ces centres de formations du territoire. Il est temps d'aligner nos efforts pour développer une filière de formation cohérente, structurée, et en phase avec les réalités économiques et sociales de nos îles.

Je sais néanmoins que le ministère en a conscience et je l'encourage vivement à continuer de travailler en ce sens.

Voici les principales observations que je souhaitais partager avec vous aujourd'hui, chers collègues. Pour l'heure, je tiens à encourager tous les représentants à voter favorablement ce projet de délibération afin que nous puissions continuer à soutenir cet établissement.

Merci et mes salutations.

Le président : *Merci.*

Il y a d'autres interventions ? ... Pauline Niva.

M^{me} Pauline Niva : Chers collègues, Monsieur le président, *merci bien*. Chers collègues, nos serviteurs du peuple qui sont assis là, Madame la vice-présidente, *bonjour*.

En fait, c'était juste... Je remercie nos deux intervenantes et je voulais juste me joindre à nos deux intervenantes, surtout la dernière, pour vraiment remercier toute cette équipe pédagogique et pas que l'équipe pédagogique, toute cette équipe qui œuvre au niveau de ce centre de formation pour que ceux qui sont laissés au bord de la route, qui n'ont pas eu la chance, ou peut-être, à un moment donné de leur vie, n'ont pas eu cette motivation, cette volonté d'aller à l'école, de se former, et que, vraiment, c'est comme une deuxième école de la chance.

Et, en tout cas, Monsieur Blanche-Manche, bravo et n'oubliez pas d'envoyer tout notre soutien et nos félicitations à toute votre équipe. Merci beaucoup.

Dans notre langue.

Le président : *Merci bien.*

Plus d'intervention ? La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien* pour vos encouragements. Je voulais remercier l'excellence de vos interventions, puisque ce que je retiens peut-être en cet après-midi, c'est vraiment cette reconnaissance du travail qui a été engagée au niveau du CFPA, l'engagement de la direction et du personnel, et surtout de les féliciter, parce que c'est important pour tout ce qu'ils accomplissent. En tous les cas, merci, merci pour cette reconnaissance.

Je voulais aussi remercier *Madame le maire* de Hao, sur le fait d'avoir parlé de la véritable montée en puissance du CFPA, c'est vrai, et vous avez parlé aussi du renforcement financier et humain en 2023.

Cependant, vous aviez parlé aussi du problème que nous avons sur l'externalisation, justement, de l'intervention du CFPA, surtout aux Tuamotu, tout ça, même à Rangiroa, avec cette équipe mobile. Alors, je voulais vous dire que ce que notre ministre a prévu au collectif n° 1, c'est de proposer 186 millions F CFP qui vont être actés pour pouvoir justement mener ces formations dans les îles éloignées. En tous les cas, c'est vraiment les objectifs de notre ministre.

Alors, il y a aussi le... Vous aviez parlé aussi d'un bus pédagogique. Alors, il y a aussi une subvention de 30 millions qui a été attribuée au CFPA pour le bus pédagogique. Et pour votre information, il y a un partenariat qui sera mis en place pour former les stagiaires aux permis, aux différents permis, surtout avec les auto-écoles. Et le CFPA les formera au titre de conducteurs de transport en commun sur route, le CTCR. C'est vraiment dans les projets de notre ministre. Et il faut savoir aussi qu'il y a, pour faire intégrer les formateurs du CFPA dans les services administratifs, les former, le MFT travaille sur une délibération pour permettre les passerelles entre les cadres d'emploi parce que ça, c'est important aussi pour notre ministre. Et pour l'instant, les formateurs doivent passer le concours en interne ou en externe.

Enfin, voilà un peu quelques informations qui viennent un peu compléter vos interventions. En tous les cas, je voulais vous remercier, remercier aussi nos représentantes Maite et Pauline pour vraiment cette reconnaissance de toutes les actions menées par nos formateurs au niveau du CFPA.

Merci beaucoup. Merci.

Le président : *Merci bien, Madame la ministre.*

Nous passons à l'examen de la délibération.

Pour ce dossier, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Vous êtes d'accord ? ...

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Merci bien.

RAPPORT N° 5-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DU GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE POLYNÉSIE POUR LA FORMATION CONTINUE GREPFOC ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} et M. les représentants Vahinetua Tuahu et Heinui Le Caill

Le président : Nous passons au rapport n° 5-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GREPFOC et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M. Heinui Le Caill : Président, je propose que la rapporteure lise son rapport.

Le président : J'invite le rapporteur, Madame Tuahu, à nous faire une présentation du rapport.

M^{me} Vahinetua Tuahu : *Merci bien. Je vous salue toutes et tous en cet après-midi.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 7746/PR du 26 novembre 2024.

Le GREPFOC est un Établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC). Cet organisme de formation a pour mission de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer des actions de formation continue et de promotion sociale, tant pour les adultes que pour les jeunes déjà engagés ou en voie de s'engager dans la vie active.

Le GREPFOC répond aux besoins de formation des entreprises, des collectivités, des services publics et des particuliers.

Dans l'exercice de ses missions, il privilégie l'utilisation des ressources des établissements publics d'enseignement secondaire, en établissant avec eux des relations contractuelles.

S'agissant des faits marquants de l'année 2023 :

- Un effectif en personnel de 14 agents et un recours à 153 formateurs (106 professeurs et 47 patentés).
- Une diminution du nombre de stagiaires (1303 contre 1337 en 2022) et du nombre d'heures travaillées stagiaires (99751 heures contre 190588 heures en 2022).
- Un taux de réussite moyen aux examens de 77 % (83 % en 2022).
- Un résultat de fonctionnement excédentaire de 1,7 millions de francs (contre 37 millions de francs en 2022).
- Une diminution des recettes de fonctionnement, passant de 190 millions de francs en 2022 à 185 millions de francs en 2023.
- S'agissant des indicateurs financiers permettant d'évaluer la santé financière du GREPFOC :
 - Une capacité d'autofinancement qui s'élève à plus de 4,6 millions de francs en 2023 contre 39,3 millions de francs en 2022.
 - Un fonds de roulement de plus de 58 millions de francs, correspondant à 131 jours de fonctionnement.
 - Un besoin en fonds de roulement qui s'élève à 14 millions de francs.
 - Une trésorerie en hausse par rapport à l'exercice 2022 et qui s'élève à 44 millions de francs.
 - Un taux moyen des charges à payer qui s'élève à 0 % (indicateur de qualité comptable permettant de constater si les charges ont bien été rattachées à l'exercice concerné).
 - Un taux moyen de non-recouvrement qui s'élève à 14 % contre 10 % en 2022 (indicateur permettant de comparer le montant des créances constatées par rapport aux ordres de recettes émis).

S'agissant de l'exécution budgétaire 2023 :

À la clôture de l'exercice, le compte financier du GREPFOC se présente comme suit :

Pour la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à plus de 185 millions de francs et les dépenses à plus de 183 millions de francs. Pour la section d'investissement, aucune recette n'a été constatée. Les dépenses s'élèvent à 3 millions de francs.

Le résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 1,705 millions de francs est affecté au compte 120 « solde créditeur ».

Enfin, le fonds de roulement augmente sur 2023, pour atteindre un montant de plus de 58 millions de francs au 31 décembre.

Examiné en commission le 22 janvier 2025, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont permis d'aborder principalement les points suivants :

– S'agissant de l'état du bâtiment du GREPFOC, des travaux d'urgence devront être réalisés dans les locaux, particulièrement en matière d'électricité et d'étanchéité ;

– Pour ce qui concerne les formations proposées, qui s'adaptent à la demande du marché, l'établissement a lancé en fin d'année 2024 une formation à un diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, sur la base d'une forte demande. L'établissement se positionne ainsi dans une constante démarche d'adaptation de ses formations aux besoins du marché ;

– Enfin, il est à noter que le résultat de fonctionnement du GREPFOC pour l'année 2024 présentera un déficit, le fonds de roulement de l'établissement pouvant toutefois permettre de recouvrir ce résultat.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci à vous.

Le président : *Merci.*

Madame la ministre.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien,* pour les interventions.

C'est vrai que c'est un établissement qui fonctionne globalement très bien et qui a beaucoup de succès puisque c'est un organisme de formation qui met en œuvre en fait tous les moyens propres à assurer, toutes les actions de formation continue et de promotion sociale des adultes ou des jeunes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

Alors on a bien expliqué tout ce qui se passait et ce que je retiens de ce que j'ai entendu, ce qui est important, c'est vraiment la remarque qui a été faite sur les travaux à effectuer au sein du GREPFOC. Il faut savoir que notre ministre de l'éducation a déjà effectué le versement d'une subvention, mais comme vous savez que ce bâtiment dépend de Taaone, donc les travaux doivent se faire prochainement.

Les perspectives aussi de notre ministre de l'éducation concernant ce GREPFOC, c'est aussi d'externaliser un peu ces formations, puisqu'on veut vraiment partir aussi vers les archipels éloignés. Alors, le moyen qui va être utilisé, ça va être les campus connectés. Alors, comme vous le savez, chers

amis, vous avez des campus connectés à Taiohae aux Marquises, aux Australes, à Tubuai, à Rairoa et puis à Raiatea.

Le ministre viendra devant vous pour exposer ce projet-là. Mais pour moi, à part ça, je vous remercie pour toutes vos remarques qui sont fondées et qui sont intéressantes et c'est un centre qui doit continuer à être soutenu et surtout qui doit perdurer dans le temps.

Merci beaucoup.

Le président : *Merci bien.*

Heinui Le Caill.

M. Heinui Le Caill : *Merci. Merci,* Madame la vice-présidente pour tous ces détails. D'ailleurs, je vais revenir dessus.

Les comptes financiers 2023 du GREPFOC (Groupement des Établissements de Polynésie pour la Formation Continue). Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens au nom des membres de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, à saluer l'engagement et le travail remarquable de la direction et du personnel du GREPFOC.

Passons à l'essentiel de notre discussion ! En 2023, malgré un léger déficit de 1,3 million F CFP, le GREPFOC affiche une gestion rigoureuse, conservant un fonds de roulement solide de 58 millions F CFP, soit l'équivalent de 131 jours de fonctionnement. Cette stabilité financière lui a permis d'absorber sans difficulté cette perte ponctuelle. Il est important de souligner que le GREPFOC est le seul ÉPIC, à ma connaissance, à fonctionner sans aucune aide financière directe du Pays. Entièrement autonome ou presque autonome, il génère ses propres ressources à travers la vente de formations et les marchés publics, démontrant ainsi sa capacité d'adaptation et de résilience.

Le GREPFOC, rappelons-le, est un pilier de la formation continue et professionnelle : il forme chaque année plus d'un millier de stagiaires qui, au bout de leur cursus, ont un diplôme et qui intègrent pour la plupart rapidement la vie active. Selon le dernier recensement des formations professionnelles dispensées dans le Pays, le GREPFOC offre à lui seul plus de 15 % des formations disponibles. Il joue donc un rôle essentiel dans l'insertion et la reconversion professionnelle de nos jeunes et adultes. C'est un véritable « couteau suisse » de la formation continue, capable de s'adapter aux évolutions du marché du travail et d'innover pour répondre aux besoins des demandeurs individuels ainsi que des acteurs publics et privés.

En 2023, le taux de réussite des stagiaires du GREPFOC, comme il a été dit, reste encourageant avec 77 %, malgré une légère baisse par rapport à 2022 (83 %). Cette baisse ne reflète en rien une défaillance pédagogique, mais est principalement due à des abandons pour raisons familiales, personnelles ou financières, soucis auxquels le GREPFOC tente d'apporter des solutions (en permettant aux apprenants de reprendre leur cursus une fois leur situation stabilisée, avec des paiements en plusieurs fois...). D'ailleurs, dans certaines filières comme le Brevet Professionnel (BP), le taux d'insertion professionnelle atteint 100 %, ce qui confirme bien l'efficacité et la pertinence des formations du GREPFOC.

Par ailleurs, le GREPFOC a su se montrer proactif et innovant, notamment avec le lancement du DEUST Préparateur en Pharmacie, en partenariat avec l'Université de Bordeaux. Cette formation permet désormais aux étudiants d'assister à des cours en distanciel avec des professeurs certifiés de cette université. La direction du GREPFOC est également consciente de l'évolution des pratiques professionnelles et souhaite moderniser son offre, notamment en développant des formations en *e-learning*, donc à distance. Projet que nous soutenons bien sûr, activement et qui permettra aux formations dispensées par le GREPFOC de bénéficier également aux habitants des îles et atolls éloignés via le campus connecté. C'est une très bonne idée.

Toutefois, le GREPFOC, comme il a été dit par Madame la vice-présidente, le GREPFOC est confronté à plusieurs défis importants, qui nécessitent une réponse rapide et adaptée.

La vétusté des locaux ! Depuis plusieurs années, les infiltrations d'eau fragilisent le bâtiment et mettent en danger les installations électriques, contraignant l'établissement à effectuer des réparations d'urgence. Malgré l'allocation d'une enveloppe de 50 millions F CFP pour la rénovation, aucun chantier n'a encore été lancé, alors que la demande de rénovation remonte à plusieurs années. Donc il est impératif d'accélérer ces travaux, cette année, si possible, pour garantir un cadre d'apprentissage sécurisé et digne, mais aussi pour assurer le développement des activités du GREPFOC.

Ensuite, le modèle économique de l'établissement ! L'établissement ne bénéficie d'aucune subvention directe et doit assurer son fonctionnement uniquement grâce aux prestations qu'il vend, et c'est très bien. Mais l'année 2024 s'annonce légèrement déficitaire, principalement en raison de la perte de certains marchés de formation et de concours administratifs. Cette situation n'est pas nouvelle et n'est pas insurmontable. Néanmoins, l'établissement mériterait d'avoir un autre modèle économique plus stable et durable pour son bon fonctionnement...

Enfin, il est évident qu'une coopération avec d'autres établissements de formation doit être renforcée. Le GREPFOC est déjà en collaboration avec des centres de formation tels que le CFPA, mais souhaite développer davantage de partenariats avec les entreprises privées afin d'optimiser les ressources et de mieux répondre aux besoins du marché.

La mutualisation des plateaux techniques et des moyens humains permettrait ainsi d'élargir l'offre de formation et d'améliorer l'efficacité de l'ensemble du dispositif de formation continue et professionnelle du Pays.

Pour finir, je tiens à rappeler ici ce que nous avons déjà souligné lors du vote des comptes financiers 2022 du GREPFOC. Le Schéma directeur des formations 2021-2026 a été signé sans inclure le GREPFOC, alors qu'il est censé être un acteur clé de la formation continue. Aucune orientation sur la formation continue n'y figurait, et le rapport annuel de 2022 n'en faisait pas mention. Nous avons alors appelé à créer un schéma directeur spécifique à la formation continue, à harmoniser les statuts des établissements formateurs et à intégrer pleinement le GREPFOC dans les stratégies publiques d'éducation et d'emploi, notamment *via* la Charte de l'Éducation.

Question : Qu'en est-il aujourd'hui ?

Je conclus ! Chers collègues, nous avons tous en tête — pour les avoir entendues à maintes et maintes fois — ces paroles pleines de bon sens de Nelson Mandela : « *L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde.* » Nous n'avons peut-être pas la prétention de changer le monde, mais nous avons le pouvoir et le devoir d'agir pour offrir à chaque Polynésienne et Polynésien, à chaque *Polynésien*, le parcours éducatif et professionnel qu'il mérite.

Pour cela, chers collègues, je vous invite à voter favorablement ce compte financier.

Merci.

Le président : *Merci.*

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Maraeura, à vous.

M. Tahuu Maraeura : Le GREPFOC est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui joue un rôle essentiel au service de celles

et ceux — entreprises, collectivités ou encore les services publics — qui aspirent à disposer d'une main-d'œuvre dynamique et compétente. Quand ce ne sont pas les particuliers eux-mêmes qui veulent se perfectionner...

Aussi, dans un monde du travail en perpétuelle évolution et de plus en plus exigeant, cet organisme doit s'adapter en permanence et surtout, trouver de nouvelles ressources financières puisque, comme son statut l'indique, il ne perçoit aucune subvention de la part de la collectivité.

Sur le plan purement financier, nous pouvons dire que le compte est bon ! En 2023, un excédent de fonctionnement est observé à hauteur de 1 705 392 F CFP ; un résultat quelque peu atténué par une perte de 3 millions F CFP en section d'investissement. Pour 2024, il est attendu un nouveau déficit de 5 à 6 millions F CFP mais le fonds de roulement qui culmine à plus de 58 millions F CFP est parfaitement en mesure d'amortir le choc.

Sous l'angle pédagogique à présent, force est de constater un essoufflement passager de la structure. Pour preuve, le nombre de stagiaires (1303) et d'heures travaillées, baisse de manière significative, de même que le taux de moyen de réussite aux examens. Mais c'est promis... l'exercice 2025 s'annonce bien meilleur, si l'on en croit la directrice auditionnée par la commission *ad hoc* le 22 janvier dernier.

Enfin, nos échanges ont également porté sur l'état dégradé de la structure du Taaone pour laquelle un prochain audit devrait mettre en lumière d'importants problèmes d'étanchéité au niveau de la toiture. Dans l'attente de la venue d'un prestataire afin d'évaluer les dégâts, il est question de débloquer une enveloppe de 50 millions de F CFP *via* le Lycée Diadème auquel le GREPFOC est rattaché.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci.*

Madame Garbutt-Harehoe.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Merci, Monsieur le président.

J'ai une réaction suite à ce que Monsieur Le Caill a dit « *On ne peut pas changer le monde, mais si on peut donner une chance à chacun pour réussir sa vie ou dans la vie.* »

Le GREPFOC, effectivement, permet à des jeunes adultes et des adultes de se former pour obtenir un diplôme important pour entrer dans le monde du travail et viser son indépendance, son autonomie, son indépendance et donc, en cela, c'est une chance pour poursuivre et reprendre des études. C'est une chance pour une deuxième chance.

Cependant, il n'y a pas beaucoup d'aide financière pour poursuivre ces études-là. Les élèves de l'UPF sont beaucoup plus chanceux. Cotisation moins chère, hébergement des étudiants à petit prix, avec l'aide de l'AISPF. Donc, il nous faut rechercher une équité entre ces deux établissements de formation. Par contre, je remercie la cellule de finance d'accepter un échelonnement des cotisations parce qu'il suffit d'étaler quand même 400 000 F CFP en 11 mois.

Hier, j'ai reçu un jeune du GREPFOC en deuxième année de BTS ressources humaines et comptabilité qui, par une situation familiale qui a été disloquée en cours de l'année, car le père salarié, seul revenu, refuse de prendre en charge les études, eh bien, ce jeune-là devra régler tous les 400 000 F CFP. Et pour ce faire, il va utiliser la bourse qu'il a obtenue, plus des ventes de plats. Donc, je trouve urgent de trouver des solutions sociales à ce genre d'enfants qui veulent réussir.

Merci.

Le président : *Merci, Madame.*

D'autres intervenants ? ... Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui. Merci bien.*

Mon point de vue sur cet établissement-ci sera similaire à celui que j'avais concernant le centre que nous avons examiné précédemment, c'est-à-dire le CFPPA. Tout d'abord, parmi les nombreux centres de formations du pays, celui-ci fait partie de ceux qui ont réussi à atteindre un niveau d'autonomie financière. Par contre, pour la plupart d'entre eux, il reste encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre une véritable autonomie financière.

Ma principale intervention porte, d'une part, sur la diversité et les nombreuses formations proposées par ces centres, notamment pour la formation professionnelle, et d'autre part, sur les difficultés de la vie rencontrées en société par la population qui ne cessent de s'aggraver.

De plus en plus de personnes, de jeunes, d'hommes et de femmes vivent en marge de la société. Aujourd'hui, en observant la situation, je constate que nos formations restent insuffisantes, non pas pour le métier de mécanicien, mais pour des professions axées sur la guérison des personnes ou pour les orienter dans la vie, n'est-ce pas ?

Comme nous l'avons évoqué lors de certaines de nos séances, nos jeunes sont formés au sein de casernes militaires. En revanche, nous ne formons pas nos enfants à devenir des éducateurs de paix dans la vie quotidienne de notre population. Ne serait-il pas pertinent d'engager une réflexion sur cette question ?

Quant au véritable sens du mot « fa'ehau », ce n'est pas là le sujet principal. L'essence même du mot réside dans la préparation de l'homme à vivre en paix. Or, notre société se détériore avec le temps : la consommation de drogue, notamment l'ice ne cesse d'augmenter, et nous manquons de personnel pour lutter contre ce fléau.

C'est pourquoi je pense qu'au moment opportun, nous devrions ouvrir une discussion sur les moyens de préparer nos jeunes à combattre, voire à éradiquer ces maux qui frappent notre peuple jusque dans nos foyers.

Merci.

Le président : *Merci, Tapati.*

Plus d'intervention ?

La discussion générale est maintenant close et j'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien.*

Je voulais vous remercier pour vos remarques en disant que j'ai bien pris note. Je prends ce qui a peut-être le plus interpellé, c'est vraiment la vétusté des locaux, et donc je viens d'en parler au directeur de cabinet de notre ministre de l'éducation pour voir comment accélérer les travaux. Donc je sais que c'est un chantier qui est suivi par le ministère de l'éducation.

Concernant maintenant les formations qui ont été prévues, il est vrai qu'il y a des formations qui sont adaptées en fonction des besoins des îles et je pense que cela s'est adapté en fonction des formations demandées.

Pour ceux qui ont besoin d'aide concernant les formations, il y a des dispositifs d'aide. Je conseille à Madame Thilda Harehoe de se rapprocher donc de l'éducation pour voir s'il s'agit d'aide boursière.

Cependant, nous, au niveau de la DSFE, nous apportons aussi des aides ponctuelles, parce que nous avons une commission de secours et cela ne nous gêne pas de venir aussi en aide ponctuellement, parce que ce sont des aides ponctuelles. Donc on ne peut pas les mettre dans des critères bien précis, c'est exceptionnel. Même mon ministère se met à votre disposition pour aider ces personnes-là, sans aucun problème, parce que s'il faut les aider, d'autant plus que c'est dans la logique du gouvernement de Monsieur Moetai Brotherson, c'est de vraiment aider nos jeunes à s'en sortir, quelle que soit leur situation.

Merci bien, Tapati, pour votre réflexion, car vous venez soulever de nouveau un problème auquel nous faisons face : celui de la drogue, et notamment l'ice. Sachez qu'aujourd'hui, lors du conseil des ministres à Raiivavae, le Président du gouvernement a annoncé qu'une enveloppe de 250 millions F CFP sera allouée pour lutter contre cette drogue qu'est l'ice et qui touche particulièrement notre jeunesse.

Le gouvernement, et notamment le Président, souhaite vraiment se saisir de cette problématique et travailler en partenariat avec le haut-commissaire car nous sommes conscients de l'ampleur du problème. Nous savons exactement à quoi nous sommes confrontés. Et vous avez tout à fait raison : nous n'avons pas suffisamment de moyens, et devons également réfléchir au mode de vie que nous voulons réellement adopter. C'est également une réflexion qui doit être menée en profondeur.

Par contre, en ce qui concerne la problématique des drogues, le Président du gouvernement insiste sur la nécessité d'intervenir sur cette problématique. Il ne s'agit pas seulement d'en parler et de constater la présence de l'ice, mais bien d'agir.

Notre Président du gouvernement a ainsi demandé un renforcement des sanctions à l'encontre des trafiquants qui vendent cette drogue car il juge les dispositifs actuels insuffisants. Il a également sollicité le haut-commissaire pour qu'il se penche sur ce problème. C'est pourquoi des actions ont été mises en place dès aujourd'hui, car l'enjeu est crucial.

Et donc, merci beaucoup pour vos réflexions sur ce sujet tellement important.

Merci bien.

Le président : Nous passons à l'examen de la délibération. Pour ce dossier, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Vous êtes d'accord ? *Merci bien.*

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour ?... L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 12-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2021 ET 2022 DU COLLÈGE HENRI-HIRO ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M^{mes} les représentantes Pauline Niva et Thilda Garbutt-Harehoe

RAPPORT N° 3-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2021 ET 2022 DU COLLÈGE MACO-TEVANE ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M. et M^{me} les représentants Heinui Le Caill et Thilda Garbutt-Harehoe

RAPPORT N° 142-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2021 ET 2022 DU COLLÈGE DU TAAONE-PIRAE ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M^{me} la représentante Thilda Garbutt-Harehoe

RAPPORT N° 1-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2021 ET 2022 DU COLLÈGE DE HITIA'A ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M^{mes} les représentantes Frangélica Bourgeois Tarahu et Thilda Garbutt-Harehoe

Le président : Pour les prochains dossiers, il y a 4 dossiers qui sont regroupés, ce sont les rapports n°s 12-2025 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège de Henri-Hiro et affectation de leurs résultats. Le deuxième rapport n° 3-2025 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège de Maco-Tevane et affectation de leurs résultats. Le rapport n° 142-2024 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du Collège de Taaone et affectation de leurs résultats. Et le dernier rapport n° 1-2025 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financés 2021 et 2022 du collège de Hitia'a et affectation de leurs résultats.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des projets.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Je n'ai pas de remarques particulières, sinon à entendre vos interventions et puis pouvoir répondre à vos questions.

Merci beaucoup, Monsieur le président.

Le président : *Merci.*

J'invite Madame Thilda Garbutt-Harehoe à faire une présentation groupée du dossier 12, 3, 142 et 1.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : *Merci,* Monsieur le président.

Les présents projets de délibération sont relatifs à l'approbation des comptes financiers 2021 et 2022 des collèges de la côte est de Tahiti, à savoir Henri-Hiro, Maco-Tevane, Taaone et Hitia'a, ainsi qu'à l'affectation de leurs résultats.

Il ressort de l'examen de ces dossiers par la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports les thématiques récurrentes suivantes :

- Des difficultés sociales importantes puisque ces établissements accueillent une majorité d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées impactant directement la scolarité, notamment par un taux élevé de boursiers et des fonds sociaux collégiens très sollicités.
- Une baisse du niveau scolaire à l'entrée en 6^e constatée lors des évaluations diagnostiques effectuées en français et en mathématiques.
- Un taux de réussite au diplôme national du brevet (appelé aussi DNB) qui est inégal étant précisé que les collèges présentent une série professionnelle plus performante que la série générale.
- Une orientation post-3^e différenciée étant relevé que bien que la voie professionnelle soit une tendance forte, certains collèges montrent une progression des orientations vers la voie générale.

Je viens dans le détail.

Concernant le collège Henri Hiro à Faa'a, il est à relever :

- Son classement en réseau d'éducation prioritaire renforcé (appelé aussi REP +) depuis 2016 ;
- La stabilité de ces effectifs avec environ 540 élèves dont la majorité sont boursiers à 70 % et donc répartis sur 25 divisions de classe ;

- Une amélioration de son image grâce aux actions menées par les équipes enseignante et encadrante.
- Une situation financière globalement saine appuyée par une trésorerie importante lui permettant notamment d'assurer les besoins urgents et de financer divers projets et travaux.

Concernant donc le bâtiment, il est vieillissant, car il date de 1988 et nécessite donc des rénovations et des coûts.

Venons-en aux comptes financiers 2021 et 2022 de cet établissement. Les recettes s'élèvent à 74,9 millions F CFP en 2021 et 79,7 millions F CFP en 2022, et les dépenses s'établissent à 73,5 millions F CFP en 2021 et 81,4 millions F CFP en 2022, donc pour des résultats de fonctionnement excédentaires de plus de 2,2 millions F CFP en 2021 et de 11 719 F CFP en 2022. Leur affectation est proposée au compte 10681 « Établissement ». Les fonds de roulement à la clôture des exercices considérés s'élèvent à 7,633 millions F CFP en 2021 et à 6,531 millions F CFP en 2022.

Concernant le collège Maco-Tevane à Papeete, il est à noter :

- Une hausse des effectifs en 2022 avec 448 élèves dont 140 élèves ont été scolarisés dans la mission particulière pour la persévérance scolaire (anciennement appelée MLDS) ;
- Des problématiques sociales majeures avec des problématiques d'ordre familial et des problématiques liées à la violence et à la consommation de drogues aux abords du collège étant précisé que des actions sont menées avec le concours des parents d'élèves, de la DGEE et des forces de l'ordre ;
- Une amélioration des résultats au DNB avec une forte progression de la série générale entre 2021 et 2022 et une nette hausse des admissions en seconde générale ;
- Une situation financière en amélioration avec un fonds de roulement en hausse entre 2021 et 2022 étant précisé toutefois que le collège souffre d'une situation de trésorerie délicate à une époque qui a été due à un retard de versement des subventions du MPS, donc de la mission pour la persévérance. Et aussi, des travaux sont prévus pour l'internat et la sécurisation du collège.

S'agissant maintenant des comptes financiers de Maco-Tevane, les recettes s'élèvent à 75,6 millions F CFP en 2021 et 75,7 millions F CFP en 2022, et les dépenses s'établissent à 75,6 millions F CFP en 2021 et 74,4 millions F CFP en 2022, donc pour des résultats de fonctionnement, soit légèrement excédentaires de 847 239 F CFP en 2021 et de 2 millions F CFP en 2022. Leur affectation est proposée au compte 10681 « Établissement ». Les fonds de roulement à la clôture des exercices considérés s'élèvent à 12,4 millions F CFP en 2021 et à 15,2 millions F CFP en 2022.

Venons-en au collège du Taaone à Pirae, il est à soulever :

- La stabilité de ses effectifs avec environ 680 élèves ;
- Des problématiques d'accessibilité et de sécurité dues à l'enclavement du site et à l'absence d'entrée propre compliquant ainsi la surveillance ; effectivement, lorsque vous quittez la rue Tihoni Tefaatau, vous devez traverser d'abord une partie du lycée Diadème avant d'arriver dans la clôture du collège de Taaone, donc il y a une recherche d'accéder plus directement ;
- Un fort impact de la catégorie socioprofessionnelle sur l'orientation post-3^e ;
- Des opérations d'investissement prévues concernant les infrastructures du collège ;
- La mise en œuvre de différents dispositifs d'accompagnement des élèves pour lutter notamment contre le décrochage scolaire.

S'agissant des comptes financiers de cet établissement du Taaone, les recettes s'élèvent à 56,6 millions F CFP en 2021 et 54,2 millions F CFP en 2022, et les dépenses s'établissent à 56 millions F CFP en 2021 et 56,5 millions F CFP en 2022, pour des résultats de fonctionnement excédentaire de près de 1,4 million F CFP en 2021 mais déficitaire de près de 1,6 million F CFP en 2022. Leur affectation est proposée au compte 10681 « Établissement ». Les fonds de roulement à la clôture des exercices considérés s'élèvent à 6,3 millions F CFP en 2021 et à 5,1 millions F CFP en 2022.

Venons-en au collège Hitia'a à Hitia'a o te ra, il est à souligner :

- Une baisse des effectifs de 262 élèves en 2021 à 244 en 2022, cette tendance se confirmant en 2024 ;
- La suppression de certains dispositifs d'accompagnement des élèves comme le dispositif ULIS du fait des faibles effectifs scolaires étant précisé que l'établissement continue d'accompagner les élèves concernés et assurer leur suivi ;
- Une forte prédominance de l'orientation post-3^e vers la voie professionnelle malgré une promotion active de la voie générale par l'établissement ;
- Une bonne situation financière avec notamment une trésorerie confortable en 2023, ainsi que le très bon état de ses infrastructures.

S'agissant des comptes financiers de 2021 et 2022, les recettes s'élèvent à 40,8 millions F CFP en 2021 et 40,6 millions F CFP en 2022, et les dépenses s'établissent à 39 millions F CFP en 2021 et 44,2 millions F CFP en 2022, pour des résultats de fonctionnement excédentaire de 1,5 million F CFP en 2021 mais déficitaire de 1 million F CFP en 2022. Leur affectation est proposée au compte 10681 « *Établissement* ». Les fonds de roulement à la clôture des exercices considérés s'élèvent à 11,7 millions F CFP en 2021 et à 9,8 millions F CFP en 2022.

En conclusion, ces quatre collèges partagent des difficultés structurelles communes, en particulier un environnement social fragile qui impacte la réussite scolaire. L'importance des dispositifs d'accompagnement et des partenariats éducatifs et sociaux est à souligner pour répondre aux défis identifiés dans ces établissements.

Les présents projets de délibération ayant recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, celle-ci propose en conséquence à l'assemblée de les adopter.

Merci.

Le président : *Merci*, Madame.

Parmi les membres de la commission permanente qui souhaitent intervenir ?...

Maite, à toi.

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Merci. Je vous salue à nouveau à cet instant.*

Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver les rapports d'exécution budgétaire des années 2021 et 2022 pour les collèges de Maco-Tevane, de Henri-Hiro, de Taaone et de Hitia'a.

Chers collègues, de la même manière que pour les bilans financiers précédents, ces rapports d'exécution budgétaire viennent illustrer une situation qui ne correspond plus à la réalité actuelle de ces établissements. Nous réitérons donc à nouveau notre souhait d'examiner des bilans financiers de l'année N-1, afin de garantir une analyse plus juste et pertinente. Cela étant, nous constatons que le retard se réduit progressivement, et je tiens à saluer les efforts engagés par le ministère de l'éducation pour y remédier.

Je ne m'étendrai donc pas sur ces bilans financiers mais plutôt sur les besoins présents dans nos établissements de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*, car c'est bien là que se joue l'avenir de nos enfants.

En ce qui concerne la vétusté des bâtiments, la DGEE a mis en place un plan pluriannuel de rénovation structuré et ambitieux. C'est une avancée positive, et nous encourageons la poursuite et l'intensification

des travaux afin d'offrir à nos enfants des conditions d'accueil et d'apprentissage décentes et adaptées à leurs besoins. Nous relevons néanmoins que de nombreux établissements possèdent des sanitaires en très mauvais état. Il est impératif de se pencher sur leur réhabilitation afin de garantir aux élèves des conditions d'hygiène adéquates et un meilleur confort.

Chaque établissement présente également des défis particuliers.

Le collège de Henri-Hiro, par exemple, souffre d'une image négative, alors même qu'il bénéficie d'équipes engagées et d'un bon dynamisme. L'urgence pour ce collège est la rénovation du bâtiment et des salles de classe, qui ont plus de 40 ans. Il est également nécessaire de réparer certaines façades détériorées par les infiltrations d'eau et de climatiser et insonoriser l'ensemble des salles.

Pour le collège de Maco-Tevane, qui est situé aux abords de quartiers sensibles, il est essentiel d'aménager un espace sécurisé où les élèves peuvent attendre l'ouverture des portails en toute tranquillité, avec la possibilité de sortir plus sereinement à la fin des cours. De plus, il est impératif d'accélérer les travaux sur l'internat pour permettre son ouverture à la rentrée 2025.

Au collège de Taaone, l'urgence est la création d'un cheminement sécurisé pour faciliter l'accessibilité au collège et mettre fin au problème d'enclavement. Cette situation contribue en effet à l'absentéisme et au décrochage scolaire pour certains élèves qui arrivent en retard et qui se retrouvent bloqués au portail du lycée Diadème.

Pour le collège de Hitia'a, il est impératif de renforcer la sécurité de l'établissement en accélérant les travaux sur la clôture et l'installation de caméras de surveillance, car le collège a déjà subi des intrusions et des casses, notamment dans le bureau de la gestionnaire avec un coffre arraché. Au-delà des problèmes d'infrastructure, cet établissement manque également de ressources numériques. Chaque salle devrait être équipée au minimum d'un poste informatique fixe, et davantage de tablettes doivent être mises à disposition des élèves. Je sais néanmoins que la DGEE est en train de régler ces problématiques, et je tiens à la remercier pour sa réactivité.

Un environnement scolaire adapté est un levier essentiel de la réussite éducative. Or, au-delà des problèmes matériels, les résultats des évaluations des élèves de 6^e sont alarmants et similaires à ceux observés à l'échelle nationale. Cela révèle peut-être les limites d'un système éducatif qui peine à s'adapter aux défis contemporains et aux spécificités de notre territoire. Il ne s'agit pas de remettre en cause les fondements du modèle français, qui a ses atouts, mais de reconnaître que ses cadres et ses méthodes ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques de notre jeunesse polynésienne.

La refonte de la Charte de l'éducation en cours est effectivement une priorité afin de garantir aux élèves un enseignement adapté et de qualité, avec des outils adaptés à leurs besoins. Nous avons aujourd'hui l'occasion de repenser l'école polynésienne, de lui donner une identité forte et de construire un modèle ancré dans nos valeurs, notre culture et notre environnement. Pour reprendre la citation que Heinui a déjà donnée tantôt : « *L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde* ». Cette arme, nous devons la façonner à notre mesure, en tenant compte de nos spécificités et en donnant à chaque enfant les moyens de réussir, sans reproduire des schémas qui, ailleurs, montrent déjà leurs limites.

Merci bien, chers ministres, pour ce travail de refonte essentiel pour notre jeunesse que vous menez.
Bon courage !

Concernant les violences et la consommation de drogues, comme en ont parlé déjà nos représentants, aux abords des collèges, elles mettent également en péril l'avenir de nos enfants. Les chiffres sont alarmants !!!

La consommation d'*ice* ne cesse de s'étendre et touche des jeunes de plus en plus précoces. Ce n'est pas normal que le plus jeune consommateur ait 8 ans ! Et cette banalisation des stupéfiants chez les jeunes a des conséquences dramatiques sur leur scolarité, leur équilibre psychologique et leur santé !

Et pire encore, quand on voit que le problème ne s'arrête pas aux abords des établissements. En effet, il y a quelques jours, lors d'une vaste opération de contrôle menée par la gendarmerie, trois chauffeurs de bus, dont un de transport scolaire, ont été contrôlés positifs aux stupéfiants. Cela est absolument inacceptable. Il est impératif que des contrôles réguliers et stricts soient mis en place pour garantir la sécurité de nos élèves au quotidien.

L'État doit également assumer ses responsabilités. La sécurité aux abords des établissements relève de sa compétence, pourtant la présence des forces de l'ordre reste insuffisante et irrégulière. Les parents se retrouvent souvent contraints d'assurer eux-mêmes la surveillance ! Les communes apportent aussi leur appui en mobilisant leurs forces de l'ordre lorsque cela est possible, et le Pays prend sa part de responsabilité, mais cela ne suffit pas. L'État doit lui aussi prendre la sienne. Il est impératif de renforcer la sécurisation des établissements en instaurant des rondes plus fréquentes, un véritable relais entre les équipes et une présence continue aux abords des collèges et lycées.

Il est également indispensable de renforcer la répression, mais elle ne peut être la seule réponse. La prévention joue un rôle tout aussi essentiel pour lutter durablement contre ce fléau. Il est aussi crucial d'accroître les moyens alloués aux structures qui assurent le suivi et l'accompagnement de ces jeunes et de ces familles en difficulté, comme le Fare Tama Hau ou encore la DSFE. Il n'est pas normal, par exemple, que le nombre de patients suivis par le centre de consultations spécialisées en addictologie et toxicomanie (CPSA) soit deux fois plus importants qu'en France, alors que les moyens humains y sont deux fois moindres. Cette situation est d'autant plus alarmante lorsque l'on sait que la majorité des élèves dans ces établissements évoluent dans un contexte de précarité, rendant l'accès à un accompagnement adapté encore plus essentiel.

Il est crucial de s'interroger également sur le coût du transport pour les activités scolaires et périscolaires, qui reste un frein majeur pour les établissements scolaires et certaines familles en difficulté. Nous invitons le gouvernement à suivre les préconisations de la mission d'information sur le transport scolaire terrestre de la commission de l'éducation. Une meilleure organisation des transports pourrait aussi être envisagée, notamment par la mutualisation des trucks entre établissements scolaires. Pour rappel, ce rapport est disponible sur le site Internet de l'assemblée.

Enfin, nous ne pouvons pas parler de réussite scolaire sans prendre en compte le rôle fondamental de l'environnement de l'enfant.

Les enseignants et le personnel des établissements assument pleinement leur rôle en veillant à instaurer un climat de travail propice aux apprentissages. Lors des différentes commissions de l'éducation, où ces projets de délibération ont été adoptés, nous avons pu observer des équipes éducatives engagées, unies et investies. Nous tenons à saluer leur travail remarquable, leur cohésion et leur dévouement quotidien.

Mais l'école, à elle seule, ne peut pas tout. L'engagement des parents est fondamental pour accompagner les élèves et maintenir un climat scolaire apaisé. L'éducation commence avant tout au sein du foyer, où se construisent les premières valeurs, les premiers repères.

Or, nous devons regarder la réalité en face : trop d'enfants grandissent dans un environnement familial où l'accompagnement scolaire est absent, où la drogue, la violence ou l'indifférence prennent le pas sur l'attention et l'encadrement nécessaire. Et il ne faut pas se voiler la face, un enfant livré à lui-même, sans soutien, sans cadre structurant, aura toutes les difficultés pour réussir, peu importe les efforts déployés par l'école.

Nous devons redonner à la responsabilité parentale toute sa place et encourager les familles à s'impliquer, à prendre conscience que leur rôle est déterminant dans la réussite de leurs enfants. Nous

le savons, les parents peuvent se sentir démunis et dépassés par les difficultés du quotidien. Mais il ne faut pas baisser les bras.

Ce message nous est adressé à nous, chers parents : persévérons dans le suivi de l'éducation scolaire de nos enfants. Même si ce n'est pas facile, éduquons-les de sorte à ce qu'ils sachent ce qu'est le respect afin que l'on puisse admirer la réussite scolaire de l'enfant qui a été suivi par ses parents.

Nous avons vu des exemples positifs et inspirants : des parents investis dans la scolarité de leurs enfants, engagés dans des associations de parents d'élèves et parfois impliqués dans une confession religieuse. Cela les aide à leur donner un cadre, des repères et des valeurs solides. Ces parents nous montrent une chose essentielle : quand la famille est présente, les résultats sont là. Quand un enfant se sent entouré, encouragé, il trouve la force d'avancer et de réussir.

Comme le dit si bien un proverbe africain : « *Il faut tout un village pour éduquer un enfant* ». Ce village, c'est nous tous : parents, enseignants, associations, confessions religieuses, puissance publique. La réussite scolaire ne peut reposer que sur un seul acteur, c'est une responsabilité collective. Il est temps de mobiliser l'ensemble des ressources que nous avons à notre disposition afin d'offrir à notre jeunesse polynésienne un avenir à la hauteur de ses aspirations. Et c'est dans cet esprit et cette démarche que se veut la construction actuelle de la nouvelle charte de l'éducation.

Chers collègues, en conclusion de mon intervention, je tiens à rappeler qu'investir dans nos collèges, c'est investir dans l'avenir de nos enfants. Cela passe par des infrastructures adaptées, un enseignement renforcé, une sécurité accrue et un véritable accompagnement social. Nous devons agir avec détermination et responsabilité, car c'est ensemble que nous construirons l'école de demain.

C'est dans cet esprit que j'invite tous mes collègues élus, composant notre assemblée, à permettre l'adoption favorable de ces comptes financiers.

Merci.

Le président : *Merci.*

Y a-t-il d'autres interventions ?... Madame Teriitahi ?...

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Chers collègues, avant d'égrener compte par compte, je voulais faire des remarques d'ordre général. Les deux premières, qui vont dans le sillage de ce que ma collègue a déclaré au début de son intervention, d'abord sur le décalage dans l'examen des comptes financiers. Je me souviens ici, en 2023, notre ministre, mon cher ami Ronny, qui s'offusquait, à l'époque, en 2023, qu'on analyse des comptes de 2019 et 2020, et il s'était, ici, réellement offusqué de ce qu'avait fait Madame la ministre à l'époque, la main sur le cœur, avec un ton très élevé. Aujourd'hui, je souris parce que je me rappelle qu'à l'époque, j'avais réagi et j'avais dit : Eh bien, on verra. On verra si ça va s'améliorer. Aujourd'hui, on est en 2025 et on analyse les comptes 2021-2022. Voilà. Mais j'imagine que la DGEE fait du mieux qu'elle peut, mais du coup, je ne vais pas m'offusquer comme Monsieur le ministre, à l'époque, en me demandant ce que Monsieur le ministre fait aujourd'hui.

Ensuite, je voulais rejoindre aussi l'idée que, de ce décalage, on a pour conséquence qu'on analyse effectivement, si on s'en tient au texte qui nous est transmis, à une situation qui n'est plus la même, qui a heureusement évolué, bien souvent dans le bon sens. Mais donc, du coup, parfois, les commentaires qu'on fait sont décalés, puisqu'on fait un commentaire sur le compte financier de l'année visée, mais que la méthode, effectivement, de plutôt retenir à l'instant T est une méthode plus efficace, qui sert plus à quelque chose, puisqu'on ne va pas parler de choses qui ont évolué.

La troisième remarque que je voulais faire, c'était plutôt des félicitations que je souhaitais adresser au président de la commission de l'éducation, Monsieur Le Caill, parce que ces derniers temps, enfin, depuis un moment déjà, lors des commissions de l'éducation où on parle justement des comptes financiers, c'est de plus en plus de personnes qui sont présentes, que ce soit des chefs d'établissement, des associations de parents d'élève, donc on se retrouve parfois avec une quinzaine, une vingtaine d'intervenants. Donc, je voulais saluer la méthode et le format, parce que c'est vrai qu'à l'époque Madame la vice-présidente — vous vous en souvenez ? —, vous essayez également d'attirer le maximum de personnes, mais on avait parfois juste une ou deux personnes qui venaient défendre les dossiers. Or, aujourd'hui, on voit l'engouement et l'intérêt que ces personnes ont, parce qu'on les sollicite et qu'elles sont au moins entendues et qu'elles espèrent, après, que ce soit suivi de faits, mais on voit les effets positifs de ces auditions. Alors, du coup, la conséquence, c'est que les commissions sont très longues, mais ce n'est pas du temps perdu. Ce n'est pas du temps perdu parce que je suis persuadée que, justement, les personnes qu'on entend sont déjà honorées, d'une part, et puis se sentent considérées, parce qu'au moins, elles peuvent s'exprimer et puis parler de la réalité, de leurs ressentis, qu'on n'a pas forcément quand on lit les rapports et les comptes financiers qui nous sont transmis. Donc, rien de mieux que ces témoignages-là, et je tenais vraiment à féliciter le président de la commission, qui est à l'origine certainement de cet engouement, et l'ensemble des membres de la commission qui le soutient. Voilà. Donc si je repasse après... Voilà. Quand c'est bien, on le dit aussi — pas de souci — compte par compte.

Pour le collège Henri-Hiro, qui est, comme on l'a déjà dit, dans la commune de Faa'a, qui a, hélas, longtemps souffert d'une mauvaise réputation, mais là, comme je le disais, selon les témoignages des intervenants qui étaient présents lors de l'examen préliminaire des comptes financiers 2021-2022, le climat scolaire s'est déjà nettement amélioré, en partie, sous l'impulsion d'une nouvelle direction, que je tiens à féliciter aussi, et dans l'ensemble, j'en profite pour féliciter l'ensemble des équipes pédagogiques qui travaillent justement pour le bien de nos enfants. Et donc, là, pour le coup, on a une répercussion immédiate et salutaire parce qu'on le voit, on a une baisse significative du taux d'absentéisme.

Classé, comme cela a été dit par notre rapporteur, en zone d'éducation prioritaire et REP+, depuis 2016. L'établissement dispose d'importants moyens financiers, environ 80 millions de francs, toutes ressources confondues en 2022, et d'un niveau d'encadrement, plus de 82 personnes, supérieur à d'autres structures comparables à Tahiti.

De nouvelles salles de classe ont été climatisées en 2022, mais cela n'a couvert que la moitié des espaces consacrés aux enseignements. Donc là, on sait qu'il y a une centrale photovoltaïque qui a été mise en service, peut-être que, dans le même sens, de nouveaux investissements pour la climatisation pourront continuer. Et sans oublier la réalisation de travaux d'insonorisation, comme il a été recommandé, justement, par les enseignants qui étaient présents lors de la commission. Et, bien sûr, tout ça en attendant une rénovation complète de l'établissement.

Sur le plan financier, pas de remarques particulières, si ce n'est que les déficits constatés deux années de suite en section d'investissement reflètent des dépenses jugées nécessaires aux fins d'améliorer les conditions de vie à l'intérieur du collège.

Enfin, pour ce qui est des taux de réussite au DNB, en 2022, on a vu des résultats qui étaient sensiblement en baisse, mais qui sont remontés les années suivantes, tant en série générale que professionnelle. Par contre, là, il n'y avait pas d'explication apparente, mais bon, comme je le disais, les années suivantes, il y a une belle remontée.

Pour ce qui est du compte financier du collège Maco-Tevane, donc toujours 2021-2022, les effectifs scolaires ont progressé d'une manière sensible. On est passé de 357 à 448. Et donc, il faut rappeler ici que la plupart des élèves qui sont dans cet établissement viennent majoritairement de la zone Est de l'agglomération urbaine de Papeete. En revanche, les moyens financiers de fonctionnement à hauteur d'un peu plus de 75 millions, toutes ressources confondues, ainsi que le personnel d'encadrement,

enseignants et non-enseignants, mis à disposition, n'ont pas suivi la même trajectoire, puisqu'il y a une baisse. Évidemment, ce qui n'est pas de nature à favoriser l'enseignement, la vie éducative.

En outre, il est constaté par une forte mobilisation des fonds sociaux pour l'achat de matériel scolaire et autres, étant entendu que 85 % des élèves sont issus de familles de catégories socio-professionnelles défavorisées. Indépendamment d'une situation de trésorerie qualifiée de très délicate, alors même que le fonds de roulement culmine à 77 jours d'autonomie en 2022, le principal souci rencontré vient de l'extérieur. C'est le Président de l'association des parents d'élèves qui l'a souligné, eh bien, il l'a bien dit, prolifération des stupéfiants, *cannabis* mais pas seulement, qui sont vendues apparemment au su et au vu de tous, à l'arrivée des bus dès 5 h 30 le matin. Donc j'en profite. Je remercie madame la vice-présidente qui nous a parlé des décisions fortes qui ont été prises par le gouvernement ce matin à Raivavae, 250 millions consacrés justement à la lutte et un appel à l'État de s'aligner sur ce montant pour nous donner les moyens.

Je voudrais aussi dire que c'est vrai, l'*ice*, c'est le plus gros fléau du moment, mais on ne doit pas sous-estimer la lutte contre toute forme de stupéfiants, y compris le *cannabis*, parce qu'il ne faut pas banaliser cette drogue, ça reste une drogue, et même si l'*ice*, effectivement, fait des dégâts spectaculaires, on ne doit pas banaliser le *cannabis* et la lutte doit se porter sur l'ensemble des stupéfiants quels qu'ils soient.

Alors, qu'est-ce qu'il faut faire pour lutter contre ce fléau ? Je viens de le dire, et je remercie le gouvernement pour ces moyens qui sont mis en place, donc, après, il y a des suggestions qui ont été faites en commission : s'imposer physiquement aux dealers... Enfin, on en arrive là, qu'effectivement, il y a des parents qui prennent en charge les choses, mais, bon, d'une façon beaucoup plus légale et plus sécurisante. Ce serait bien, effectivement, de nouer des partenariats plus forts avec les forces de l'ordre. Donc, la DGEE nous a parlé de reproduire — pardon — l'expérience qui était apparemment concluante, qui a été menée à Papara, au travers d'une sécurisation accrue des lieux. Je pense que oui, ça peut aider d'avoir une pression des forces de l'ordre aux alentours. Un sanctuaire éducatif, en quelque sorte, qui ne résoudra en rien le problème de fond, sinon de le déplacer dans le temps et l'espace.

Pour conclure, sur une note plus optimiste, il ressort que le collègue Maco-Tevane peut compter sur le dévouement d'une équipe pédagogique très soudée, avec des élèves généralement motivés et une cohabitation collège-SEGPA qui se passe très bien.

Je poursuis avec le collègue du Taaone, où là, on n'a relevé aucune difficulté majeure dans le fonctionnement courant de l'établissement. Si le président de la commission a attiré l'attention des membres présents sur la baisse du fonds de roulement en 2022, par la suite, nous avons pu être rassurés sur sa reconstitution, en partie, l'année suivante à hauteur de 44 jours d'autonomie pour un montant de 6,5 millions de francs environ.

Pour explication, il ressort que la baisse observée des réserves financières est imputable à des investissements urgents et non moins nécessaires tels que la climatisation des salles de classe ou encore l'installation d'une centrale photovoltaïque afin de compenser la hausse prévisible de la facture d'électricité.

Toujours dans ce registre des « investissements » à prévoir. Notre collègue Thilda Garbutt-Harehoe a suggéré l'acquisition d'un terrain appartenant apparemment à la famille Villierme, qui jouxte l'établissement où de vieilles maisons inhabitées pourraient céder la place à l'édification de deux voies distinctes, l'une pour le collège, l'autre pour le lycée. Donc, c'est une idée à soumettre, peut-être, à Monsieur le ministre et éventuellement avoir son avis sur cette idée qui nous a été suggérée, et, éventuellement, est-ce qu'on peut l'inscrire, si le ministre est dans cette veine, dans le fameux plan Marshall à déployer pour l'éducation ?

Du point de vue purement scolaire, nous pouvons retenir quand même que le collège du Taaone a accueilli respectivement 686 et 680 élèves durant la période observée, donc 2021-2022. Très peu de changements au niveau des effectifs et des taux de réussite aux examens qui se situent, hélas, en-dessous

de la moyenne académique, tout au moins en série générale, alors qu'en série professionnelle, les résultats sont plus conformes aux attentes. Là aussi, ces chiffres nous parlent. On voit bien que, parfois, la série professionnelle répond plus aux attentes des enfants. Et en chiffre brut, le taux d'absentéisme est de 12 %, et là aussi, comme ma collègue l'avait signalé avant moi, puisque c'est un problème récurrent qu'on va retrouver dans tous les établissements, un problème avec le **cannabis**, alors, pour celui-ci, l'établissement, ils n'ont pas relevé de consommation d'*ice*, mais bon, ce n'est pas parce qu'on ne la voit pas qu'elle n'existe pas. Parfois, elle est juste très bien dissimulée. Et, il semble aussi que l'aspect pédagogique et accompagnement vaut mieux que l'exclusion pure et simple. Là-bas, apparemment, ils fonctionnent beaucoup sur les avertissements et apparemment, c'est des méthodes qu'on peut considérer comme traditionnelles, mais ça marche, plutôt que de les mettre dehors et puis, finalement, de ne pas les encadrer, de les laisser à la rue faire ce qu'ils veulent.

Dernier compte, celui de Hitia'a. Là, à la lecture des comptes 2021-2022, on constate une baisse sensible des effectifs scolaires, puisqu'on chute à..., enfin, à l'époque 262, 244, et en 2024, selon les derniers chiffres qu'on a eus, on est à 219. Parmi les différents facteurs qui peuvent expliquer une telle désaffection, la principale résulte du fait que bon nombre d'élèves de ce secteur de Tahiti préfèrent s'orienter vers une section d'enseignement général et professionnel, SEGPA, pardon, dont malheureusement cet établissement est dépourvu. Moins d'élèves, donc moins de personnel non enseignant, toujours aussi important et nécessaire pour entretenir le site qui, rappelons-le, s'étend sur une superficie de 3 hectares.

En outre, il faut savoir que le collège de Hitia'a a niché sur les hauteurs, sert également de lieu de rassemblement des populations en cas de catastrophe naturelle, comme la survenance d'un tsunami. Donc un intérêt supplémentaire pour entretenir ce lieu.

En termes de fonctionnement courant, les moyens financiers sont au rendez-vous et quand bien même, les effectifs scolaires ont diminué, les moyens financiers, eux, ont augmenté de l'ordre de 3,7 % entre 2021 et 2022. Les structures sont globalement en bon état, avec un plateau sportif fraîchement réhabilité et qui, si je ne me trompe pas, devrait servir pour les Jeux du Pacifique très bientôt. Et donc, il y a également eu une réfection du réseau d'eau. Pas de climatisation dans les salles de classe, mais, pour l'avis des utilisateurs et qui sont venus témoigner en commission, le collège est suffisamment bien ventilé.

Pour la sécurité, enfin, la demande pour installer un système de vidéosurveillance vient d'être actée et nous nous en réjouissons. Seule ombre au tableau, un manque de moyens dans le domaine du numérique (Wi-Fi, ordinateur fixe ou encore tablettes) sont insuffisamment déployés à l'intérieur du collège pour répondre aux besoins des enseignants. Pourtant, il faut le souligner, les taux de réussite au DNB, tant en série générale que professionnelle, sont d'un niveau exceptionnel. Donc bravo. Bravo pour cette excellence. Voilà.

Voilà ce que je voulais partager sur ces quatre comptes financiers.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président : D'autres interventions ?... *Non.*

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Minarii Galenon-Taupua : Merci, chers élus représentants et représentantes, surtout pour ceux qui viennent d'intervenir. Je voulais vous remercier pour la justesse de vos propos et vous dire que vous avez eu plusieurs remarques pertinentes. C'est vrai que les comptes financiers qui vous sont présentés s'étalent de 2022 à aujourd'hui, à 2023, et c'est vrai que les choses ont beaucoup évolué. Vous avez tout à fait raison. Et, l'importance aussi de la présence de plusieurs partenaires, surtout l'association des

parents d'élèves et puis, le personnel des établissements scolaires. C'est vrai que c'est une bonne chose et on ne peut que féliciter le président de la commission et bien sûr, tous les membres élus de cette dite commission.

J'ai retenu aussi que vous avez beaucoup pointé la vétusté des salles de classe, des établissements, et nous avons 35 établissements en tout. Il faut savoir que le ministère de l'éducation, depuis, a mis en place un plan Marshall, qui est un plan triennal pour les travaux à effectuer au niveau des établissements scolaires, sur les 35 établissements, ce qui représente à peu près, ça a été pointé à la dernière étude du budget, en AP de 8 400 000 000 F CFP. Donc, ce plan Marshall a débuté début 2025 jusqu'à fin 2027.

Vous avez pointé aussi du doigt le manque d'équipements informatiques dans certains établissements, et je souscris tout à fait à votre demande, à savoir aussi que depuis l'année dernière, 2024, la DGEE a accordé 100 millions pour les équipements informatiques pour les 45 établissements.

Ce qui m'a aussi interpellée dans vos interventions, ça concerne évidemment les addictions, surtout les addictions concernant les drogues, comme l'*ice*, comme le cannabis, et puis vous avez d'autres addictions aussi, les addictions à l'alcool par exemple. Alors, je suis tout à fait, je souscris à l'idée que toutes ces addictions, toutes ces drogues ne doivent jamais être banalisées. C'est justement dans nos établissements scolaires que ça commence et il faut absolument y lutter contre tout ça. Je sais qu'au niveau du ministère de l'éducation, il y a des programmes de sensibilisation, il y a aussi des associations qui participent à des informations au niveau des différents établissements, et c'est vrai qu'on ne peut pas rester muet par rapport à toutes ces difficultés.

Maintenant, vous rappeler que, c'est vrai, le Président a décidé de prendre en main à bras-le-corps ce problème de l'addiction concernant l'*ice*, parce que bon, on a eu plusieurs manifestations de collectifs qui se sont levés, des personnes que nous avons rencontrées, et nous avons discuté au sein de notre Conseil des ministres pour pouvoir, donc, prendre à bras-le-corps ce problème de l'*ice*.

Le Président a bien sûr annoncé aujourd'hui en conseil des ministres à Raivavae. Je ne sais pas si vous avez vu, il y a eu même un test, parce qu'en fait, on a des tests concernant l'addiction à l'*ice*. Donc les ministres et puis le conseil municipal ont participé à l'expérimentation aujourd'hui. Alors personnellement, je dois y participer aussi à leur retour, voilà, donc, c'était un peu le côté communication de notre Président que je remercie au départ.

Nous avons aussi parlé... Il y a peut-être aussi autre chose sur ces collèges, comme le collège Henri Hiro, qui fait partie du REP+, donc, ce qui veut dire qu'au sein du collège, c'est vrai qu'on attribue plus de moyens financiers, et cela veut dire aussi qu'il y a plus de problèmes qui sont posés au sein de ce collège.

Ensuite, vous avez aussi pointé du doigt les difficultés sociales importantes au sein de ces collèges, la baisse du niveau scolaire, la baisse des résultats au niveau du DNB et bien sûr, toutes les formations qui s'en suivent et qu'il faut, dans vos propos, dans vos interventions, vous avez vraiment pointez du doigt le fait d'accompagner ces élèves et surtout de leur venir en aide. Je pense qu'au niveau des interventions de mon collègue ministre de l'éducation, c'est tout à fait dans le droit fil de ses attentes, puisqu'il a pris en main toutes ces problématiques, déjà, en attribuant un peu plus de subventions, surtout pour le matériel, les équipements informatiques, et d'avoir aussi identifié ce plan Marshall et plan triennal pour les travaux, 8 400 000 000 F CFP — ce n'est pas rien — sur trois ans.

Et puis, ce qu'il faut noter aussi, qui a été mis en place par le ministre de l'éducation, c'est d'injecter 150 millions pour améliorer aussi le repas dans les établissements, pour les élèves des 35 établissements, les 35 établissements. Je pense que ça aussi, il faut pointer du doigt parce que nos enfants ont besoin de manger équilibré et puis, surtout, d'être en bonne santé. Donc ce sont des actions qui sont impactantes pour nous, pour notre gouvernement et la prise en compte de toutes vos remarques.

Je voulais aussi remercier notre représentante Maite pour ses citations qui sont, je veux dire, pertinentes, puisqu'elle a cité quelque chose de très pertinent, puisqu'elle dit que, dans sa citation africaine, « *il faut*

tout un village pour éduquer un enfant ». Alors ce village, en fait, comme elle l'a dit à la fin — je te remercie Maïte —, c'est de dire que c'est nous. Donc, les problèmes de l'éducation, les problèmes rencontrés dans nos établissements scolaires, c'est vrai que c'est ensemble qu'on pourra changer les choses. On parlait de changement, c'est vrai qu'on parle d'armes concernant l'éducation de Nelson Mandela, mais je crois qu'aujourd'hui, on a tous compris, c'est ensemble que nous pourrons changer les choses. Donc c'est vous, élus au niveau de l'assemblée ; c'est bien sûr nous, le gouvernement, et je pense qu'on est tous sensibles à la cause de nos enfants et on est tous parents, on va être tous parents et c'est important de nous donner les mains. C'est vrai que, c'est vraiment un domaine, on ne peut pas vraiment critiquer les choses parce qu'on se sent parent, on se sent très responsable de tout ce qui se passe dans ces établissements scolaires. Aussi, je pense que les actions sont en train d'être menées pour venir, en fait, régulariser voire régler ces problématiques rencontrées au sein des établissements scolaires.

En tous les cas, je vous remercie pour les quatre comptes financiers qui ont été étudiés et puis surtout analysés.

Merci bien.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée pour ces quatre rapports. Vous êtes d'accord ? *Merci.*

Nous passons à l'examen de la première délibération du rapport n°12-2025. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... Unanimité. *Merci bien.*

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. En l'absence... Pardon. Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. Qui est pour ?... O.K. En l'absence d'un amendement, je mets au voix l'ensemble de la délibération.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

Nous passons maintenant au rapport n° 3-2025.

Nous examinons la première délibération de ce dossier. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... Unanimité.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. Qui est pour ?... En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération ?... L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

On passe au rapport n° 142-2024.

Je mets aux voix la première délibération. En l'absence d'amendement, je mets au voix l'ensemble de la délibération. Vous êtes pour ?... Unanimité.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. En l'absence d'amendement, je mets au voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... Unanimité.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

Enfin, on passe au dernier rapport n° 1-2025.

En l'absence d'amendement, je mets en voix l'ensemble de la première délibération. Qui est pour ?... Unanimité.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... Unanimité.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 143-2024 RELATIF À DEUX PROJETS DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2021 ET 2022 DU COLLÈGE DE PUNAAUIA ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M. le représentant Edwin Shiro-Abe Peu – M. le représentant Tevaipaea Hoiore

RAPPORT N° 13-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2021 ET 2022 DU COLLÈGE TERIITUA A TERIIEROOITERAI DE PAEA ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M^{me} Patricia Pahio-Jennings – M. le représentant Tevaipaea Hoiore

RAPPORT N° 14-2025 RELATIF À DEUX PROJETS DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2021 ET 2022 DU COLLÈGE DE PAPARA ET PORTANT AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M^{me} la représentante Béatrice Flores-Le Gayic – M. le représentant Tevaipaea Hoiore

RAPPORT N° 8-2025 RELATIF À DEUX PROJETS DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2021 ET 2022 DU COLLÈGE TINOMANA EBB DE TEVA I UTA ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M^{me} et M. les représentants Hinamoeura Morgant et Tevaipaea Hoiore

Le président : Maintenant, nous passons au rapport n° 43-2024 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège de Punaauia et affectation de leurs résultats ; ensuite, au rapport n° 13-2025 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège de Teriitua a Teriierooiterai de Paea et affectation de leurs résultats ; au rapport n° 14-2025 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021-2022 du Collège de Papara et affectation de leurs résultats ; et enfin, au rapport n° 8-2025 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège Tinomana Ebb de Teva i Uta et affectation de leurs résultats. Tous ces quatre dossiers sont groupés.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des quatre projets.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Comme je vous le disais tantôt, j'attends les observations des collègues de l'assemblée pour pouvoir y répondre. Ce sont des comptes financiers, donc je vous laisse intervenir et j'attends vos observations.

Merci bien.

Le président : *Merci bien.*

J'invite Monsieur Tevaipaea Hoiore à faire sa présentation générale des quatre rapports.

Merci.

M. Tevaipaea Hoiore : *Merci bien, Monsieur le président. Madame la secrétaire générale, bonjour ; Madame la vice-présidente, bonjour ; à toutes et à tous rassemblés en ce jour, bonjour.*

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, les présents projets de délibération sont relatifs à l'approbation des comptes financiers 2021 et 2022 des collèges de la côte ouest de Tahiti, à savoir Punaauia, Teriitua a Teriierooiterai de Paea, de Papara et Tinomana Ebb de Teva i Uta, ainsi qu'à l'affectation de leurs résultats.

L'examen de ces dossiers par la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, a fait ressortir les thématiques récurrentes suivantes :

- Premièrement, une amélioration générale du climat scolaire, grâce à des projets citoyens, aux efforts fournis par le personnel des établissements et, dans certains établissements, l'intervention de l'association des parents d'élèves ;
- Deuxièmement, une forte baisse du niveau « *satisfaisant* » des résultats 2022 aux évaluations d'entrée en 6^e, constaté sur l'ensemble du territoire, des fragilités notables étant enregistrées en français comme en mathématiques ;
- Troisièmement, une vigilance accrue de la part des établissements sur les problématiques liées aux stupéfiants et, plus récemment, à la recrudescence des cigarettes électroniques, les collèges appliquant des sanctions propres ;
- Quatrièmement, une prévision des travaux dans chaque établissement dans un objectif de sécurisation et d'entretien des bâtiments et de confort d'apprentissage pour les élèves et les professeurs (rénovation, construction d'infrastructures, pose de climatisation, etc.), parfois conditionnés aux échéanciers tenus par la DGEE et aux versements des subventions.

Plus particulièrement, en ce qui concerne le Collège de Punaauia, sont à relever :

- la stabilité de son personnel, avec 115 effectifs en 2021 pour 928 élèves, et 116 en 2022, pour 965 élèves ;
- une diminution des résultats au DNB en 2022, mais restant au-dessus de la moyenne académique ;
- des difficultés scolaires toujours constatées à l'entrée en 6^e ;
- et une problématique des transports scolaires qui peut être anxiogène pour certains élèves.

S'agissant de ses comptes financiers, les recettes s'élèvent à 109 millions F CFP en 2021 et à 113 millions F CFP en 2022, et les dépenses s'établissent à 112 millions F CFP en 2021 et 125 millions F CFP en 2022, pour des résultats de fonctionnement excédentaire de près de 3 millions F CFP en 2021 et déficitaire de plus de 4,6 millions F CFP en 2022. Leur affectation est proposée au compte 10681 « Établissement ». Les fonds de roulement à la clôture de ces exercices s'élèvent à 29 millions F CFP en 2021 et 17,5 millions F CFP en 2022.

Pour le Collège de Teriitua a Teriierooiterai de Paea :

- son actuelle dénomination date de 2018 ;
- ses effectifs s'élèvent à 68 et 72 personnels en 2021 et 2022, pour respectivement 678 puis 658 élèves ;
- son taux de réussite au DNB augmente en 2022 ;
- et, ce collège étant en phase de désamiantage, il est attendu la fin des travaux pour une restructuration globale de l'établissement.

S'agissant de ses comptes financiers, les recettes s'élèvent à 70,4 millions F CFP en 2021 et 63,7 millions F CFP en 2022, et les dépenses s'établissent à 70,3 millions F CFP en 2021 et 73,4 millions F CFP en 2022, pour des résultats de fonctionnement excédentaire de 2,4 millions F CFP en 2021 et déficitaire de 1,2 million F CFP en 2022. Leur affectation est proposée au compte 10681 « Établissement ». Les fonds de roulement à la clôture de ces exercices s'élèvent à 23,5 millions F CFP en 2021 et 16,1 millions F CFP en 2022.

Pour le Collège de Papara, sont à souligner :

- son classement en REP+ depuis la rentrée 2015-2016 ;
- une stabilité au niveau de son personnel, avec 91 effectifs en 2021 pour 750 élèves et 92 effectifs en 2022 pour 759 élèves ;
- une augmentation des résultats au DNB, toute série confondue, mais restant en-deçà de la moyenne académique ;
- une baisse de sa trésorerie depuis quelques années, notamment en raison des retards de versement de subventions.

S'agissant de ses comptes financiers, les recettes s'élèvent à 98,8 millions F CFP en 2021 et 91,5 millions F CFP en 2022, et les dépenses s'établissent à 98,5 millions F CFP en 2021 et 106,5 millions F CFP en 2022, pour des résultats de fonctionnement excédentaire de 1,3 million F CFP en 2021 et déficitaire de 12 millions F CFP en 2022. Leur affectation est proposée au compte 10681 « Établissement ». Les fonds de roulement à la clôture de ces exercices s'élèvent à 18,4 millions F CFP en 2021 et 5,8 millions F CFP en 2022.

Enfin, pour le Collège Tinomana Ebb de Teva i Uta :

- il est l'un des collèges les plus récents, avec une ouverture en 2016 ;
- ses effectifs sont relativement stables, avec 77 personnels en 2021 pour 594 élèves et 76,5 personnels en 2022 pour 588 élèves ;
- une progression constante du taux de réussite au DNB en série professionnelle depuis son ouverture, celui lié à la série générale restant en-deçà de la moyenne académique ;
- une baisse de sa trésorerie qui nécessite une vigilance dans la gestion des fonds.

S'agissant de ses comptes financiers, les recettes s'élèvent à 70,3 millions F CFP en 2021 et 70,95 millions F CFP en 2022, et les dépenses s'établissent à 69,4 millions F CFP en 2021 et 72,3 millions F CFP en 2022, pour des résultats de fonctionnement excédentaires de 2,3 millions F CFP en 2021, affecté aux comptes 10681 « Établissement » et 10687 « Service de restauration et hébergement », et 351 000 F CFP en 2022, affecté au compte 10687 « Service de restauration et hébergement ». Les fonds de roulement à la clôture de ces exercices s'élèvent à 7,7 millions F CFP en 2021 et 7,5 millions F CFP en 2022.

En conclusion, ces quatre collèges de la côte ouest de Tahiti rencontrent des difficultés communes et mettent en œuvre diverses actions pour améliorer : leur environnement scolaire par une prévision de travaux structurants ; les résultats des élèves par la mise en place de projets pédagogiques (aires marines éducatives, classes de défense ou en arts plastiques) et la gestion de leurs fonds propres en veillant à une utilisation raisonnée.

Les présents projets de délibération ayant recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, celle-ci propose en conséquence à l'assemblée de la Polynésie française de les adopter.

Merci bien.

(Présidence de Madame Jeanne Vaianui, secrétaire de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française.)

La présidente : *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes maximum.

Oui, Monsieur Shiro.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Merci. Mes salutations ont d'ores et déjà été adressés depuis ce matin.*

Il y a une chose que nous savons tous ici : l'école est plus qu'un lieu d'apprentissage. C'est le sanctuaire où se forge l'avenir de nos enfants, la clé de notre développement collectif, le futur de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* !

Nous avons entre les mains les comptes financiers de l'année 2022 de quatre collèges : Punaauia, Paea, Papara et Teva i Uta. Au travers de ces chiffres, ce sont les empreintes d'une réalité éducative qui nous interpelle, qui nous oblige à voir au-delà des colonnes comptables pour comprendre ce que disent ces états financiers sur la situation de notre enseignement, sur le niveau de nos jeunes, et sur les choix que nous devons faire dès aujourd'hui.

Vous vous demandez sûrement pourquoi, en 2025, nous étudions encore les comptes financiers de 2021-2022 ! Plus de trois ans de retard ? Non, plutôt trois ans d'un long chemin administratif !

Un constat s'impose d'emblée, les établissements sont en tension budgétaire croissante. Les subventions publiques, jadis garantes d'un équilibre financier stable, connaissent une baisse généralisée, obligeant chaque collège à puiser dans ses propres ressources, à s'appuyer davantage sur la participation de la CPS, à chercher des solutions dans des fonds de roulement qui se creusent d'année en année.

En 2022, à Papara, le fonds de roulement est tombé à 21 jours d'autonomie, laissant l'établissement vulnérable face à toute dépense imprévue. À Punaauia, il a perdu 50 jours en un an, menaçant la stabilité des comptes à moyen terme. Paea, malgré un budget plus serré, maintient un équilibre avec 94 jours d'autonomie, tandis que Teva i Uta, plus récent, tient encore debout, mais avec un excédent qui s'effrite. Cela veut tout simplement dire que nous avançons vers une précarisation financière du système éducatif public si nous n'intervenons pas maintenant.

Cette précarisation n'est pas uniquement financière mais touche également les infrastructures. Avec des bâtiments obsolètes, non rénovés, des salles de classe surchauffées, des investissements repoussés faute de moyens.

Mais, au-delà des finances, un problème bien plus grave se dessine. Une crise des savoirs, si je puis dire.

Si nous devons regarder une seule donnée qui résume la gravité de la situation, ce serait celle des évaluations en 6^e :

- 77 à 91 % des élèves en difficulté en orthographe.
- 85 % en difficulté en compréhension orale à Teva i Uta.
- Une chute dramatique de la lecture et de la rédaction dans tous les collèges.

C'est un constat sans appel ! Nos enfants arrivent au collège avec des bases de plus en plus fragiles, et ce phénomène s'aggrave d'année en année.

Or, sans maîtrise du langage, il n'y a pas de compréhension possible. Sans lecture, il n'y a pas d'autonomie intellectuelle. Sans écriture, il n'y a pas d'expression libre et ceci vaut aussi pour le *la langue polynésienne* !

Ce déclin alarmant va poser des problèmes sur le long terme : c'est une menace pour l'insertion professionnelle, pour la capacité même de nos enfants à comprendre le monde qui les entoure.

C'est pour cela que nous devons agir, et nous devons le faire maintenant. Car à ces difficultés, s'ajoutent des conditions matérielles parfois inacceptables.

- Des classes surchauffées à plus de 36°C, sans climatisation suffisante.
- Des infrastructures vieillissantes, un mobilier délabré, un manque d'entretien chronique.
- Un accès aux équipements numériques encore trop limité.

Nos collèges doivent être des lieux de savoir, pas des prisons de chaleur où les élèves suffoquent, où l'apprentissage se fait dans des conditions qui ne sont tout simplement pas adéquates, il faut le dire ! Les établissements doivent être des lieux modernes, sécurisés, équipés et à la hauteur des ambitions que nous avons pour notre jeunesse.

Dans le même esprit, une alerte nous est lancée. Le Collège de Punaauia, avec près de 1000 élèves, voit un besoin croissant d'accompagnement spécialisé. L'urgence d'ouvrir une nouvelle classe de 5^e SEGPA n'est pas un luxe, c'est une nécessité ! C'est la barrière entre la persévérance et le décrochage, entre la réintégration et l'exclusion. Pourtant, l'ouverture de cette classe a été refusée, et mieux encore, une classe de 4^e SEGPA est sur le point d'être supprimée. Cherchez l'erreur ! Nous ne pouvons pas fermer la porte à ces élèves qui n'ont déjà que trop peu de solutions.

Et dans ce climat d'incertitude, une autre menace se profile : la consommation alarmante de cigarettes électroniques. Ces « *puffs* », ces objets anodins en apparence, s'infiltrent dans nos établissements et entre les mains de nos enfants. Une dépendance insidieuse se crée, facilitée par des circuits de vente détournés, encouragée par un marketing trompeur. À quoi bon parler de réussite scolaire, de persévérance, si nous laissons ces fléaux s'installer silencieusement dans les cours de récréation ?

Nous devons être cohérents. L'éducation ne se limite pas à remplir des salles de classe, elle consiste aussi à protéger nos enfants. Il est temps d'avoir une approche globale : adapter nos structures éducatives pour mieux encadrer les élèves en difficulté et lutter fermement contre la banalisation des addictions chez nos jeunes.

Mais alors, comment créer un environnement propice à l'apprentissage tout en cultivant des valeurs de responsabilité et de solidarité ?

Dans plusieurs collèges, le manque de personnel non enseignant, notamment dans l'entretien des locaux, devient un problème récurrent. Faut-il simplement exiger plus de budget ? Ou faut-il aussi réfléchir à une autre approche, plus participative, plus éducative ?

Je me souviens qu'il fut un temps où il était normal que chacun participe à l'entretien de l'école. J'en ai fait l'expérience et ce souvenir me rend fier car cela m'a inculqué le sens du respect et de la responsabilité.

Et ailleurs dans le monde, des modèles existent pour renforcer cette idée.

Au Japon par exemple, un système appelé *Tōban Katsudō* implique les élèves, les enseignants et le personnel dans le nettoyage régulier des établissements scolaires.

Non seulement cela allège les coûts d'entretien, mais surtout, cela éduque les enfants à la discipline, à l'autonomie, au respect de leur environnement.

Pourquoi ne pas adapter un système inspiré de ce modèle ici sur le **territoire** ?

Imaginons un grand nettoyage annuel avant les grandes vacances, où les élèves, accompagnés de leurs professeurs et du personnel, prendraient part à l'entretien de leur établissement.

Cela pourrait être une expérience éducative, un moment de solidarité, un moyen de renouer avec les valeurs de responsabilité et d'entraide, des valeurs qui ont toujours fait partie de notre culture !

En redonnant du sens aux gestes simples du quotidien, nous rappelons que l'éducation ne se limite pas aux salles de classe : elle se vit, se construit et s'incarne dans chaque action collective. Mais cette réflexion ne doit pas masquer l'urgence plus large qui se dessine devant nous.

C'est pour cela que je fais appel aux parents, car l'école ne fait pas tout ! L'éducation est d'abord la responsabilité des familles, des parents, de l'ensemble de la communauté, et pas seulement l'affaire des enseignants ou des institutions.

« *Les enfants sont l'avenir du monde, mais un avenir sans guide est un avenir sans lumière.* » Alors, où sont nos guides ? Qui se lève pour soutenir ces enfants en difficulté, pour leur donner l'envie d'apprendre, pour leur rappeler que l'effort vaut la peine d'être fait ?

Parents, nous avons besoin de vous. Nos enfants ont besoin de vous. Car si nous, adultes, baissons les bras, alors qui leur montrera le chemin ?

Chers collègues, les chiffres ne mentent pas. Si nous laissons la machine continuer à tourner en l'état, alors nous condamnons notre système éducatif à l'asphyxie, nos enseignants à l'épuisement, et nos élèves à un avenir incertain.

D'autant plus que ces comptes relèvent d'une situation qui date de 2022 ! Si les choses n'ont pas évolué, des mesures n'ont pas été prises, j'imagine alors les problématiques auxquelles doivent faire face l'ensemble de nos établissements depuis !

Face à cette situation, nous avons aussi une opportunité unique : celle de faire de l'éducation une priorité, une urgence absolue, une cause commune qui dépasse les intérêts politiques et administratifs.

Nous devons redonner des moyens financiers pérennes à nos collègues, pour éviter la chute complète du fonds de roulement.

Nous devons renforcer les programmes de lecture et d'écriture en 6^e et 5^e, pour éviter que la fracture du savoir ne devienne irréversible.

Nous devons investir massivement dans l'amélioration des infrastructures, pour garantir des conditions d'apprentissage dignes.

Et enfin, nous devons accompagner nos enseignants et lutter contre l'absentéisme, car un système éducatif ne vaut que par celles et ceux qui transmettent le savoir.

Car ce que nous décidons aujourd'hui pour nos collègues, nous le décidons pour nos enfants, pour notre jeunesse, pour la Polynésie de demain.

Il ne s'agit pas uniquement de « gérer un budget », il s'agit de faire un choix de civilisation.

Celui d'un pays qui croit en son éducation, qui refuse que la connaissance devienne un luxe, qui se bat pour que chaque enfant ait une chance d'apprendre, de comprendre et de réussir.

C'est un combat pour la justice sociale, car l'éducation est la seule véritable égalité des chances.

C'est un combat pour la culture, car une langue qui s'appauvrit, c'est un peuple qui s'affaiblit.

C'est un combat pour la dignité, car aucun enfant ne devrait avoir à lutter pour apprendre dans un environnement inadapté.

Chers amis, la question n'est pas de savoir si nous avons les moyens d'investir dans l'éducation. La question est de savoir si nous avons les arguments de ne pas le faire.

Merci bien. Mes chaleureuses salutations.

La présidente : Y a-t-il d'autres intervenants ?

Oui, Madame Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Madame la présidente.

Je vais commencer par le collège de Punaauia, dont nous examinons ce jour les comptes 2021 et 2022, et qui se caractérise par un effectif scolaire très important. Trop important, même à ce qui a été dit !

En effet, alors que cet établissement a été conçu voilà 32 ans, pour une capacité maximale de 800 élèves, ce chiffre explose littéralement : 965 à la rentrée de 2022, 1014 en 2023 et 980 en 2024, donc 180 au-dessus de la capacité maximale à l'origine.

S'il est évident qu'une telle surpopulation n'est pas de nature à favoriser les enseignements, il n'empêche que les taux de réussite au DNB, tant en série générale que professionnelle, restent largement au-dessus de la moyenne académique durant les deux périodes observées.

Globalement, une évolution positive du climat scolaire qui a été observée par toutes les parties prenantes avec lesquelles les membres de la commission législative ont pu échanger le 4 décembre dernier. C'est probablement le résultat de la politique de tolérance zéro affichée par la nouvelle direction qu'on ne peut que féliciter avec, à la clé, la tenue de 22 conseils de discipline au cours desquels ont été prononcés un certain nombre de sanctions à l'encontre des cas les plus graves.

Quant à affirmer, à partir de là, que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, on ne peut pas quand même aller jusque-là ! Car il y a les mêmes problématiques que sont les transports scolaires, l'état vétuste des toilettes ou encore la chaleur dans certaines salles de classe, qui reviennent avec insistance. Sans parler du défaut de sécurité imputable à la présence des grands arbres qu'il convient urgemment d'élaguer ou à abattre. Aussi, après un prélèvement de 2 millions F CFP opérés sur les réserves, ce chantier devait intervenir durant les vacances de Noël. Donc normalement, ils ont dû être réalisés à ce jour.

En ce qui concerne le collège de Paea, dont nous examinons les comptes financiers 2021 et 2022 encore, la question essentielle est de savoir si on va faire un simple réaménagement ou bien une reconstruction complète du collège. La question n'est pas encore tranchée et si l'on en croit le responsable de la DGEE, il faudra attendre la fin des opérations de désamiantage en cours, et donc le diagnostic sur l'état actuel du bâti, pour statuer sur ce point. Personnellement, je plaiderai bien sûr pour une reconstruction, mais bon, je comprends qu'il y ait plein d'établissements qu'il faut servir.

Mais bon, en attendant, l'existence de ces travaux de dépollution sur le site, nécessitant de surcroît la livraison prochaine d'un certain nombre de modules avec toutes les nuisances sonores que cela génère, n'est pas de nature à favoriser les apprentissages auprès des 658 élèves inscrits à la rentrée 2022, un effectif légèrement en baisse par rapport à 2021.

Fort heureusement, le climat scolaire semble connaître une phase d'apaisement puisque c'était assez chaud pendant un moment à Paea. Par rapport à l'année 2024, on avait entendu justement de nombreuses bagarres qui avaient défrayé la chronique. Vous avez certainement entendu parler de cela dans la presse.

Aujourd'hui, apparemment, dans la cour de récréation, on a scindé en deux : d'un côté, les classes de 6^e et 5^e, et de l'autre, les 4^e et les 3^e.

Il a fallu également l'intervention, somme toute bénéfique, de l'association des parents d'élèves et je me joins aux félicitations qui ont déjà été adressées dans les précédentes interventions pour l'action essentielle des parents d'élèves. Parce qu'en l'occurrence, pour le collège de Paea que je connais bien, pendant un moment, on n'avait plus d'association des parents d'élèves et cela expliquait pourquoi effectivement le climat a pu dégénérer. Aujourd'hui, on a une association des parents d'élèves qui s'est recréée et donc qui est très active en particulier dans les règles du bien-vivre ensemble. Par contre, on ne peut pas non plus trop se réjouir parce que, comme je disais, même si cette APEL s'est reconstruite, on a quand même une grande démission de la part des parents. Et tout à l'heure aussi, cela a été dit dans une intervention, les enfants qui réussissent sont, la plupart du temps, même si ce n'est pas tout le temps, mais la plupart du temps, des enfants qui sont accompagnés par une famille, qui sont encadrés avec les parents ou bien les frères et sœurs, ou en tout cas quelqu'un qui les suit et qui les encadre. Et que, dès lors effectivement qu'ils sont livrés à eux-mêmes, on ne peut pas espérer grand-chose. Donc, on ne peut que déplorer cette démission des parents, en tout cas sur le collège de Paea.

Sur le plan financier, le collège de Paea se porte très bien, et cela, c'est la responsable de la DGEE qui nous l'a dit. Fonds de roulement qui a culminé en 2021 à 132 jours d'autonomie et, pourtant, de nombreux investissements ont été faits à Paea — il faut le reconnaître — au cours des deux exercices passés, pour un montant global de plus de 12 millions F CFP.

Du point de vue pédagogique, les taux de réussite au DNB sont plutôt honorables. En série professionnelle, les résultats sont même supérieurs à la moyenne académique. Quant au principal, il a exposé devant les membres de la commission les deux projets qui lui tenaient à cœur, à savoir : la participation au Heiva 2025 sur le thème du fait nucléaire ainsi qu'un échange culturel à finaliser avec deux États européens, la Lituanie et la Belgique, dans le cadre du programme Erasmus.

Pour Papara, notre commune voisine de Paea, il n'y a plus de bagarres au collège ! Ça, c'est une phrase qui a retenti en commission et c'est la principale de l'établissement qui l'a dit lors des échanges de la commission qui a eu lieu le 11 février dernier.

Du point de vue financier, en revanche, la plus grande vigilance est recommandée ! Et pour cause, le niveau de trésorerie n'a cessé de chuter depuis cinq ans.

Toujours est-il qu'en 2022, l'établissement a dû se résoudre à une baisse de sa subvention annuelle de l'ordre de 10 millions F CFP. La même année, il a été décidé également de prélever une partie du fonds de roulement, jusqu'alors très confortable, pour financer divers investissements (travaux de peinture, mise aux normes des vestiaires etc.) et subvenir aux dépenses courantes de l'établissement dans le cadre, par exemple, du transport des élèves. Voilà un problème toujours de transport récurrent. En conséquence de quoi, le résultat 2022 est déficitaire en fonctionnement comme en investissement.

Il faut dire que le collège de Papara est effectivement l'un des plus anciens, avec des salles de classe plus que vétustes, selon un des enseignants interrogés. Et le fait de se situer en bord de mer n'arrange rien à l'état général de la structure pédagogique...

Enfin, je note qu'en dépit de grosses lacunes observées chez un grand nombre d'élèves de 6^e, en orthographe comme en mathématiques, le taux de réussite au DNB a progressé entre 2021 et 2022 sans toutefois rivaliser avec le niveau de moyenne académique. Mais bon, on peut saluer quand même la progression.

Enfin, pour les comptes financiers 2021 et 2022 du collège Tinomana Ebb de Teva i Uta, on constate une légère baisse des effectifs scolaires, et donc cela a mis aussi en évidence, en lumière un manque de personnel au niveau technique ainsi que, d'une manière plus générale, un problème de remplacement des enseignants.

À ce titre, les parents d'élèves présents en commission déplorent une différence de traitement. « *Car si d'un côté, on exige de nos enfants d'être présents à l'école tous les jours et, qu'en cas d'absence, un mot et un certificat s'imposent, de l'autre, l'absence répétée de certains enseignants nuit au bon fonctionnement du système éducatif, et il y a quelque chose qui ne va pas...* » et là, je cite les parents qui se sont exprimés en commission.

Nous avons pris bonne note des explications données par Madame Bettina Tinorua de la DGEE sur ce qu'elle a appelé, et je la cite la « *surconsommation de postes observée depuis la rentrée 2024, mais il n'en reste pas moins de potentiels abus qu'il conviendrait de sanctionner davantage* ».

En termes d'infrastructures ensuite, bien que le collège soit de création récente — 2016 si mes souvenirs sont exacts ! —, l'utilisation du gymnase semble poser quelques problèmes du fait d'une invasion de pigeons. Selon le service de l'environnement, il ne s'agit pas d'une espèce protégée mais bien d'un nuisible qui, à force, finit par causer des dégâts sur la structure. Comme on l'a vu, par exemple, au Lycée Gauguin, ou dans d'autres établissements publics, c'est connu. Pour l'heure, aucune action d'éradication n'a été retenue. Alors, peut-être faut-il l'envisager.

Sur le plan purement comptable enfin, il apparaît que le résultat de fonctionnement est positif pour les deux exercices observés. En revanche, il est déficitaire en investissement puisqu'aucune recette n'a été inscrite. Mais notre plus grande préoccupation porte sur la faiblesse du fonds de roulement qui, au 31 décembre 2022, ne représentait plus que 39 jours d'autonomie.

Voilà pour ces quatre comptes financiers, qu'évidemment, nous allons approuver.

Merci pour votre attention.

(Présidence de Monsieur Edwin Shiro-Abe Peu, vice-président de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française.)

Le président : *Merci.*

Il n'y a pas d'autres interventions ? Madame Garbutt-Harehoe, à vous.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Merci, Monsieur Shiro Abe.

Pour moi, nous entendons aujourd'hui les bilans financiers 2021-2022 et les problématiques de ces collèges. Mais au-delà de ce décalage, il y a eu donc de récentes commissions de l'éducation, de la jeunesse et des sports qui ont permis de réactualiser ces données depuis. Mais nous, en tant qu'élus, où pouvons-nous encore agir ? La plupart d'entre nous, nous sommes soit au CE, en conseil d'établissement, soit en tant qu'élus de l'assemblée, soit en tant qu'élus des conseils municipaux. Et là, je pense qu'il faut prendre notre travail, notre responsabilité très au sérieux, car nous sommes invités à ces CE et nous devons y participer activement.

Lorsque nous nous retrouvons devant un chef d'établissement qui a déjà programmé son ordre du jour, mais cet ordre du jour nous est envoyé bien avant, nous avons encore le temps de poser ces questions. Les questions qui sont les problématiques d'aujourd'hui peuvent être posées en séance. Et c'est là où je dis, soyons actifs à ce moment-là, parce que si nous devons écouter juste un monologue d'un chef d'établissement, nous passons à côté de beaucoup de choses. Donc c'était notre façon à nous aussi de pouvoir réagir au plus vite, de chercher à redresser la barre, parce que le bateau en dérive avec nos enfants dedans, ça ne va pas.

Et donc, quand nous sommes en CE, nous avons des élus des communes, nous avons les parents, nous avons le personnel enseignant, non-enseignant, des élèves. Je dis que l'on a vraiment une représentation de tout ce qui concerne l'établissement. Donc, une fois que nous avons posé toutes nos questions, il va

y avoir un compte rendu. Je pense qu'il faudrait qu'après, nous nous rapprochions de notre commission d'éducation, nous, en tant qu'élus, afin que nous puissions déjà en discuter et ne pas attendre, voilà, trois ans après, deux ans après, trois ans après, qu'on nous dise les choses. Voilà, c'était pour rappeler notre responsabilité en tant que membres de CE.

Merci.

Le président : *Merci.*

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs... Pardon. Tepuaurarii.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Excusez-moi. Président, pardon.

Madame la vice-présidente, c'était juste une petite intervention pour compléter, parce qu'effectivement nous avons été alertés par rapport aux îles en particulier. Je sais qu'il y a une liberté individuelle, mais on parle beaucoup d'exemplarité, et il s'avère que beaucoup d'enseignants participeraient beaucoup aux jeux d'argent, en particulier au bingo, et de manière pas cachée — enfin, je respecte la liberté individuelle, je le dis, je ne suis pas dans le jugement, je parle au conditionnel, mais on a eu beaucoup de remontées là-dessus — et qui fait que, souvent, dès la sortie d'école ou dans les soirées, énormément d'enseignants, justement, jouent au jeu d'argent, et en particulier au bingo. Est-ce que le ministère a été alerté sur justement cette observation ? Et si oui, est-ce que le ministre éventuellement peut faire une note ou quelque chose, un rappel ? Parce qu'effectivement, dans l'exemplarité que l'on doit avoir, je pense que cela peut aider justement par rapport à nos enfants et à l'image qu'ils ont de leurs enseignants.

Merci.

Le président : *Madame la ministre.*

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci* pour vos interventions.

Juste pour répondre à la question de notre élue Tepuaurarii, le ministre était à Rikitea la semaine dernière et nous étions aussi à Taiohae ensemble, aux Marquises, le mois dernier. Nous avons été interpellés directement par des parents et le ministre a mis en garde les enseignants qui participaient au jeu de bingo. Mais sachez que cela ne concerne pas que les enseignants parce que, personnellement, j'ai été aussi alertée parce que l'on me disait que c'était les femmes, mais en fait, à Taiohae, je me suis rendue compte qu'il y avait aussi les hommes. Comme je dis, c'est facile de dire que ce sont les femmes, les mamans... Et puis j'ai dit « non, c'est un problème sociétal ». C'est tout le monde qui participe, que ce soient les *personnes âgées*, les parents, les enfants, les jeunes qui participent.

Si je peux me permettre, vous pourriez peut-être faire une mission d'information là-dessus pour que l'on ait plus d'indicateurs. Pourquoi je vous dis cela ? Parce que l'on est interpellé, le gouvernement est interpellé ! On a voté une loi du pays pour encadrer cela et les associations nous disent qu'elles respectent mais, en fait, ce n'est pas respecté du tout ! Comment voulez-vous que l'on intervienne ? Parce que si l'on nous dit comme ça — et je crois que *les maires* me comprennent —, ... Parce que, ce qu'il y a, c'est que nous, il faut qu'on ait des indicateurs, qu'on ait des arguments pour pouvoir intervenir. Parce que, ce que l'on peut faire, c'est vrai, nous étions à Taiohae, nous sommes intervenus globalement devant la population. Je me rappelle car j'étais à côté du Président et il est intervenu. Et moi, je suis intervenue — parce qu'on m'a interpellée sur les femmes, les mamans — pour dire qu'il n'y avait pas que les femmes et les mamans, il y a tout le monde, il y a les familles qui participent.

Ensuite, j'étais à Arutua il y a quelques mois, et on m'a alertée aussi sur ce problème-là. À Apataki, c'est le même problème. Mais moi, on ne m'a pas dit que les femmes, ce sont les familles qui sont concernées ! C'est vrai que c'est un fléau ! Vous êtes plusieurs à nous faire remonter ces problématiques, et je vous demande de nous aider. Peut-être que vous pourriez mettre en place une mission d'information pour nous aider à avancer sur cette problématique. Parce que, franchement, lorsqu'on interroge les

personnes organisatrices, vous avez l'impression que c'est bien cadré et que cela reste dans la loi. Eh bien non ! C'est pour cela qu'on voudrait avoir comme... Cependant, c'est vrai que ponctuellement, nous faisons des interventions et le ministre a averti les enseignants qu'il allait les sévir concernant cette situation.

Voilà. Je vous remercie. Ça, c'est pour ce problème-là.

Maintenant, c'est vrai que j'ai écouté avec attention aussi notre élue Tepuaraurii sur la situation du collège de Paea, mais moi aussi je suis directement concernée puisque mes enfants y étaient et mes *petits-enfants*. Et cette année, c'est vrai qu'il y a une ambiance plus apaisée et je te remercie d'avoir bien décrit tout ce qui s'est passé, tout ce qui a été mis en place. Et c'est vrai que la mise en place d'associations de parents d'élèves a apporté vraiment une bouffée d'oxygène. Et puis, cela a été bien...

En parlant aussi globalement d'une problématique concernant la surconsommation de postes, sachez quand même que quand il y a un professeur qui est absent ou un personnel, on est bien obligé de le remplacer et c'est pour cela qu'on est obligé de mettre en place des CDD pour pouvoir intervenir, pour ne pas laisser les classes vides, pour ne pas que les élèves se retrouvent sans professeur ou sans personnel. En fait, c'est l'idée.

Maintenant, au niveau de la vétusté des bâtiments — là, je parle des bâtiments, comme je vous le disais tantôt —, le ministre a mis son plan Marshall en place. C'est vrai que c'est 2021-2022. Aujourd'hui, on est en 2025 et donc il y a ce plan qui existe. Je ne reviendrai pas là-dessus.

Vous aviez parlé aussi du collège de Punaauia dans lequel on parle de la nouveauté, c'est le vapotage, donc c'est tout ce qui est problème d'addiction ; et qu'au niveau du collège de Punaauia, pour eux, pour lutter contre toute forme d'addiction, c'est tolérance zéro. Et c'est vrai que cela pourrait peut-être être cité comme modèle pour aider les autres collèges. C'est une bonne chose qu'on ait relevé cela. Il y a une histoire aussi d'arbres à abattre. À ce jour, apparemment, tout est réglé. C'est ce que notre directeur de cabinet vient de m'annoncer. Donc, pour ce côté-là, cela a été réglé.

Maintenant, concernant les remarques de Monsieur le président Shiro-Abe, bon, il y a eu le vapotage bien sûr au niveau du collège de Punaauia et sur les problèmes d'orthographe. Alors il faut peut-être remettre en place les concours pour aider nos enfants, enfin c'est une idée. Les problèmes d'orthographe, je suis désolée, c'est latent, depuis des années, cela existe. Je sais qu'il y a eu une ministre qui a mis en place à l'époque les concours d'orthographe et cela marchait bien. Peut-être que ce serait un moyen, et maintenant on peut bien voir.

Sur les fermetures de classes, vous avez cité aussi les fermetures de classes, vous ne compreniez pas pourquoi on ferme les classes de SEGPA. Ce n'est qu'un problème de carte scolaire, Monsieur le président, parce que, comme on n'a pas assez d'élèves, c'est sûr qu'il y a des classes qui se ferment. Bon, c'est vrai que c'est dommage, mais le ministre de l'éducation est bien obligé de suivre les règles. Et donc, c'est l'histoire de carte scolaire, il n'y a pas assez d'élèves. Et ce que j'ai apprécié, c'est quand vous avez annoncé qu'il fallait être cohérent entre l'éducation et les familles. Et vraiment, pour la protection de nos enfants, vous avez tout à fait raison.

Vous parliez aussi de l'absentéisme du personnel. Il faut savoir que cela est récurrent partout, mais surtout le personnel, je veux dire le personnel d'éducation dans les établissements scolaires. Il y a un problème d'absentéisme parce qu'il y a un problème aussi de personnes fatiguées — je préfère le dire — et il est difficile de les remplacer. Et donc, c'est vrai que cela cause un problème d'absentéisme.

Vous aviez aussi une idée géniale, il y a eu un principal de collège qui l'a fait à une certaine époque, c'est l'idée de faire participer élèves, parents, enseignants pour embellir l'environnement de l'établissement scolaire. Pourquoi pas ? Mais ce qu'il faut savoir, il faut que tout le monde soit d'accord pour mettre en place cette action. Je veux dire, on peut avoir de belles idées, mais il faut que tout le monde se mette ensemble et soit d'accord. Cela a marché une fois au lycée, au collège Henri Hiro, on a

mis cela en place et cela a bien marché. Mais, il faut que tout le monde soit d'accord : les parents, les élèves, les enseignants. C'est un travail en communauté et je pense que cela pourrait être possible. C'est une bonne idée.

Voilà, je pense que j'ai répondu globalement parce que pour les autres problématiques, on en a déjà assez débattu depuis tout à l'heure, et donc j'ai répondu aux problématiques qui n'ont pas été soulevées dans les anciens dossiers de comptes financiers.

Voilà, je vous remercie de m'avoir écoutée.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée pour ces quatre rapports. Est-ce que vous êtes d'accord ? Oui.

Nous passons à l'examen de la première délibération du rapport n° 143-2024. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour ? *Merci bien.*

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour ? *Merci bien.*

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Maintenant, on passe au rapport n° 13-2025.

Nous passons à l'examen de la première délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Nous passons au rapport n° 14-2025.

Nous passons à l'examen de la première délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Et enfin, on passe au dernier dossier, rapport n° 8-2025.

On examine la première délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour ? *Merci bien.*

L'ensemble de la délibération est adopté.

Merci bien.

DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président : Nous continuons par la désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française.

Dans la rubrique communication, il est ajouté un « 27 bis - Conseil d'orientation de Tahiti Nui Télévisions ». Nous avons à désigner deux membres titulaires et nous vous proposons les candidatures de Madame Odette Homai et Madame Teremuura Kohumoetini-Rurua.

Nous passons au vote : qui est pour ? Adoptées à l'unanimité.

Dans la rubrique environnement, il est ajouté un « 107 bis - Comité consultatif pour le bien-être animal ». Nous avons désigné un membre titulaire et son suppléant. Nous vous proposons les candidatures de membre titulaire Madame Béatrice Flores-Le Gayic et membre suppléant Madame Patricia Pahio-Jennings.

Nous passons au vote : qui est pour ?

M. Heinui Le Caill : Nous votons pour Mesdames. (*Rire.*)

Le président : Adoptées à l'unanimité. *Merci bien.*

Voilà, Messieurs.

M. Heinui Le Caill : Président, juste un petit mot. C'est pour remercier mes collègues, pour vos votes pour les comptes financiers des établissements, et surtout pour vos interventions qui finalement se sont complétées avec détail. Merci beaucoup.

Merci également à notre vice-présidente qui, avec brio, a su remplacer le ministre de l'éducation. On voit l'expérience dans ce domaine et avec détail. J'avoue qu'aujourd'hui, recevoir les représentants des parents d'élèves, élèves, professeurs, en plus des directions, c'est important. Comme tu disais, là au moins ils peuvent s'exprimer et on a tous les angles de vue de tous les différents vécus d'un collègue, et on peut mieux appréhender les difficultés et les réussites de nos collègues.

Ensuite, je tiens quand même à saluer nos élèves qui, finalement, sont assez matures. Même par rapport à nous, ils nous offrent des solutions assez intéressantes et très matures. En tout cas, je vous invite à participer à nos prochaines commissions parce que c'est très riche et très intéressant.

Merci également à Thilda. Elle a raison, je salue quand même l'engagement des élus qui sont les membres des conseils d'établissement. D'ailleurs, ce sont eux qui sont les rapporteurs des comptes financiers de ces établissements. Ils sont quand même engagés et il est vrai qu'il faut qu'on soit responsables à ce niveau-là.

Merci à tous.

Le président : *Madame la ministre.*

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Je voulais aussi vous remercier, chers élus de l'assemblée, pour vraiment la pertinence de vos remarques dont j'ai pris note.

Il y a justement des remarques que je ferai remonter au ministre de l'éducation ou aux autres ministres, parce qu'il n'y a pas que l'éducation. Cela a été un réel plaisir d'échanger avec vous.

Je vous remercie au nom de notre gouvernement, de notre Président du gouvernement, Monsieur Moetai Brotherson, et bien sûr tous les ministres. *Merci bien* pour votre participation active. Merci à tout le monde.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Chers collègues, notre séance est close. Merci.*

Rentrez bien et bon courage.

(Il est 15 heures 43 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Jeanne Vaianui



POUR LE PRÉSIDENT ABSENT,
LE VICE-PRÉSIDENT,



Edwin Shiro-Abe Peu